



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de la culture et de l'éducation**

Le mardi 8 septembre 2015 — Vol. 44 N° 21

Consultations particulières sur le projet de loi n° 48 — Loi
modernisant la gouvernance du Conservatoire de
musique et d'art dramatique du Québec

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

| | |
|--|-----------|
| Débats de l'Assemblée | 145,00 \$ |
| Débats de toutes les commissions parlementaires | 500,00 \$ |
| Pour une commission parlementaire en particulier | 100,00 \$ |
| Index (une session, Assemblée et commissions) | 30,00 \$ |

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de la culture et de l'éducation

Le mardi 8 septembre 2015 — Vol. 44 N° 21

Table des matières

| | |
|---|----|
| Remarques préliminaires | 1 |
| Mme Hélène David | 1 |
| Mme Véronique Hivon | 2 |
| Mme Claire Samson | 2 |
| Auditions | 3 |
| Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec | 3 |
| Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ) | 13 |
| Orchestre symphonique de Montréal (OSM) | 22 |
| Orchestre Métropolitain | 32 |
| Conseil québécois du théâtre (CQT) | 40 |
| Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (FAECMADQ) | 49 |
| Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ) | 61 |
| Mémoire déposé | 71 |

Autres intervenants

M. Maka Kotto, vice-président

M. Jean-François Roberge

- * Mme Marie-France Maheu, Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
- * Mme Danielle Dubé, idem
- * M. Benoît Dagenais, idem
- * M. Claude Tanguay, SPEQ
- * M. Jean Vallières, idem
- * Mme Madeleine Careau, OSM
- * Mme Marie-Josée Desrochers, idem
- * M. Luc Chaput, Orchestre Métropolitain
- * M. Jean-Léon Rondeau, CQT
- * Mme Hélène Nadeau, idem
- * M. Ludovik Lesage-Hinse, FAECMADQ
- * M. Vincent Massé-Gagné, idem
- * M. Étienne Chénard, idem
- * M. Gaétan St-Laurent, FAMEQ
- * Mme Maryse Forand, idem

- * Témoins interrogés par les membres de la commission

Le mardi 8 septembre 2015 — Vol. 44 N° 21

Consultations particulières sur le projet de loi n° 48 — Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

(Huit heures trente-trois minutes)

Le Président (M. Kotto) : ...le quorum, je déclare la séance de la Commission de la culture et de l'éducation ouverte. Et je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

La commission est réunie afin de procéder aux consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 48, Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Alors, M. le secrétaire, y a-t-il des remplaçants?

Le Secrétaire : Oui. Mme Blais (Saint-Henri—Sainte-Anne) est remplacée par M. Plante (Maskinongé).

Le Président (M. Kotto) : O.K. Nous débiterons cet après-midi par des remarques préliminaires puis entendrons les organismes suivants : le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, le Syndicat des professeurs de l'État du Québec, l'Orchestre symphonique de Montréal, l'Orchestre métropolitain.

Remarques préliminaires

Nous débutons donc avec les remarques préliminaires de Mme la ministre, que je salue. Mme la ministre, vous disposez de six minutes.

Mme Hélène David

Mme David (Outremont) : Alors, bonjour, tout le monde. L'année reprend en très, très, très bonne compagnie : M. le Président, Mmes — mesdames — députées de l'opposition, porte-parole en matière de culture entre autres, mes chers collègues députés.

Mardi matin, lendemain de la fête du Travail, on commence et... cher conservatoire représenté grandement et qualitativement, très intéressant comme représentation. On aura l'occasion d'échanger tout à l'heure.

Donc, M. le Président, c'est avec grand plaisir que je participe à ces consultations à l'égard du projet de loi visant à moderniser la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Nous avons jugé important que soient invitées à nous faire part de leurs observations différentes organisations et associations les plus directement intéressées, conscients que leur éclairage ne peut que nous aider tous à mieux prendre le pouls des besoins et de la réalité du conservatoire face à la réforme que nous proposons.

Pour ma part, je m'engage personnellement, M. le Président, à prendre en considération, avec sérieux et application, les propositions et représentations qui nous seront faites aujourd'hui. Nous, membres de la commission, poursuivons dans cette démarche un même objectif : obtenir la meilleure pièce législative qu'il sera possible de faire adopter par l'Assemblée nationale. Et, d'entrée de jeu, j'en profite, M. le Président, pour inviter mes collègues de l'opposition à un briefing technique — breffage, devrait-on dire — qui sera organisé incessamment.

Je veux donc souhaiter la bienvenue aux partenaires issus des milieux culturels qui sont concernés par les modifications législatives proposées à la loi actuelle. Ces modifications visent principalement à revoir le cadre de gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. C'est là un réaménagement important, car il s'agit de donner à cette grande institution québécoise les leviers essentiels à son développement, à l'exercice plein et entier de son expertise et à sa capacité de prendre les bonnes décisions quant à son avenir en tant qu'école de formation professionnelle artistique au service de la jeunesse, des artistes et de la culture québécoise.

Je ne peux que me réjouir de la présence parmi nous de nombreuses personnes éminemment compétentes et je suis impatiente d'entendre leurs commentaires. Je compte en effet beaucoup sur la collaboration de tous pour la suite des choses, en l'occurrence l'adoption, souhaitable et dans les meilleurs délais, d'un projet de loi qui contribuera à assurer la pérennité du conservatoire, une institution considérée unanimement comme un outil essentiel de développement culturel pour toutes les régions du Québec. Je prends le soin de rappeler que la mission fondamentale du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec et de ses établissements régionaux est préservée et même bonifiée.

En un mot, le conservatoire doit évoluer en phase avec son époque et développer son plein potentiel. Le nouveau cadre de gouvernance doit lui donner la marge de manoeuvre nécessaire à l'excellence de son cursus scolaire de même qu'à l'administration optimale de ses ressources humaines et matérielles. De fait, je le précise, le nouveau cadre proposé doit être à l'avantage des élèves, des milieux de la culture, des régions du Québec de même que des citoyennes et des citoyens du Québec. Cette approche de révision de la gouvernance a d'ailleurs été mise en place dans plusieurs sociétés d'État gouvernementales, et, parmi celles-ci, des organisations oeuvrant en culture et en communication. En effet, M. le Président, cette gouvernance moderne d'un conseil d'administration équilibré, imputable et représentatif a été adoptée avec succès pour la Société de la Place des Arts de Montréal, de la Société du Grand Théâtre de Québec, de la Société de télédiffusion du Québec, de la Société de développement des entreprises culturelles, et du Conseil des arts et des lettres du Québec de même, récemment, que pour Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Mentionnons que, pour cette dernière année, j'ai été chargée de mener à bien le projet de loi modifiant sa loi constitutive et que j'ai pu compter sur une excellente collaboration des deux oppositions. Étant donné la taille et l'importance de BANQ, je suis particulièrement contente de la réussite de ce projet, et on peut dire que ce fut une expérience des plus formatrices dans mes fonctions de ministre chargée des responsabilités gouvernementales en culture et en communications.

De plus, comme il est question, ici encore, de donner à une grande société d'État un cadre de gouvernance du XXI^e siècle, la réussite du projet de loi sur Bibliothèque et Archives nationales du Québec met, pour ainsi dire, la table pour l'initiative législative que nous soumettons à la population ainsi qu'à nos collègues parlementaires. Il s'agit d'un projet de loi qui promeut une modernisation respectueuse des principes de bonne gestion dans une organisation gouvernementale très appréciée du monde de la culture au Québec, une institution envers laquelle nos concitoyennes et nos concitoyens, en particulier ceux des régions, ont démontré un profond attachement. À ce sujet, je crois que ces derniers ont tout lieu de se réjouir, puisque notre projet de loi fait une place importante aux régions dans la composition projetée du conseil d'administration.

M. le Président, je suis convaincue que, pendant la consultation que nous abordons aujourd'hui, nous travaillerons pour l'avancement de notre culture.

• (8 h 40) •

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. Je profite de l'occasion pour saluer les collègues qui vous accompagnent ainsi que le personnel du ministère.

Je donne maintenant la parole à la députée de Joliette, qui est la figure de l'opposition officielle. Vous avez 3 min 30 s.

Mme Véronique Hivon

Mme Hivon : Merci beaucoup, M. le Président. Alors, à mon tour de saluer la ministre, toute son équipe, mes collègues ministériels, ma collègue du deuxième groupe d'opposition, fidèle critique à mes côtés, mon autre collègue de l'opposition, qui était jadis aussi à mes côtés pour d'autres dossiers qui m'occupaient, et bien sûr aux représentants du conservatoire, et aux autres invités que nous aurons la chance d'entendre.

On est face à un projet de loi qui est relativement technique mais qui a des impacts importants pour la gouvernance et l'avenir, donc, du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Ce n'est pas banal. On l'a vu quand on a étudié, au printemps, la refonte de la gouvernance de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, il y a quand même des enjeux de gouvernance qui sont importants. L'idée, c'est de faire entrer le conservatoire, bien entendu, dans la gouvernance et les règles de gouvernance du XXI^e siècle. Donc, en soi, je pense que c'est un exercice qui est très valable.

Il faut s'assurer, bien sûr, que l'avenir du conservatoire va pouvoir être le plus florissant possible. Il y a un an, nous étions dans un tout autre état d'esprit, avec beaucoup de turbulences autour de l'avenir des conservatoires, notamment en région, il y avait énormément d'incertitudes. Et je pense qu'il peut toujours y avoir du bon qui sort de ce type de crise ou de turbulences, et on a pu constater à quel point le milieu de la culture était attaché au conservatoire, était attaché, bien sûr, aux conservatoires en région, et, plus que le milieu, que les artistes, que les musiciens, on a vu comment les gens y étaient attachés aussi. Et je suis confiante que cet attachement-là va avoir des répercussions positives et donc va assurer la pérennité du conservatoire, non pas dans sa structure uniquement, mais avec ses antennes régionales. Parce qu'on a pu voir à quel point c'était important pour le déploiement de la culture en région, pour la formation aussi, bien entendu, en région, mais pour toute la vie culturelle, globalement, et pour la qualité de vie en région, tout autant.

Donc, aujourd'hui, je vais être très heureuse et... très attentive aux commentaires qui vont nous être faits, parce que l'objectif, bien entendu, c'est d'améliorer un projet de loi. On le voit avec chaque projet de loi, il n'y a pas un projet de loi, malgré tout le talent des légistes et des équipes, qui peut arriver en une forme absolument parfaite. Donc, on est là pour améliorer tous ensemble le projet de loi. Donc, c'est avec beaucoup d'intérêt qu'on va écouter les commentaires des groupes. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Kotto) : Je remercie et salue la porte-parole de l'opposition officielle ainsi que la conseillère qui l'accompagne.

Je passe maintenant la parole à la députée d'Iberville, porte-parole du deuxième groupe d'opposition, à faire ses remarques préliminaires pour un maximum de 2 min 30 s.

Mme Claire Samson

Mme Samson : Merci, M. le Président. Alors, je salue d'abord la ministre et son équipe. Je salue mes collègues du parti ministériel et ma collègue de l'opposition officielle, le Conservatoire de musique, mesdames et monsieur des conservatoires.

Alors, on le sait, le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, c'est 73 ans d'histoire. Depuis 1942, le conservatoire accueille et forme des élèves aux plus hauts standards en musique et en art dramatique. L'an dernier, on a eu certainement des craintes importantes quant à l'avenir de certains conservatoires en région. Heureusement, le dénouement, malgré tout, a été positif, et nous en sommes très contents, très heureux. Vous jouez un rôle prépondérant dans le développement de la culture en région, et c'est avec grand intérêt qu'on est ici aujourd'hui.

D'emblée, nous sommes plutôt favorables à la modernisation de la gouvernance du conservatoire, qui passe notamment par une meilleure reddition de comptes, la création de comités relatifs à la gouvernance et l'éthique, les ressources humaines et la vérification. Nous avons toutefois l'intention de demander à la ministre quelques éclaircissements et faire valoir quelques petits changements. Nous espérons que la ministre sera ouverte à nos demandes. En tout cas, jusqu'à maintenant, on a eu la bonne habitude de bien discuter. Alors, je vous remercie et bonne journée.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la députée. Je vous salue également ainsi que le collègue qui vous accompagne et la conseillère à vos côtés.

Auditions

Alors, nous allons maintenant débiter les auditions. Je souhaite la bienvenue aux représentants du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes pour votre exposé, puis nous procéderons à la période d'échange avec les membres de la commission. Alors, je vous invite à vous présenter puis à commencer votre exposé.

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec

Mme Maheu (Marie-France) : Bonjour, tout le monde. Bon matin. Mon nom est Marie-France Maheu. Je suis présidente du conseil d'administration des conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec depuis la fin octobre 2014.

M. Kotto, vice-président de la Commission de la culture et de l'éducation, Mme David, ministre de la Culture et des Communications, Mme Hivon, porte-parole de l'opposition officielle en matière de culture et de communications, Mme Samson, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de culture et de communications, Mmes et MM. les membres de la commission, distingués invités, j'ai le plaisir de m'adresser à vous en compagnie de quelques membres de l'équipe du conservatoire, que je désire vous présenter. Vous avez, à ma gauche, M. Vincent Tanguay, membre du conseil d'administration et du comité de gouvernance et d'éthique du conservatoire; à ma droite, Mme Danielle Dubé, directrice générale par intérim du conservatoire; M. Régis Fortin, directeur des études; et M. Benoît Dagenais... Fortin... excusez-moi, M. Régis Rousseau, directeur des études; M. Benoît Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Au nom du conservatoire, je tiens à vous exprimer notre reconnaissance d'avoir été invités à donner un avis à l'égard du projet de loi n° 48, projet dont l'objectif est de moderniser la gouvernance de cette institution unique en Amérique du Nord, dans le cadre des travaux de la Commission de la culture et de l'éducation. Cette intervention vous exposera les éléments qui nous amènent à croire que les propositions de ce projet de loi favoriseront la poursuite de la mission du conservatoire. Étant donné les récents événements dont il a été le théâtre, nous pensons qu'une mise en oeuvre rapide des dispositions prévues dans ce projet de loi contribuera à assurer un avenir solide à une école qui forme, depuis sa fondation en 1942, des artistes qui rayonnent ici et de par le monde.

Mais, tout d'abord, laissez-moi vous rappeler que le conservatoire est né de la volonté de deux hommes, deux visionnaires, le chef d'orchestre Wilfrid Pelletier et le compositeur Claude Champagne, qui voulaient à la fois donner aux jeunes du Québec la chance de développer leurs talents artistiques et doter notre société d'une vie d'artiste digne de ce nom. D'abord établi à Montréal, un réseau d'écoles artistiques se tissera au fil des ans pour en compter, à terme, un total de neuf, dont deux en art dramatique et sept en musique, réparties sur l'ensemble du territoire. Notre organisation comprend des établissements à Saguenay, à Trois-Rivières, à Val-d'Or, à Gatineau, à Rimouski et bien sûr à Québec et à Montréal. La formation en musique y est, depuis les années 70, offerte à tous les niveaux, du programme préparatoire jusqu'au deuxième cycle universitaire, formation qui se caractérise par une approche très personnalisée, adaptée au potentiel et au cheminement de chaque personne, chaque jeune. En art dramatique, la formation est de niveau universitaire et s'organise autour de cohortes qui bénéficient d'un entraînement intensif et d'une expérience proche du milieu théâtral.

Il est important de préciser que le conservatoire est un modèle à part dans le paysage de la formation. D'une part, il offre une formation professionnelle reconnue tant en art dramatique qu'en musique, comme le font d'autres institutions supérieures au Québec, comme les cégeps ou les universités. D'autre part, contrairement à ces écoles, le conservatoire est rattaché au ministère de la Culture et des Communications. Une autre différence majeure concerne notre mode de financement. Les cégeps et les universités reçoivent un financement proportionnel au nombre d'étudiants inscrits à leurs programmes. Au conservatoire, nous disposons d'une enveloppe de financement fermée, ce qui pose des défis majeurs pour assurer son développement. Cette situation nous mène à limiter le nombre d'élèves admis dans nos établissements depuis plusieurs années.

Depuis sa fondation, le conservatoire cultive le goût de l'excellence chez les jeunes talentueux qui expriment un intérêt pour la musique et l'art dramatique. L'apprentissage de ces disciplines artistiques exige d'eux, des professeurs et de leurs parents un engagement total. Les résultats de nos méthodes, éprouvées ici comme ailleurs, ne se sont jamais démentis. Bien sûr, il nous appartient de veiller à renouveler nos pratiques dans le respect de cette grande tradition, mais les fondements de ces formations professionnelles demeurent essentiellement inchangés depuis des décennies.

• (8 h 50) •

Bon an, mal an, le conservatoire rejoint plus de 800 jeunes dans sept régions du Québec, et sa présence dans ces différentes communautés a pour effet de créer de l'émulation, de la diversité, de l'effervescence, de la créativité et de la collaboration. Les partenariats entre les établissements et les organisations artistiques et éducatives locales sont nombreux. Je pense, entre autres, aux liens étroits qui existent entre les orchestres régionaux et les conservatoires, que ce soit à Saguenay, Trois-Rivières ou ailleurs. Je pense aussi à l'entente qui lie le cégep de Rimouski et le conservatoire de cette région pour former des musiciens dans la discipline pop-jazz, ou encore le baccalauréat en enseignement de la musique avec la collaboration du conservatoire de Gatineau. La vitalité des régions s'en trouve aussi soutenue par des moyens en résonance avec les réalités de chacune d'entre elles, ce qui modèle une écologie culturelle et artistique propre à chacune d'elles. En effet, ce qu'on veut dire, c'est que les partenariats et les ententes, tout dépendant des régions, elles prennent la couleur de cette région-là et la couleur des institutions qui sont présentes.

L'année 2007 a marqué un tournant dans l'histoire du conservatoire, qui, d'une direction générale du ministère de la Culture et des Communications, acquerrait alors le statut de société d'État. Ce statut, qui lui conférerait plus d'autonomie,

se révélera très tôt comporter certaines embûches, la gouvernance et la situation financière étant au coeur de ces enjeux. Devenues l'objet de préoccupations constantes, les diverses mesures adoptées au cours des années n'ont jamais permis d'atteindre l'équilibre budgétaire.

La dernière année a été particulièrement difficile, marquée par l'adoption au début de l'automne d'un plan de redressement où il était question de modifier en profondeur la présence du conservatoire en région, plan que n'a pas retenu Mme la ministre. Au contraire, elle a plutôt choisi de tendre l'oreille... d'une tournée des établissements, d'aller à la rencontre des milieux, des maisons d'enseignement, des élus et des partenaires de notre institution afin d'écouter les inquiétudes, les malaises tout autant que leurs constats, leurs souhaits, leurs projets, leurs coups de coeur et leurs fiertés. Elle a bien reçu l'importance de chaque communauté et... accorde au conservatoire, et à sa mission, et à sa vitalité qu'il contribue à insuffler dans les collectivités.

Les travaux des derniers mois ont peu à peu calmé la tourmente qui faisait rage, mais la situation financière précaire avec laquelle le conservatoire est aux prises depuis sa constitution en société d'État demeurerait tout de même. Déjà en cours, les travaux visant à moderniser la gouvernance du conservatoire se sont poursuivis, et nous avons mis en oeuvre diverses mesures afin de commencer la résorption du déficit accumulé. Il va sans dire que cette situation exigera de notre part une vigilance de tous les instants durant les années à venir.

La proposition de projet de loi qui nous est faite contribue à moderniser la gouvernance du conservatoire. Nous sommes persuadés que les pistes qu'il dégage participeront à garantir la pérennité de cette grande école. Pour cette raison, nous croyons qu'il est primordial d'en solidifier les bases pour permettre au conservatoire de concentrer ses forces vives à l'essentiel de sa mission, qui est, bien sûr, de mettre au monde des interprètes et des créateurs qui animeront notre vie culturelle et enrichiront notre patrimoine.

Nous avons un urgent besoin d'une gouvernance qui contribuera à ramener la stabilité essentielle à la réflexion et surtout à continuer de relever les défis que pose un monde en évolution constante. La mission de cette institution demeure essentiellement inchangée dans le projet de loi n° 48, c'est-à-dire former des artistes professionnels prêts à affronter le milieu du travail. Nous devons sans cesse explorer de nouvelles façons d'envisager l'offre de services et le rôle que jouera le conservatoire dans la formation musicale et théâtrale au Québec au cours des prochaines années. Je suis persuadée que nous réussirons à trouver des solutions durables, grâce à cette occasion qui nous est offerte de mettre à jour nos façons de mieux présider à notre destinée.

Plusieurs nouveaux éléments proposés par le projet de loi me semblent répondre à notre volonté de modifier certains aspects de notre gouvernance.

En effet, depuis le début de mon mandat à titre de présidente du conseil d'administration, je constate la pertinence de former les comités requis par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État.

À l'égard de la composition du conseil d'administration, le nouvel équilibre entre le nombre de membres externes et internes ainsi que la représentation régionale nous permettront d'instaurer une dynamique productive pour nos travaux futurs.

De plus, la fusion des commissions des études en art dramatique et en musique comporte des avantages indéniables, dont le repositionnement et la revalorisation de la fonction pédagogique dans nos instances. Nous anticipons avec enthousiasme le développement d'une vision globale du projet au coeur de notre mission qui résultera de cette instance bonifiée.

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu.

Mme Maheu (Marie-France) : Oui?

Le Président (M. Kotto) : À ce moment-ci, votre temps est épuisé, mais le groupe formant le gouvernement accepte de vous accorder quelques minutes sur son temps.

Mme Maheu (Marie-France) : Quelques minutes, sans plus.

Le Président (M. Kotto) : Voilà. Poursuivez, s'il vous plaît.

Mme Maheu (Marie-France) : Donc, je vais continuer. L'article 51.11 stipule que nous aurons dorénavant l'obligation de produire un plan stratégique et de le soumettre à l'approbation du gouvernement. Depuis 2008, le conservatoire avait pris l'initiative de se doter déjà d'un plan stratégique à cet égard.

L'année 2015 aura été marquée par le dépôt de ce projet de loi huit ans après notre constitution en société d'État. Le projet de loi permettra de moderniser la gouvernance de cette école gardienne d'une tradition de transmission des connaissances et du savoir-faire des artistes de renommée dans le but d'assurer une relève artistique de qualité. Grâce à ce projet de loi, le conservatoire sera dorénavant soutenu par des fondements juridiques en adéquation avec les réalités actuelles, ce qui lui donnera des assises nécessaires pour se projeter dans l'avenir et adapter ses façons de faire aux changements qui transforment les pratiques artistiques.

Je tiens à remercier Mme la ministre pour sa disponibilité lors de la tournée des établissements du réseau, signe d'un appui réel. Une autre manifestation tangible de son appui a été ce financement de 1,8 million octroyé cette année au conservatoire, à une époque où les moyens financiers du gouvernement sont limités. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à l'équipe du ministère de la Culture et des Communications qui nous a accompagnés au cours des derniers mois, simplement pour vous dire que nous avons eu depuis le mois d'octobre 10 conseils d'administration qui... Normalement, c'est quatre conseils d'administration. Donc, il y a beaucoup de choses qui ont changé à l'interne au niveau de... Leur collaboration a été très précieuse, au ministère.

Pour terminer, je remercie l'ensemble du personnel du conservatoire, la directrice générale par intérim, Mme Danielle Dubé, tous les professeurs et le personnel administratif, qui travaillent toujours avec autant de passion, et engagement, et dévouement, je vous dirais, malgré le contexte difficile des dernières années. Et donc je veux aussi exprimer mon appréciation aux membres du conseil d'administration et des divers comités ainsi que les partenariats et les élus qui sont appelés à contribuer à cette modernisation du conservatoire. Je vous remercie pour votre sincère ouverture d'esprit, annonciatrice du changement favorable et garante de l'avenir du Conservatoire de musique et d'art dramatique. Merci.

Le Président (M. Kotto) : Je vous remercie, Mme Dubé. Alors, j'invite maintenant nos collègues à débiter les échanges, en commençant par Mme la ministre pour une durée de 21 minutes, à peu près.

Mme David (Outremont) : 21 minutes. Exactement. Écoutez, ça semble long et court en même temps après l'année... Je vous ai salués tout à l'heure. Je vous resalue. Sentez-vous vraiment les bienvenus à l'Assemblée nationale pour une autre étape très importante, donc, pour l'histoire du Conservatoire de musique et d'art dramatique, une étape vraiment, vraiment très importante. Et je tiens à redire à tous ceux qui nous écoutent et à mes collègues de l'opposition à quel point, pour moi, ce projet de loi est important, non seulement parce que c'est de la gouvernance... Ça a l'air technique, de la gouvernance, mais la gouvernance, c'est tout sauf technique quand on y regarde de près, quand on vous écoute, quand on aura l'occasion de discuter avec différents groupes qui vont venir nous parler. C'est comment ancrer dans une gestion performante tous les groupes d'intérêt internes, externes. Il y a toute une réflexion sur la gouvernance de nos sociétés d'État. Vous êtes une institution unique, unique de toutes sortes de façons. Unique parce que vous n'êtes pas rattachée à un ministère de l'Éducation ou de l'Enseignement supérieur. Très important à préciser.

• (9 heures) •

Je sais qu'il y a toutes sortes de velléités, qu'il y en a eu toutes sortes au cours des années. C'est très tentant... Je vous dirai un jour, si vous voulez, pourquoi je ne suis pas d'accord à ce qu'il y ait un... que ça soit... Je pense qu'il est préférable que ça soit une école tout à fait indépendante, qui relève du ministère de la Culture, qui a une formation tout à fait particulière, services personnalisés, services individuels, mais aussi ancrée dans sa société. Ça a été voulu comme ça dès les années 40, modèle européen, modèle français, conservatoire de Paris, de Lyon.

Cette année m'a permis de non seulement... Vous savez, les moments de crises sont des moments qui peuvent être tout à fait stériles et ça peut être tout à fait fertile. Et, dans ce cas-ci, il est clair que ce que nous avons vécu depuis un an, on peut dire, à peu près, a donné des résultats qui vont tout à fait dans le sens d'une fertilité de la réflexion autour du conservatoire, ce qui m'a amenée à vraiment plonger... au risque même, M. le Président, qui connaissez bien la situation de ce ministère, de peut-être me faire accuser d'être un peu trop dans la microgestion, de m'intéresser un peu trop à ce dossier. Mais je ne regretterai jamais une minute des kilomètres que j'ai avalés pour aller à la rencontre de tous les conservatoires en région, et j'inclus Montréal et Québec, de faire des rencontres exceptionnelles de tous les groupes — tous les groupes voulant dire à la fois l'interne et l'externe — et de rencontrer, dans le fond, une institution qui, depuis plus de 60 ans, a traversé différentes époques de sa maturation, sa maturité, a formé d'immenses musiciens, d'immenses comédiens, a fait vivre le monde de la musique et du théâtre d'une façon tellement pertinente et, j'oserais dire, exceptionnelle qu'on peut dire que le Québec n'a vraiment rien à envier à plein d'autres scènes musicales et d'art dramatique ailleurs dans le monde.

Et j'ai non seulement été un peu obsédée par le conservatoire depuis un an, mais, à chaque fois que j'ai voyagé, en Europe particulièrement, je voulais aller rencontrer les conservatoires pour voir, justement, nos origines, vos origines, nos origines extrêmement européennes, je dirais, de cette façon de voir l'enseignement, qui est tout à l'honneur du Québec. Parce que, dans les années 40, où ça a été créé, il est clair que, déjà, d'aller en France regarder comment se faisait les choses depuis très longtemps, ça a donné une inspiration, ça a insufflé, vraiment, un vent de modernisation à l'époque pour la musique en particulier, l'art dramatique. Et les régions sont venues un petit peu après.

C'est des énormes questions qui nous ont été posées en septembre dernier, qui ont réveillé, je dirais... et c'était très bien que ça réveille autant les régions, autant Montréal, Québec, mais autant, aussi, les grands diplômés du conservatoire, et je les en remercie. J'ai, encore récemment, dit à... J'étais à un événement culturel, que j'ai adoré, et j'ai dit à un grand, grand diplômé de chez vous que le temps des lettres ouvertes était peut-être terminé, mais le temps de l'implication ne faisait que commencer, ce à quoi il m'a répondu : Oui, et je suis même dans un projet avec le conservatoire de Montréal, et nous avons toutes sortes d'idées. Et j'ai dit : Ce que vous faites là, c'est votre engagement, j'aimerais que tous les diplômés du conservatoire, qui y tiennent beaucoup, à ce conservatoire, donnent un petit peu de leur rayonnement, de leur notoriété pour aider à avoir tout plein d'idées pour ce rayonnement extraordinaire.

Alors, oui, on a fait beaucoup, beaucoup, beaucoup de chemin depuis un an. En parallèle se développait, donc, ce projet de loi qui va nous faire travailler. Je dis bien «travailler». Moi, je me sens, dans ce projet de loi, je le répète à mes collègues de l'opposition, vraiment au travail avec eux, avec elles, pour regarder les meilleures façons, comme a dit la députée de Joliette, pour améliorer ce projet de loi qui, je dois le dire, va poser un certain nombre de questions très, très importantes pour la suite des choses et, je veux dire, la commission des études, la question... et c'était un de mes souhaits les plus importants, oui, la gouvernance, oui, les comités, extrême importance, éthique, gouvernance, vérification, présence d'un comptable, tout ce qui, dans le fond, se met au diapason de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, mais aussi dans le champ particulier du conservatoire, qui n'est pas un cégep, qui n'est pas une université, qui n'est pas une école primaire ni une école secondaire, qui est unique en soi. Donc, on a des questions qui vont se poser, qui sont uniques en elles-mêmes, et je compte sur tout le monde pour qu'on arrive à un équilibre qui, je le dis d'avance, mais ça ne surprendra personne, puisse faire en sorte que tout ce qui est le volet Études académiques, vie académique soit très bien réfléchi au sein de l'ensemble de la gouvernance.

Et, quand je dis «ensemble de la gouvernance», on ne parle pas que du conseil d'administration. On parle de la commission des études, des deux sous-commissions qui sont très importantes. Je viens du milieu universitaire, j'ai présidé

toutes ces commissions des études de l'université, sous-commissions d'études de premier cycle, études supérieures. Ce sont des lieux d'une grande importance, je dirais, que l'on doit plus créer ou recréer au conservatoire que poursuivre. Et c'est là, le grand défi, un des grands défis de ce projet de loi, où je poserai des questions, c'est clair, à tout le monde qui va venir témoigner.

Maintenant, pour montrer la différence, et ça sera peut-être ma première intervention où... Parce que, je vous l'ai dit, 21 minutes pour un bilan d'une année si intense dans ce dossier-là, ce n'est pas beaucoup, mais en même temps je veux profiter de votre présence. Un des aspects que vous signalez, à la page 4, et dont on a déjà parlé, qu'il va falloir reprendre, mais... Vous voyez, c'est... je suis même embêtée. Déjà, ça montre à quel point un projet de loi, ce n'est pas seulement la gouvernance. Vous parlez du financement, mais, parlant du financement, vous faites référence au financement des collèges et universités, et vous dites : On a des bacs, on a des maîtrises. Je le sais, j'étais moi-même sous-ministre à l'Enseignement supérieur quand la ministre a autorisé les maîtrises partout en région, et ce n'est pas rien d'autoriser ça, c'est une démarche d'une grande, grande complexité. Et ce que ça veut dire, c'est que vous pouvez décerner des mémoires... des diplômes de maîtrise et de baccalauréat, ce que vous faites, d'ailleurs. La grande différence, c'est qu'effectivement il n'y a pas la même sorte de financement du tout. Le conservatoire étant une école dite gouvernementale relevant du ministère de la Culture est sur un modèle totalement différent des réseaux collégial et universitaire, où c'est le financement par étudiant. Plus il y a d'étudiants, plus il y a de financement. Le conservatoire, c'est : il y a une enveloppe, et donc on met les étudiants qu'on peut mettre dans l'enveloppe. Je pense que c'est à ça que vous faites référence. Ça n'a pas rapport directement avec la gouvernance d'un conseil d'administration, mais vous y faites quand même référence dès la page 4 de votre mémoire. Je voudrais donc, peut-être, un petit peu vous entendre là-dessus.

Je vais tout de suite dire les deux autres interventions. Le partenariat avec les collectivités, là, on est dans un élément que j'ai entendu, évidemment, partout, pas seulement dans les régions dites plus éloignées, mais aussi à Montréal et à Québec. Le conservatoire doit s'incarner, s'ancrer dans sa collectivité que... On l'a vu beaucoup, beaucoup à l'occasion, évidemment, des inquiétudes de l'année dernière, mais ce n'est pas parce qu'il y a eu une inquiétude et que l'inquiétude est un peu levée que les gens doivent retourner dans leur tanière, au contraire. Et je devrai probablement poser la question à tous ceux qui viendront, on le sait, l'enseignement de la musique est un enseignement qui a beaucoup, beaucoup changé depuis plusieurs années dans les écoles, primaires, secondaires, dans l'approche culturelle, je dirais. Et, M. le Président, vous êtes certainement au courant des inquiétudes du milieu par rapport à l'enseignement de la musique, en particulier dans les régions, et le partenariat avec les collectivités devient fondamental. Le conseil d'administration peut aider avec, évidemment, en son sein, des membres qui viennent des collectivités. Et on a demandé qu'il y ait une grande proportion... huit personnes qui viennent des régions, ça me paraît absolument essentiel.

Mais je voudrais vous entendre sur votre optimisme ou non-optimisme par rapport... et vos moyens sur le partenariat avec les collectivités, collectivités voulant dire le milieu scolaire, tous les milieux scolaires, toute la chaîne de l'éducation, on pourrait dire, mais aussi autre chose. J'ai été en Abitibi en fin de semaine, je rencontrais une école de musique à Rouyn, les gens me parlaient encore de... merci d'avoir sauvé les conservatoires. Mais je pense qu'il y a beaucoup, beaucoup à faire avec la formation dite préparatoire, et donc je voudrais vous entendre là-dessus, et puis j'aurai sûrement d'autres choses, quand vous aurez eu le temps de répondre à ces questions.

• (9 h 10) •

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. Mme Maheu ou Mme Dubé.

Mme Maheu (Marie-France) : Oui. D'abord, je vais... vous dites qu'à la page 4 on parle de la différenciation du financement des conservatoires versus le monde de l'éducation. Ce pourquoi on l'a mis là, la raison principale, c'était pour que les gens comprennent quand on nous dit : Vous avez combien d'étudiants au conservatoire?

Simplement pour vous dire que, quand on est une université et qu'on regarde, je veux dire, le résultat du nombre d'admissions ou le nombre qui s'inscrivent à l'intérieur des programmes, c'est facile de le compter, c'est facile de savoir qu'on augmente notre nombre de clientèle, et on est très content, parce que ça veut dire qu'il y a une plus grande accessibilité et ça veut aussi dire qu'on va avoir plus de budget, quand on est une université.

Mais, quand on est au conservatoire, c'est le nombre de professeurs, presque, qui vient dire le nombre d'étudiants qu'il va y avoir, surtout en musique. Et, dans la formule qu'on a au niveau... en art dramatique, qui est une formule très extraordinaire, je veux dire, le nombre d'étudiants est une enveloppe fermée, c'est-à-dire que c'est fermé parce que c'est le style de pédagogie utilisée dans nos conservatoires qui crée ça. Ce qui fait que, quand les gens posent des questions sur c'est quoi, l'évolution, comment ça se fait que vous n'avez pas plus d'étudiants, admettons, bien, on n'a pas plus d'étudiants dans la limite des budgets qu'on a. Parce que c'est vraiment le un à un qui vient changer le fait qu'on augmente le nombre d'étudiants. Donc, un professeur qui a sa tâche complète ne peut pas donner plus d'enseignement à un étudiant supplémentaire. Ça fait que c'était dans cette logique-là de comprendre, quand on parle du conservatoire... Parce que souvent ça nous est demandé : Comment ça se fait que vous n'avez pas plus d'étudiants? Comment ça se fait que c'est réparti? C'est de comprendre la logique qui existe en arrière même de la façon dont c'est financé et donc que c'est planifié au niveau de l'enseignement. Donc, par rapport à ça, je pense que, oui...

En ce qui a trait aux partenariats, je vais en dire un petit peu, puis ensuite je vais donner la parole à Danielle, parce que Danielle... Mme Dubé a fait quand même le tour aussi de l'ensemble des régions et a vu les partenariats. Je crois que les partenariats, de la même façon que pour les diplômés, les partenariats, ils sont présents. Les gens en région ont beaucoup réagi à l'automne dernier, mais il reste encore beaucoup à faire en termes de partenariats, c'est-à-dire que je pense que ça a peut-être réveillé les gens au niveau du conservatoire, mais ça a aussi réveillé les gens des régions sur l'importance... ça a fait réagir aussi les gens sur l'importance des conservatoires en région. Et donc, dans ce sens-là, ça devient, à notre avis, primordial. Il y a plein de choses qui peuvent être faites avec les écoles de formation en musique,

avec la formation continue en région. Il y a plein de choses, c'est-à-dire que tout ça pourrait nous amener à développer beaucoup de choses sur le terrain et sur l'ensemble des régions, qui ne sont pas nécessairement présents actuellement.

Je vais te laisser continuer en ce qui a trait aux partenariats.

Le Président (M. Kotto) : Mme Dubé.

Mme Dubé (Danielle) : Oui, bonjour. Bonjour, monsieur. Effectivement, on a pu avoir un panorama complet de ce réseau-là et de son ancrage dans le milieu l'automne dernier, lors de la tournée de Mme la ministre. Les gens sur le terrain, la grande équipe du conservatoire, les gestionnaires d'établissement en région, les professeurs qui oeuvrent sur le terrain, les parents des élèves, très souvent qui s'impliquent, par exemple, dans les conseils d'orientation, sont des vecteurs qui nous ont permis au cours des dernières années qu'on parle beaucoup de ces partenariats-là, de la perspective positive que ça apporte pour l'avenir. Mais ça fait partie de l'histoire du conservatoire depuis des dizaines d'années de travailler avec le milieu.

Mme Maheu a cité dans son allocution le partenariat avec les orchestres régionaux. Il y a plusieurs endroits au Québec où le conservatoire fait partie de l'ADN de l'orchestre régional et il n'y aurait pas d'orchestre, probablement, à Rimouski s'il n'y avait pas eu le conservatoire, même chose à Saguenay. On a une entente de partenariat extraordinaire avec l'Orchestre symphonique de Trois-Rivières, son chef Jacques Lacombe, qui accueille des étudiants stagiaires du conservatoire. Mme David, vous avez mentionné le défi d'offrir de la formation supérieure en région, de former au niveau de la maîtrise dans de très, très petites cohortes. L'orchestre de Trois-Rivières nous aide à faire ça à Trois-Rivières. On a à Gatineau un partenariat avec la constitution de l'Université du Québec, l'UQO, qui permet de former des musiciens-éducateurs dans la région. Il y a une grande pénurie de gens qualifiés pour enseigner dans les réseaux primaire et secondaire dans la région de l'Outaouais qui est en forte croissance démographique. Eh bien, le conservatoire et l'Université du Québec en Outaouais ont travaillé ensemble pour arriver à répondre à ça.

En art dramatique, on n'en parle pas beaucoup, ce sont de petites écoles. À Québec, le milieu théâtral est alimenté... L'oxygène du milieu théâtral de Québec vient des finissants du conservatoire d'art dramatique de Québec, qui ont formé au fil du temps la plupart des compagnies de théâtre qui existent dans la région.

À Montréal, il y a une étroite collaboration. Vous avez une préoccupation pour le milieu scolaire, et c'est d'une grande, grande importance. À Montréal, nous avons des projets avec l'école secondaire Robert-Gravel, qui a une orientation de spécialité d'art dramatique, et c'est une école dont les locaux ne sont pas très loin de nos installations de Montréal. Donc, il y a des liens très, très forts qui se tissent là-bas aussi.

Donc, vous voyez que tout ça est multiforme. On peut développer des centaines de partenariats dans les régions. Il faut par ailleurs être très vigilant, et je pense que la question de renouvellement de gouvernance sera importante si on travaille dans cette direction-là. On a eu tendance au cours des dernières années à faire financer ces partenariats-là à même l'enveloppe fermée du conservatoire. Donc, aujourd'hui, on est placés dans une situation de précarité qui nous appelle à considérer autrement ces partenariats-là. Les gens qui nous ont dit partout au Québec : On vous aime, bien là, probablement qu'on ira les voir avec une dynamique un petit peu différente. Ce ne sera plus le conservatoire pourvoyeur dans les régions, mais le conservatoire réellement partenaire.

Mme David (Outremont) : Écoutez, il me reste deux minutes. Je voulais juste porter à votre... On reviendra sur la deuxième question. J'ai eu accès à un tableau qui donne tellement la différence... le positionnement des conservatoires du Québec, dans sa composition de conseil d'administration, par rapport à des grandes écoles américaines et à des grandes écoles françaises, et ça dit à quel point on est traversés par les deux civilisations, j'oserais dire. Mais ce qui est formidable, mais ce qui est presque impensable au Québec, c'est de dire l'influence aussi, peut-être, qu'on a...

Juilliard School, qui n'est quand même pas la dernière née en termes d'école de musique, le C.A. est composé de 28 membres externes et un membre interne. Et c'est comme ça pour Curtis Institute, il y a zéro membre interne. Le Guildhall School of Music & Drama à Londres, 17 membres externes versus quatre membres internes. Et, dès qu'on arrive à Paris, qui est une autre... qui est, je le disais tout à l'heure, l'inspiration du conservatoire du Québec, le Conservatoire national supérieur d'art dramatique, c'est six internes, sept externes, et le... musique et de danse Paris et Lyon, six internes, neuf internes.

Alors, on voit que nous ressemblons plus à l'organisation et à la pensée, à la réflexion qui est plus d'influence française qu'américaine, mais ça dit quelque chose, probablement chez des Américains, du mode de financement aussi, c'est-à-dire que la philanthropie est immensément importante. Quand je suis allée dans l'Est américain... et à quel point ils me disaient que, bon, ils devaient absolument tenir à la philanthropie, c'est ça qui les garde en vie. Alors, ils n'ont que des membres externes ou à peu près, alors que l'État intervient beaucoup du côté du Québec et de la France aussi.

Alors, je voulais simplement faire remarquer que nous sommes vraiment au confluent des deux immenses influences. Mais je n'aurai pas le temps, je le sais, je vais me faire couper sur la question...

Le Président (M. Kotto) : C'est le cas.

Mme David (Outremont) : ...sur la question de la philanthropie qui, quand même, doit être une considération importante.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. La parole est maintenant à l'opposition officielle pour 14 min 30 s.

• (9 h 20) •

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Alors, merci beaucoup pour votre présentation qui est très éclairante. J'aimerais revenir, moi aussi, sur la remarque que vous avez faite concernant l'enveloppe fermée. Donc, vous avez dit essentiellement... Ce qu'on pouvait décoder, c'est que, vu que, bon, cette enveloppe est fermée, qu'elle n'évolue pas beaucoup, qu'on est dans une situation financière difficile, c'est plus... c'est-à-dire qu'on a un nombre plus restreint d'étudiants.

Je veux juste bien comprendre. Je comprends que, pour l'aspect art dramatique, conservatoires d'art dramatique, il y a une constance parce que c'est plus stable, donc j'imagine que, les groupes, c'est toujours le même nombre. Vous pourriez peut-être me dire c'est combien par année dans chacun des conservatoires.

Une voix : ...

Mme Hivon : C'est 12? Donc, ça, c'est stable depuis nombre d'années.

Pour le conservatoire de musique, est-ce qu'en fait vous êtes en train de nous dire : Ça a toujours... Évidemment, ce n'est pas tout le monde qui veut y rentrer qui peut y rentrer, ça a quand même toujours été contingenté, mais est-ce que vous êtes en train de nous dire que c'est de plus en plus difficile, compte tenu de la situation financière, ou ça fluctue? Moi, je veux juste bien comprendre ce que vous dites quand vous dites... C'est sûr que c'est une enveloppe fermée, c'est une enveloppe qui ne bouge pas beaucoup. Là, vous êtes venus amener les nuances en disant : On ne peut pas faire comme pour une université, puis évidemment, nous, ça dépend des professeurs, puis, bon, tout ça. Mais est-ce que vous diriez que c'est plus difficile d'entrer en musique au conservatoire?

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu.

Mme Maheu (Marie-France) : Pas nécessairement, non, pas nécessairement. D'abord, tout dépendant des régions, tout dépendant des disciplines aussi, de quel instrument, c'est... Je veux dire, il n'y a pas une réponse globale, mais, sur le global, ce qu'on peut dire, c'est qu'il y avait, il y a à peu près une dizaine d'années, à peu près 800 étudiants, puis actuellement on est autour de 800 aussi. Donc, ce que je veux dire, c'est qu'il y a eu d'abord une rationalisation qui a été faite. L'année dernière, il y a eu toutes sortes d'éléments qui ont fait que le nombre d'étudiants est resté quand même semblable. Mais ce n'est pas plus difficile, nécessairement, de rentrer au conservatoire. Ça fait juste simplement dire que le nombre ne change pas beaucoup dans le temps, là.

En art dramatique, la demande est toujours très forte. On a au moins 300 candidatures pour 10, 12, 20 places, là, maximum. Puis, en musique, la demande a fluctué selon les établissements, c'est ce que je vous disais, là, par rapport aux régions, tout dépendant des instruments. Il y a aussi, tout dépendant de la mode, je vous dirais, les tendances. Je veux dire, il y a des époques où il n'y a personne qui voulait étudier la guitare. À un moment donné, il y a eu comme un boum, je veux dire, il y avait tout le monde... je veux dire, en région, les gens voulaient étudier la guitare. Ça fait qu'il y a aussi tout ça qui vient comme un peu jouer, là. Mais on n'a pas connu de baisses significatives dans les établissements, parce qu'effectivement nos professeurs sont là, la demande est là, puis on a des hausses de fréquentation, là, surtout à Saguenay, à Gatineau puis à Rimouski principalement cette année, là.

Mme Hivon : D'où l'importance des conservatoires en région, j'imagine, parce que ce n'est pas en baisse, l'intérêt, au contraire. O.K.

Compte tenu de la situation financière qui n'est vraiment pas évidente, et je pense que c'est peut-être un euphémisme, est-ce que vous voyez dans le projet de loi des éléments positifs ou qui, selon vous, pourraient aider à bref, moyen, long terme à stabiliser la situation financière, ou, selon vous, vous estimez que ce sont deux choses distinctes, qu'il n'y a pas vraiment d'éléments dans le projet de loi qui peuvent avoir un effet bénéfique, peut-être, pour vous donner des outils ou une manière de procéder pour arriver à un assainissement des finances? Ou vous diriez : Bon, c'est ça, c'est un effet neutre, c'est deux choses indépendantes? Ou vous y voyez des éléments qui pourraient être salutaires?

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu.

Mme Maheu (Marie-France) : Je vais vous répondre en partie, puis après ça je vais donner la parole à Mme Dubé. Mais ce que je veux dire, c'est que ce n'est pas totalement fermé, parce que, quand on parle de la planification stratégique, quand on parle d'une seule commission des études avec deux sous-commissions, le rôle que ces commissions des études là vont jouer sur la planification stratégique... et donc les éléments de planification stratégique, eux, peuvent avoir une influence sur les budgets, c'est-à-dire que... Comment on va donner... Est-ce qu'on va toujours offrir la formation comme on l'offre présentement? Est-ce que, la formation continue, il n'y a pas des chemins où on pourrait trouver où que ça pourrait avoir un impact sur les budgets du conservatoire? Donc, c'est fermé, mais ce n'est pas fermé. Je vous dirais que ça va permettre de mettre en lumière beaucoup plus tous les aspects artistiques qui sont pertinents dans la décision puis dans les orientations qui peuvent avoir des influences sur le budget. Donc, c'est peut-être un peu étiré, mais, à mon avis, ça a une influence.

Aussi, au niveau de la décision, Mme la ministre mentionnait que, dans la majorité des écoles, les membres externes sont beaucoup plus importants. Moi, pour avoir été sur le conseil d'administration du conservatoire avant cette année, mais au tout début, c'est plus difficile quand on veut apporter des changements quand le regard des gens de l'interne est majoritaire, parce que c'est difficile d'apporter des éléments de l'externe, des gens qui viennent nous dire : Bien, peut-être que vous pourriez faire ça comme ça. Les gens au niveau de la philanthropie peuvent nous aider aussi. Donc, il y a toutes sortes de choses qui peuvent être aidantes dans ce changement de gouvernance là, versus les budgets, à mon avis, qui peuvent être... en fin de compte, se croiser, là.

Le Président (M. Kotto) : Mme Dubé.

Mme Dubé (Danielle) : Oui. Bien, écoutez, j'irais dans le même sens. Je pense que l'équilibre qui est visé au sein du conseil d'administration pourrait en effet apporter... en tout cas habiliter le conseil dans son rôle de vigilance à l'égard de la situation financière et du maintien, donc, de l'équilibre budgétaire, de la qualité des services qu'on a à rendre. Et l'aspect, donc, du développement des revenus autonomes et de la philanthropie sera tributaire, je pense, d'un équilibre renouvelé au sein du conseil, donc avec une meilleure présence du milieu, une présence du milieu des affaires, une présence aussi de profils de compétence particuliers. Bon, évidemment, le projet cite un comptable, mais on aura donc un exercice à faire pour déterminer ces profils de compétence là pour les membres du conseil d'administration, et ça, ce sera un exercice qui pourra être très, très intéressant, là, pour donner de meilleures assises au conservatoire dans l'évolution de sa situation financière, peut-être dans la discussion d'une modification de son mode de financement aussi. Il y aura peut-être des propositions qui seront mises sur la table par ce nouveau leadership au sein du conseil.

Mme Hivon : Dans votre optique, justement, quand vous allez regarder les profils de compétence pour la composition du conseil d'administration, est-ce que l'aspect, justement, de la philanthropie, des gens qui sont capables d'aller chercher des fonds importants qui viennent du secteur privé, est-ce que pour vous c'est quelque chose qui doit être fondamental dans la composition du nouveau conseil?

Mme Maheu (Marie-France) : Absolument à regarder, absolument, absolument. Sur les propositions, on peut, je pense, à mon avis... Sur les profils des gens qui seraient sur le conseil d'administration, nous, d'ailleurs, on en a déjà discuté que ça pourrait être ce genre de profil là, effectivement.

Mme Hivon : Puis vous voyez ça comme une minorité, avoir quelques personnes comme ça, ou vous pensez que ça doit être vraiment une orientation importante du conseil d'administration?

Le Président (M. Kotto) : Mme Dubé.

Mme Maheu (Marie-France) : Vous savez...

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu, pardon.

Mme Maheu (Marie-France) : Excusez. La présidente de la fondation présentement, qui est extrêmement, je vous dirais, active, je veux dire, actuellement elle vient nous voir au conseil d'administration pour venir nous dire ce qui se passe. On l'invite régulièrement. La directrice générale est sur le conseil d'administration de la fondation. Est-ce qu'il faut absolument que ce soit nommé à l'intérieur d'une loi? Je pense que les fonctions peuvent tout à fait se faire sans nécessairement ça, mais c'est sûr que, dans nos propositions, on pensait sincèrement que, sur certains profils... que les profils de la fondation pourraient être intéressants à l'intérieur du C.A. du conservatoire, effectivement.

Mme Hivon : O.K. Maintenant, si je vous amène sur la question, bon, de l'avenir des conservatoires en région, je vous pose un peu le même genre de questions. Est-ce que vous pensez que la nouvelle mouture de la loi va être garante de l'avenir des conservatoires en région, je vous dirais un petit peu... ça vous fait sourire, vous vous êtes peut-être déjà posé la question, mais de pérenniser un peu l'organisation actuelle avec les antennes en région, ou vous estimez, encore une fois, que ça a un effet neutre ou, au contraire, qu'il pourrait y avoir une marge de manoeuvre plus grande, qui pourrait, à terme, faire en sorte qu'on revoie la manière de fonctionner des conservatoires en région?

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu.

Mme Maheu (Marie-France) : C'est une question qui est vaste. Vous savez, les conservatoires, historiquement, en région ont presque toujours été questionnés. Ce n'est pas nouveau que le questionnement des conservatoires existe en région. Je veux dire, moi, je viens de Rimouski et je me souviens qu'il y a 10 ans on disait : Oh! peut-être, les conservatoires, tout ça... Ça a toujours été comme une question importante, qui est ressortie cet automne, mais, vous savez, c'est une école, il n'y a pas nécessairement beaucoup d'étudiants. Ça a toujours été des questions qui ont toujours été mises sur la table depuis, je vous dirais...

Donc, est-ce que c'est la meilleure façon... Actuellement, moi, je crois qu'avec le projet de loi le conseil d'administration va être plus en mesure d'assurer la mission des conservatoires, qui n'a pas changé. Puis la mission des conservatoires, c'est aussi les conservatoires en région. Donc, par rapport à ça, quand on regarde le nombre de membres externes venant des régions, moi, à mon avis, ça peut être un très bon gardien des conservatoires en région.

• (9 h 30) •

Mme Hivon : Il me reste très peu de temps, puis j'aurais plein de questions pour vous. C'est sûr que j'imagine que vous avez été associés très étroitement à l'élaboration du projet de loi, là, donc vous avez une expertise, et tout ça. Vous ne nous avez fait part d'aucune demande de modification, ou de changement, ou de quelque chose peut-être dans le projet de loi où on pourrait atteindre un meilleur équilibre. Donc, est-ce que, pour vous, le projet de loi est absolument parfait dans sa forme actuelle?

Puis j'ai une autre question, vous y avez fait référence, là, la fusion des commissions des études. Vous, vous semblez voir ça positivement. Déjà, on a reçu des mémoires qui vont dans le sens inverse. Donc, pourquoi, pour vous, c'est si positif

alors qu'il va quand même y avoir deux sous-commissions? Évidemment, vous l'avez dit vous-même, ce sont deux missions quand même très différentes, musique, art dramatique, avec... Donc, j'aimerais vous entendre là-dessus et sur toutes autres demandes... ou si ce projet de loi là est parfait aux yeux de la direction du conseil.

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu, il reste trois minutes à l'opposition officielle.

Mme Maheu (Marie-France) : Vous savez, «parfait», c'est quand même un bien grand mot, mais une chose qui est sûre, c'est que moi, comme présidente du conseil, je trouve, compte tenu de tous les considérants auxquels on peut penser, que ça soit la gestion... D'abord, le conseil d'administration, c'est que ça gère, donc ça s'occupe de la gestion de l'organisme.

Vous savez, on a regardé toutes les formes de conseil d'administration, qu'ils soient à l'étranger, au Québec, qu'ils soient au niveau primaire, au niveau des commissions scolaires, le cégep, les universités. On a vraiment fait un... On a réfléchi à tout ça, puis, à mon avis, actuellement, je trouve que c'est le modèle qui correspond à ce qui va le plus près de ce que c'est que... je pense, qu'on peut le mieux fonctionner. Ça fait que je vous l'exprimerais comme... le mieux fonctionner au sein du conseil d'administration. Ça prend en compte des étudiants, ça prend en compte les directeurs, ça prend en compte les profs, ça prend en compte le milieu, ça prend en compte la gestion, ça prend en compte... bon, toutes sortes d'éléments sur lesquels on a réfléchi, et, à mon avis, je pense qu'on peut faire des choses superintéressantes de la façon dont le conseil est là. Mme Dubé.

Le Président (M. Kotto) : Mme Dubé.

Mme Dubé (Danielle) : Oui. À l'égard de la commission des études fusionnée, je vous apporterais un élément peut-être de précision, là. Évidemment, on a été associés de près aux travaux des gens du ministère, et ça a été un réel plaisir d'avoir des discussions de fond avec eux sur bien des aspects de notre fonctionnement. Sur la question de la commission des études, on a déjà dit à plusieurs reprises qu'il y avait très, très peu d'étudiants, d'élèves en art dramatique. Ce sont deux très petites écoles, hein? Vous avez affaire à deux écoles où il y a entre 30 et 45 étudiants au total. Et historiquement, au cours des dernières années, la Commission des études, qui existe dans notre loi actuelle, en art dramatique n'a pas fonctionné. L'institution étant très petite, et chacune des deux écoles ayant une grande, grande autonomie à l'égard de son programme pédagogique, il n'y a, à toutes fins pratiques, pas eu de discussion dans les instances du conservatoire à propos de l'art dramatique. Alors, ce qu'on souhaite faire, c'est remettre le sujet à l'ordre du jour.

Évidemment, notre partie musique étant plus importante en termes de nombre au sein de notre organisation, on veut profiter, donc, de ce dynamisme-là, de ce bouillonnement, de ces discussions d'ordre pédagogique sur la musique pour intégrer l'art dramatique plutôt que de laisser ça un petit peu en état de latence comme ça a été lors de l'histoire récente.

Donc, on pense qu'une commission unifiée va contribuer à mettre de l'avant certaines discussions mais aussi à solidifier le travail de réseau que nous avons à faire. Il faut tirer le maximum de cette force-là des deux disciplines au sein du même réseau, et on aura là une instance de discussion qui n'existe pas actuellement.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme Dubé. Alors, le temps de l'opposition officielle est écoulé. La parole revient maintenant au deuxième groupe d'opposition.

Mme Samson : Merci, M. le Président. Dans un premier temps, vous me voyez soufflée de réaliser le peu... le nombre d'étudiants en art dramatique versus en musique. Je n'avais aucune idée que c'était dans ces proportions-là. Et donc ça a scrapé un peu ma première question.

Mais, quand vous dites que... Je reviens à une petite question sur votre financement à enveloppe fermée. Vous dites dans votre présentation, Mme Maheu, que cette situation vous amène à limiter le nombre d'élèves admis dans vos établissements. Est-ce qu'il y a... Puis là il y a une stabilité dans le nombre d'étudiants à chaque année depuis 10 ans. La demande, elle est en croissance du côté de la musique plus que du côté de l'art dramatique? Vous avez plus d'inscriptions en musique qu'en art dramatique?

Mme Dubé (Danielle) : Bien, sur le total, oui, on a plus d'inscriptions, mais, dans la balance, dans l'équilibre, évidemment, par rapport à nos cohortes en art dramatique, qui sont très petites, la demande est plus grande en art dramatique. On reçoit 300 demandes pour moins de 30 places, alors qu'en musique, évidemment, avec sept établissements répartis sur le territoire, bien là, évidemment, ça commande un intérêt beaucoup plus grand.

Mme Samson : Mais, compte tenu de cette importance, de l'importance qu'occupe la musique et les étudiants en musique au conservatoire, est-ce que le modèle qui nous est présenté là comme gouvernance reflète cette importance-là de la musique pour le conservatoire, au niveau de la représentation des professeurs, des gens du milieu, compte tenu de la réalité de...

Le Président (M. Kotto) : Mme Maheu.

Mme Maheu (Marie-France) : Oui. Dans le moment, c'est-à-dire que les étudiants et les professeurs pourraient être en alternance. C'est-à-dire que ça pourrait être un étudiant en art dramatique, ensuite de ça un étudiant en musique, etc. Je veux dire, ce qu'on retrouve dans beaucoup d'institutions, c'est une représentation en alternance sur les conseils

d'administration. Par contre, au niveau de la pédagogie et des sujets qui les intéressent vraiment, là, la commission des études et les sous-commissions deviendraient vraiment le lieu de discussion des étudiants, qui serait, je vous dirais, plus en profondeur. Donc, dans ce sens-là, ça nous semble... oui.

Mme Samson : Ça vous semble correct. Maintenant, une question pratico-pratique. Le projet de loi, tel qu'on l'a lu, spécifie et stipule, bon, la composition du conseil d'administration, et, quand on parle des comités de gouvernance et d'éthique, les comités de ressources humaines sont formés par des indépendants, le comité de vérification n'est composé que de membres indépendants, et il est spécifié que la direction générale n'est pas membre de ces comités-là.

Alors, quand ils se réunissent, ces comités-là, qui répond aux questions opérationnelles du conservatoire, si la direction générale n'est pas... Juste une question pratico-pratique, là. Pour avoir été P.D.G. dans ma vie avant, là, il n'y a pas un comité du conseil d'administration où je n'étais pas, parce que les membres du conseil d'administration ne sont pas dans les opérations.

Le Président (M. Kotto) : Mme Dubé.

Mme Dubé (Danielle) : Oui. Dans les faits, le directeur général est présent lors des discussions de ces comités-là mais n'a pas le droit de vote. C'est tout.

Mme Samson : Mais il y assiste.

Mme Dubé (Danielle) : Oui, oui, oui.

Mme Samson : O.K. C'est drôlement écrit. Enfin, j'aurai des questions plus spécifiques, mais qu'on abordera probablement au briefing technique, là, parce que je n'ai pas trouvé dans le projet de loi le terme pour le mandat du directeur général ou de la directrice générale. Je ne l'ai pas vu ou j'ai mal lu.

Une voix : ...

Mme Samson : Ah bon! Bien, j'ai mal lu. Je m'excuse. Jean-François, t'avais-tu des questions, toi?

M. Roberge : J'en ai une.

Mme Samson : Oui, vas-y, Jean-François.

Le Président (M. Kotto) : Oui, M. le député de Chambly.

M. Roberge : Oui. Tout à l'heure dans votre présentation, vous avez parlé d'un partenariat avec l'école Robert-Gravel. Est-ce que vous pourriez nous en parler un petit peu plus, s'il vous plaît, et élaborer là-dessus? C'est un sujet qui m'intéresse beaucoup.

Mme Dubé (Danielle) : Oui. Bien, avec votre permission, je demanderais peut-être à mon collègue Benoît Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique, de vous décrire un petit peu dans les faits comment s'incarne cette activité-là.

M. Dagenais (Benoît) : Est-ce qu'il faut que je parle dans un micro?

Le Président (M. Kotto) : Oui.

Mme Dubé (Danielle) : Oui, viens donc.

Le Président (M. Kotto) : Merci de vous présenter.

M. Dagenais (Benoît) : Ça me fait plaisir. Alors, depuis plusieurs années...

Mme Dubé (Danielle) : ...ton nom.

• (9 h 40) •

M. Dagenais (Benoît) : Benoît Dagenais, directeur du Conservatoire d'art dramatique de Montréal.

Depuis plusieurs années maintenant, c'était l'école Saint-Louis, maintenant l'école Robert-Gravel. Nous avons des liens avec eux pour que leurs étudiants viennent voir d'abord nos pièces de théâtre, viennent discuter avec nos élèves finissants une petite demi-heure, trois quarts d'heure après la présentation, assister à des répétitions générales, s'ils veulent venir les voir, voir nos installations, improviser avec nos élèves de deuxième année quelques fois durant l'année pour les sensibiliser à ce que nous sommes. Alors, ça se fait de façon ponctuelle, et les élèves du secondaire sont très heureux de venir voir ce qu'on fait, et c'est une école qui a une vocation théâtrale et... Bien, c'est très heureux pour nous et pour eux qu'on puisse avoir des gains comme ça.

Le Président (M. Kotto) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : ...temps pour échanger là-dessus?

Le Président (M. Kotto) : Pardon? Il vous reste trois minutes.

M. Roberge : Il y a d'autres écoles secondaires au Québec qui ont une vocation artistique ou théâtrale. Est-ce que vous avez des partenariats ou des espèces d'entente de ce type-là avec d'autres écoles? Parce que vous en avez mentionné une tout à l'heure.

M. Dagenais (Benoît) : Nous avons une entente aussi avec La Rencontre théâtre-ados, qui... c'est surtout dans la ville de Laval, avec des écoles qui sont du secondaire, qui sont plutôt démunies. Et nous faisons à peu près la même chose avec ces écoles-là. Et je suis allé les visiter la deuxième année de mon mandat, et ils viennent, eux aussi, au conservatoire, ils assistent aux représentations, ils ont des échanges avec les élèves, ils viennent improviser, ils viennent... Et tout ça pour leur montrer que c'est possible, que c'est possible d'étudier en théâtre et qu'on peut en faire sa vie. Et, pour eux, c'est une façon... pour les professeurs de ces écoles secondaires là, c'est une façon d'ancrer ces élèves-là dans l'école, parce que ce sont des écoles qui sont défavorisées, et les élèves ont tendance à ne pas finir leurs cours secondaires, et c'est une très bonne façon de les ancrer dans leurs cours. Ils forment une troupe de théâtre, ils font des représentations à la fin de l'année. Alors, c'est une entente qui est valable, à mon sens.

Le Président (M. Kotto) : Mme Dubé.

Mme Dubé (Danielle) : Moi, j'allais ajouter qu'il y a de nombreux partenariats du même type dans le milieu musical également et que nous avons, dans toutes les régions du Québec, y compris Montréal et Québec, des ententes formelles avec des commissions scolaires, des écoles secondaires pour des programmes qu'on appelle arts-études, des programmes de temps partagé. Donc, par exemple, ici, à Québec, l'école Cardinal-Roy, les jeunes vont à l'école le matin et viennent au conservatoire l'après-midi, ce qui leur permet de s'investir dans l'enseignement intensif du conservatoire, chaque jour, un très grand nombre d'heures. Alors, c'est un peu comme le sport d'élite, hein, il faut s'entraîner chaque jour. Et donc ces ententes-là font que nous pouvons former des jeunes très jeunes, donc de niveaux primaire et secondaire, à un très haut niveau très, très vite dans le démarrage de leur carrière. Donc, on fait ça en partenariat avec le milieu scolaire.

Le Président (M. Kotto) : M. le député de Chambly, c'est bon?

M. Roberge : Je vous remercie beaucoup.

Le Président (M. Kotto) : Bon, il reste une minute. S'il y a consentement, la députée de Joliette souhaiterait l'utiliser. Oui?

Mme Hivon : Je prendrais la minute, si c'est possible de me la donner.

Le Président (M. Kotto) : Y a-t-il consentement?

Une voix : Je vous la donne.

Le Président (M. Kotto) : Oui, O.K., consentement.

Mme Hivon : Merci. J'avais une dernière petite question, c'était sur le pouvoir de directive de la ministre, qui est prévu dans la loi. Est-ce que c'est quelque chose qui, à l'heure actuelle, existe, a déjà été utilisé? Comment vous réagissez par rapport à ce pouvoir de directive là?

Le Président (M. Kotto) : En 30 secondes, Mme Dubé.

Mme Dubé (Danielle) : Oui. Bien, écoutez, nous, nous recevons, comme société d'État, à chaque année, les orientations du ou de la ministre, donc on ne voit pas là-dedans une grande révolution, là.

Mme Hivon : O.K. Donc, pour vous, orientations, directives, on est dans les mêmes eaux, là.

Mme Dubé (Danielle) : On verra comment ça va se traduire dans les faits, mais c'est clair qu'on est dans un lien hiérarchique avec la ministre de la Culture.

Mme Hivon : Merci.

Le Président (M. Kotto) : Bien, alors, je vous remercie pour votre contribution aux travaux de la commission, que je suspends quelques instants afin d'accueillir le Syndicat des professeurs de l'État du Québec.

(Suspension de la séance à 9 h 44)

(Reprise à 9 h 50)

Le Président (M. Kotto) : Alors, je souhaite la bienvenue aux représentants du syndicat des professeurs du Québec. Je vous rappelle que vous disposez d'une dizaine de minutes pour votre exposé, puis par la suite nous allons procéder à la période d'échange avec les membres de la commission. Alors, je vous invite donc à vous présenter puis à commencer votre exposé.

Syndicat des professeurs de l'État du Québec (SPEQ)

M. Tanguay (Claude) : Claude Tanguay, président du Syndicat des professeurs de l'État du Québec.

M. le Président, Mme la ministre, Mme la députée de Joliette, Mme la députée d'Iberville, MM. les députés, je tiens à vous remercier d'être ici pour nous entendre et nous écouter. Un remerciement particulier à Mme la ministre pour son implication dans la destinée des conservatoires.

Nous sommes... Notre position est en accord avec, je dirais... favorablement de moderniser la loi des conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec et la rendre conforme à la Loi de la gouvernance des sociétés d'État. Notre préoccupation première a été démontrée, dans un passé récent, à l'effet de préserver le joyau de la culture québécoise unique en Amérique du Nord, et notre préoccupation actuelle : maintenir et assurer une saine gestion académique.

J'en profite pour vous présenter Jean Vallières, qui est le représentant réseau des conservatoires au sein de notre syndicat, et, afin de respecter les délais impartis, dans le but de transmettre l'essentiel, je lui cède directement la parole.

M. Vallières (Jean) : Merci beaucoup de votre écoute. Alors, on vous présente un mémoire. Ce mémoire est le fruit d'une consultation auprès des représentants des neuf établissements du réseau des conservatoires. Actuellement, il y a environ 210 professeurs qui enseignent et qui ont enseigné dans les neuf conservatoires. Parmi les diplômés du conservatoire : Yannick Nézet-Séguin, Marc Hervieux, Jacques Lacombe, Angèle Dubeau et Marie-Nicole Lemieux pour la musique, Luc Picard, Guylaine Tremblay, Anne Dorval et Robert Lepage pour l'art dramatique. Sans eux, notre vie culturelle ne serait pas la même. Au-delà de ces têtes d'affiche, puis il y en aurait d'autres, il y a quand même une bonne proportion des musiciens de nos orchestres et des artistes de nos théâtres et de nos écrans qui sont issus du conservatoire.

Maintenant, depuis déjà un an et demi, les professeurs du conservatoire étaient conscients qu'il y avait un danger qui guettait les cinq conservatoires de région qui étaient menacés de fermeture. On a été les premiers à alerter, avec les étudiants encore, toutes les instances politiques et médiatiques. Il y a eu un débat de société qui a démontré que la population tenait à son conservatoire. On veut remercier la participation active dans ce débat de tous les amis et les anciens du conservatoire, des organismes culturels régionaux, des médias, des personnalités politiques de toutes les allégeances, sans oublier les 35 000 signataires de la pétition demandant la survie des conservatoires de région.

On veut aussi souligner l'implication déterminante de Mme Hélène David qui a su, au moment où elle l'a pu, préserver l'intégrité... l'intégralité du réseau, et puis elle s'est attaquée également à la question du déficit accumulé. L'injection, au dernier budget, de sommes supplémentaires destinées au conservatoire ainsi que sa visite, extrêmement appréciée, de tous les établissements du réseau illustrent bien la clarté de sa vision à long terme pour le conservatoire.

Quant au projet de loi n° 48, on est tout à fait d'accord sur la question de la gouvernance au niveau du conseil d'administration, qu'il y ait plus de gens de l'externe par rapport à ceux de l'interne. Par contre, dans nos recommandations, il y a certains points, je veux juste insister sur un, c'est la question de la commission des études. Présentement, il y a deux commissions des études dans la loi actuelle : une commission des études en musique, composée de 13 membres, dont sept professeurs, sept professeurs qui représentent chacun des établissements. Quand on parlait, tantôt... Depuis ce matin, on parle des régions, mais chaque région était représentée sur la Commission des études en musique. Et ça, c'est important, parce que, dans chaque établissement, il y a une commission pédagogique, et ce sont les professeurs qui élaient un représentant pour que les recommandations de la commission pédagogique puissent se retrouver à la commission des études.

Commission des études... Il y avait une commission des études aussi en art dramatique. Parce que former un Robert Lepage puis former un Yannick Nézet-Séguin, ce n'est pas la même chose. Ce sont deux mondes complètement différents. On souhaiterait qu'ils pourraient collaborer ensemble, mais ça, c'est une autre question. Mais la formation est différente, le cursus pédagogique est complètement différent. Maintenant, il y avait quatre professeurs, deux représentants de chacun des conservatoires d'art dramatique, là-dessus.

Ce que nous propose le projet de loi n° 48, c'est une seule commission des études de neuf membres, avec deux professeurs, seulement deux professeurs représentant toute l'équipe pédagogique des neuf conservatoires. Pour nous, c'est une sorte de mise à l'écart du rôle des professeurs dans les questions académiques, et ça, pour nous, c'est tout à fait inacceptable, et on ne comprend pas du tout pourquoi. Ça ne va pas dans le sens de l'histoire, ça ne va pas dans le sens de la participation des gens sur le terrain aux décisions et à l'élaboration des programmes. Parce que tout ça est en constante évolution. Le monde artistique, que ce soit en musique ou que ce soit en art dramatique, doit toujours se mettre à jour. Et comment faire ça en diminuant ainsi la participation des professeurs? On ne comprend vraiment pas. On fait appel à Mme Hélène David, qui elle-même a été professeur et a été sur les instances de gouvernance des universités, pour redresser le tir et faire en sorte que la représentation des professeurs soit ce qu'elle doit être dans les organismes qui vont gérer les questions pédagogiques du conservatoire. Pour nous, c'est extrêmement important.

Alors, il y a d'autres recommandations aussi. Évidemment, il y a la durée des mandats. Par exemple, au conseil d'administration, il y a deux professeurs. Avant ça, c'étaient des mandats de deux ans renouvelables deux fois, ce qui faisait un total de six ans. Maintenant, ce sont des mandats de quatre ans renouvelables deux fois, ça veut dire 12 ans. Il y a un professeur qui vient des conservatoires de musique et un professeur qui vient des conservatoires d'art dramatique. Si on

veut un minimum d'alternance entre les régions, est-ce qu'on va attendre 12 ans avant de changer? Je veux dire, on ne comprend pas ça, là, on ne comprend pas la raison pour laquelle ces mandats-là sont rallongés, honnêtement. Je pense que, s'il y a sept conservatoires de musique, pourquoi, à ce moment-là, un conservatoire... S'il y avait une alternance entre tous les conservatoires, ça prendrait 100 ans avant que le conservatoire de Val-d'Or ou de Montréal puisse avoir son tour. On ne comprend pas ça, là.

Alors, ensuite, il y a une chose qu'on veut saluer, par contre, dans...

Le Président (M. Kotto) : ...

M. Vallières (Jean) : Ah! peut-être, j'excède mon temps.

Le Président (M. Kotto) : Trois minutes, il vous reste trois minutes.

M. Vallières (Jean) : Alors, une chose qu'on veut saluer dans le projet de loi n° 48, c'est l'accessibilité. Il y a un nouveau paragraphe qui garantit l'accessibilité. Parce que ce qui est important... Il y a toujours des tendances et des menaces qui font en sorte que, par exemple, le niveau préparatoire, il faudrait que les parents déboursent. Mais ce n'est pas bon que les parents déboursent au niveau préparatoire. Ils ont déjà... Il faut qu'ils paient les instruments des enfants, il faut qu'ils les envoient dans des camps musicaux, c'est très lourd. Il faut absolument maintenir la gratuité, c'est dans la tradition du conservatoire depuis 1942, de maintenir la gratuité, il faut que ça soit maintenu. Et on salue le projet de loi n° 48, qui a un paragraphe sur l'accessibilité. Merci de votre écoute.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Vallières, merci, M. Tanguay. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme David (Outremont) : Alors, je vous...

Le Président (M. Kotto) : Pour une durée de 23 min 30 s.

• (10 heures) •

Mme David (Outremont) : 23 min 30 s. Parce que moi, je parle puis je m'en... ça va trop vite dans ma tête. Et vous m'avez particulièrement impressionnée, je dirais, par la qualité de votre mémoire, il est bien fait. Je vous salue, je salue votre travail et je salue aussi les questions que vous posez, parce que, s'il y a deux soucis qui m'ont habitée... bon, plusieurs soucis, mais, pour le projet de loi en particulier, une fois qu'on dit : Les régions sont sauvées, c'est là pour rester... Je l'ai dit, et redit, et redit, j'ai de l'ambition pour les conservatoires, comme vous en avez. Je ne veux pas que ça soit un point d'arrêt, je veux que ça soit un nouveau début tourné vers l'avenir, mais pas juste des mots, là, des paroles.

Et vous avez de grands défis, c'est clair. En musique, en art dramatique, on a de grands défis. Les écoles se sont multipliées. Et vous avez un créneau tout à fait particulier mais qui doit être ancré dans l'environnement. Parce qu'encore faut-il les découvrir, ces talents-là, il faut que ça commence quelque part. Et vous êtes le seul modèle où l'enfant peut arriver à cinq ans et puis sortir à 18 ans, puis il s'appelle Yannick Nézet-Séguin, par exemple, ou Robert Lepage. Et donc il a fallu qu'il commence quelque part. Et vous accompagnez... Et ça, pour ceux qui connaissent moins le milieu de l'éducation, c'est tout à fait particulier, parce que c'est une progression par matière, ce n'est pas une progression par niveau. Tu n'es pas en première année, deuxième année. Le premier prix du conservatoire, tu peux l'avoir à 16 ans ou à 15 ans si... et l'autre peut l'avoir à 20 ans, et l'autre... Alors, c'est au rythme du talent et c'est comme — et quelqu'un a fait la référence tout à l'heure — une école de tennis mondiale ou une école de sport, ce n'est pas à 30 ans que tu commences une carrière internationale. La compétition est tellement forte que les grands musiciens, d'abord, sont soumis à une concurrence féroce, art dramatique aussi, on le sait, et donc vous devez avoir un modèle vraiment d'élite pour ça. Mais par ailleurs l'élite, bien, ça se développe et ça se découvre bien en amont de ça. Et là on pourra avoir des discussions très intéressantes sur les liens école-éducation-culture.

Maintenant, les vraies questions que vous posez... Et je vais vous les poser parce qu'il y a un petit bout que vous n'avez pas dit et qui m'a particulièrement inquiétée. S'il y en a une qui voulait deux choses dans ce projet de loi là... Je voulais une meilleure présence du secteur des études et des programmes dans l'ensemble de l'organigramme et je voulais... je sentais qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas au niveau du rôle du directeur des études, ou du rôle des professeurs, ou... Et c'est évidemment par région, par discipline, et il y a un seul conseil d'administration. Alors, c'est compliqué, là, tout ça. On va avoir beaucoup de plaisir, et je vais compter sur la présence de mes amis pour pouvoir faire un montage qui se tient, mais qui respecte le principe, oui, d'une réelle — et là j'insiste sur le mot «réelle», parce que vous me voyez venir dans ma question, peut-être — d'une réelle présence et action des enseignants et des commissions des études au sein de l'institution qui s'appelle le conservatoire.

J'entends très bien... Et je pense que, là, il y a un malentendu. Parce qu'on a exactement les mêmes objectifs, vous et moi — en tout cas, moi, je parle pour moi, là — c'est que les professeurs puissent réellement parler pédagogie quelque part dans l'organigramme. Ce quelque part là, ça ne veut pas dire que c'est le conseil d'administration. La présidente l'a bien dit, un conseil d'administration, ça gère puis, pour avoir été beaucoup dans le milieu universitaire, ce n'est pas là qu'on parlait de la qualité des programmes, on s'entend? C'était à la commission des études, mais qui elle-même était le fruit... Et c'est là peut-être qu'on n'a peut-être pas été assez clairs, on n'a peut-être pas... Les sous-commissions, dans ma tête à moi, là, études musique et art dramatique sont absolument essentielles pour discuter, par discipline, avec une... où vous décidez vous-mêmes du nombre de profs, d'étudiants, mais c'est clair, là, qu'on parle vraiment pédagogie, on parle programmes, on parle développement par discipline et que ça culmine en une décision plus large et plus réseau au niveau de la commission des études.

Moi, quand j'entends et je lis... mais je ne l'ai pas entendu, vous ne l'avez pas dit, mais vous l'avez écrit que, oui, il y a des beaux principes, oui, on veut être très présents, mais que les commissions ne se sont pas réunies en art dramatique depuis des années. Écoutez, là, j'en ai perdu mes jambes, mes bras, mes yeux, tout, je n'en revenais pas. Il y a vraiment un problème de fonctionnement, à ce moment-là, ou de présence de la pédagogie dans les instances. Parce que vous dites : On veut les garder, on veut les garder, mais elles ne se réunissent pas. À quoi ça sert, si elles ne se réunissent pas? Attendez, je vais finir, vous allez avoir le temps de répondre. Donc, elles ne se réunissent pas.

Et je salue votre proposition d'un minimum de rencontres, c'est clair. Moi, je présidais la sous-commission des études de premier cycle, et, je vous répète, il y avait au moins 400 programmes différents. Donc, c'est sûr qu'en médecine ce n'est pas la même chose qu'en philosophie, mais ces gens-là, bon, se parlent. À la commission des études et même en sous-commission, ce qui les rejoint, c'est premier cycle, ou deuxième cycle, ou troisième cycle.

On peut regarder de la meilleure façon... Il faut qu'il y ait un lieu actif où les gens parlent de programmes et de pédagogie et où les professeurs sont présents. Alors, il y a eu deux réunions en 2013 pour la musique, ou une réunion, puis deux en 2014, mais même deux au moment où c'était le plus angoissé pour les dernières années sur l'avenir des régions, et tout. Comment se fait-il qu'il n'y ait pas plus de réunions? Donc, ça, il y a un diagnostic à faire.

Et, même si on vous disait : Il y a une commission des études puis que, sur la forme, là, on s'entend que... soit le sous-commissions, c'est plus clair, ce qu'on veut, puis le rôle de la commission des études, mais moi, je n'arriverai pas du tout à mes objectifs si je relis, dans un an, qu'il y a eu peut-être, oui, trois réunions comme vous demandez, mais ce n'est pas trois réunions, c'est six au moins par année, sept, un lieu actif de réflexion.

Alors, je me suis fortement inquiétée de cette partie de votre mémoire et donc peut-être de l'absence de clarté, dans notre propre projet de loi, sur le rôle, et vous le dites, des sous-commissions, parce que, pour moi, elles sont aussi importantes que la commission des études. Sans sous-commission, il n'y a pas de commission des études, parce qu'elle reçoit l'ensemble des recommandations des sous-commissions.

M. Vallières (Jean) : Oui, mais vous admettez avec moi que, dans le...

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières, oui.

M. Vallières (Jean) : Dans le projet de loi, à l'article 39.11, qui parle de ce que vous appelez les sous-commissions : «Le règlement doit prévoir la constitution d'au moins deux comités, l'un portant sur les questions liées à la formation dans le domaine de la musique et l'autre, dans le domaine de l'art dramatique. Ces comités doivent être majoritairement formés de membres internes du conservatoire», moi, ça m'apparaît extrêmement vague. Quel est le rôle de ces comités? Quelle est la composition de ces comités? Il n'y a rien qui est dit avec précision. Qui va choisir les professeurs qui sont sur ces comités-là? Aucune idée. Ce n'est absolument pas prévu d'aucune manière dans le projet de loi.

Nous, on aime beaucoup mieux le projet de loi qui est actuel... la loi qui est actuelle, qui a été pensée par des gens sensés aussi. Je veux dire, Mme Liza Frulla, c'est quelqu'un qui est reconnu. Et puis cette loi-là prévoit que les professeurs élisent des représentants. C'est quand même... On est quand même des adultes, on est capables d'élire qui on veut comme représentants, les professeurs, on connaît la matière, on sait qui peut nous représenter.

La loi actuelle... Pourquoi les commissions pédagogiques... Pourquoi les commissions des études ne se sont pas réunies plus souvent? Ce n'est pas de notre faute, nous, les professeurs. Souvent, les professeurs envoyaient des courriels à la direction des études : Quand est-ce qu'est la prochaine réunion? Ce n'est pas normal, ça. C'est la direction des études, c'est la direction générale qui doit s'occuper de respecter l'esprit de la loi et de faire les réunions telles qu'elles doivent être. Les professeurs sur le terrain étaient parfaitement déçus que ces instances-là ne fonctionnent pas comme elles auraient dû fonctionner, selon l'esprit de la loi. De là aussi arrive une perception, il faut le dire, sur le terrain, d'une espèce de tour d'ivoire de la direction générale où les décisions pédagogiques se prennent à l'intérieur d'un bureau où on n'aime pas trop, justement, convoquer ces commissions des études là, on aime mieux prendre des décisions soi-même, tout seul. Ce n'est pas comme ça que ça doit fonctionner.

Alors, nous, on ne demande pas le statu quo, on ne demande pas qu'il y ait... on demande que la loi actuelle soit appliquée comme elle devrait l'être mais qu'il y ait une participation des professeurs. Les sous-comités, comme vous dites, là, qui sont là-dedans, là, ce n'est vraiment pas clair. Mais ce qu'on sait, par exemple, c'est qu'il y aura seulement deux professeurs dans la véritable commission des études. Parce que les sous-comités dont il est question, ils vont faire rapport à qui? Ils vont faire rapport à la commission des études, où il y a seulement deux profs, et c'est cette commission des études là qui va s'adresser au conseil d'administration puis qui va s'adresser au conseil... au directeur général. On aime beaucoup mieux faire partie d'une commission des études en musique puis d'une commission des études en art dramatique avec des représentants élus, et nous, nous ferons des recommandations au conseil d'administration et puis à la direction générale. Ça contourne effectivement une perception de tour d'ivoire de la direction générale et de la direction des études, et on est convaincus que c'est ça qu'il faut pour avoir une véritable participation. La manière dont c'est rédigé dans le projet de loi n° 48, les sous-comités, c'est très vague, ce n'est pas clair, et puis je ne pense pas que ça correspond vraiment aux besoins des gens du terrain. Je m'excuse de le dire, mais c'est ça.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : O.K. Alors, on va continuer cette conversation fort importante. J'entends très, très bien. Ce que vous dites, c'est que vous voudriez garder le statu quo, c'est-à-dire des membres élus, tout ça. Ce que nous, on a... ce à quoi on a réfléchi, c'est que les sous-commissions, c'est de la régie interne pour justement dire : Là, il y aura vraiment...

Ils décideront ensemble qui ils veulent envoyer. Ce que j'entends, c'est : vous avez peur, vous craignez — et là j'attends vos suggestions — vous craignez que la haute direction impose une formation de sous-commissions qui ne vous représente pas assez. Mais, quand on dit que c'est par régie interne, d'habitude c'est, au contraire, pour donner plus de pouvoirs justement aux gens qui sont dans le milieu, et qu'ils ne soient pas dictés par le gouvernement. C'est-à-dire que, si ce ne sont que des membres internes dans les sous-commissions, et des membres internes, ça veut dire... ça peut juste être des professeurs et des étudiants, peut-être un membre professionnel technique ou... Mais ça, c'est à vous, justement, à décider. Mais le «vous», ce que j'entends de ce «vous», c'est que vous craignez de ne pas faire partie du «vous». C'est vous qui décidez, vous craignez de ne pas faire partie de ce «vous»-là.

Ce qui m'amène à une question pas mal plus fondamentale. C'est que, de toute évidence, vous voulez garder un statu quo qui n'a pas fonctionné. Et là...

M. Vallières (Jean) : Qui pourrait fonctionner.

• (10 h 10) •

Mme David (Outremont) : Non, non. Mais qui pourrait... Voilà, c'est là-dessus que je veux vous entendre. Parce que vous dites : Tour d'ivoire, réunions qui n'ont pas eu lieu. Qu'est-ce que vous feriez... Je vais la poser autrement : Que feriez-vous si vous aviez huit réunions par année? De quoi vous parleriez? Est-ce que c'est parce qu'il n'y avait pas de sujet à discuter? Parce que, je veux dire, il n'y a pas des tonnes de programmes à créer à chaque année, mais il doit y avoir toujours des sujets de préoccupation, de discussion. Est-ce que c'est une question de rapport entre les professeurs et la direction, puis les gens ne se parlent pas? Est-ce que c'est parce qu'il n'y a pas de sujet? Parce que, si on mettait «avec au moins six rencontres par année...» Je suis encore plus ambitieuse que vous, là, je dis «six». Vous dites «trois», moi, je dis «six». Tant qu'à en faire une, commission, il faut que ça se réunisse. Le conseil d'administration s'est réuni 10 fois, bon, c'était quatre d'habitude, mais on voit qu'il y a matière. Est-ce qu'il y aurait matière et de quoi... Parlons vraiment pédagogie. De quoi aimeriez-vous parler, s'il y avait des réunions, dans ces réunions-là? Et pourquoi est-ce important d'avoir une en art dramatique... Il y aurait deux sous-commissions, une en art dramatique et une en musique. Si elles se réunissaient vraiment six, sept, huit fois par année, de quoi il serait question? Qu'est-ce qui vous manque comme lieu de rencontre puis quel serait l'ordre du jour?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Je pense que trois réunions par année, ce serait suffisant, incontestablement, mais il y a beaucoup d'enjeux. Il y a la question de la visioconférence. De plus en plus, des cours se passent par visioconférence. Ça peut être très bon, parce que ça peut permettre, des fois, des élèves en maîtrise dans les régions, de pouvoir faire leur programme en restant en région. Mais, pour des gens des grands centres, c'est moins intéressant, la visioconférence. Présentement, au moment où on se parle, il y a des cours qui se donnent à Montréal devant toute une cohorte de jeunes élèves qui arrivent au collégial, ils arrivent au conservatoire de Montréal, il y a à peu près 20 à 25 élèves, sinon plus. Ils arrivent, et puis le cours de littérature et langage musical qu'ils ont devant eux, c'est par visioconférence avec un professeur qui donne ce cours-là à partir de Québec, un professeur qui donne ce cours-là à partir de Québec et qui n'a personne devant lui.

Alors, nous tous, là, on se souvient, on se dit : Ah! quand je suis arrivé au cégep, quand je suis arrivé à l'université, je me souviens des cours de M. Untel ou de Mme Unetelle. Mais maintenant, là, on ne peut pas arriver puis se dire : Je me souviens, j'ai été accueilli par une télévision. Je ne dis pas que c'est mauvais en soi, mais ça, ce serait un sujet qui devrait être abordé.

La question de l'accompagnement, dans votre tournée on vous en a sûrement parlé, comment se coordonne l'accompagnement pour les chanteurs, l'accompagnement, le coaching pour les musiciens, c'est extrêmement important pour l'audition pour les orchestres, et tout ça. Et ça aussi, ce qui est intéressant dans la commission des études telle qu'elle est actuellement, dans la loi actuelle, c'est qu'il y a des représentants de chacun des établissements, et ça, c'est fondamental, parce que la pédagogie, ça s'accorde différemment à Val-d'Or... Les besoins sont différents dans chaque région, selon la nature de l'orchestre symphonique, selon la nature de... Donc, il faut absolument que les décisions d'ordre pédagogique puissent se passer en collégialité, en participation.

On n'est pas contre, du tout, la direction générale. On veut travailler en collaboration, on ne veut pas du tout être... aucun affrontement. On veut tout simplement pouvoir s'exprimer, pouvoir participer à l'élaboration des décisions. Ce n'est pas nous qui allons prendre les décisions, la commission des études, actuellement, ne prend pas de décision, ce sont simplement des recommandations, mais on veut que le courant puisse passer, on veut que l'information puisse passer. On veut qu'il y ait une approche participative par rapport aux professeurs.

Et je regrette, mais les sous-commissions, telles qu'elles sont envisagées dans la loi, ce n'est pas simplement une crainte. Pour nous, ce n'est pas clair que ça va être gage d'une participation. Il n'y a rien... Quand on dit... Sur le rôle des comités, sur la composition des sous-comités, ce n'est pas clair. Combien il y aura de membres? Les professeurs vont être choisis par qui? Par les professeurs eux-mêmes ou par les directeurs? Ce n'est pas clair du tout.

La formule actuelle, la formule de commissions des études en musique et en art dramatique, cette formule-là peut très bien fonctionner. Elle n'a pas fonctionné tel qu'elle aurait pu, on est d'accord, mais je pense que c'est au conseil d'administration à être vigilant pour que ça puisse fonctionner.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Oui. Écoutez, à chaque réponse, ça génère de nouvelles questions ou de nouvelles interrogations. Tout dépend de la façon dont on va donner une sorte d'imputabilité soit à la commission des études soit

à la sous-commission des études. Dans le milieu universitaire, par exemple, la commission des études a une autorité qui fait qu'ils rendent compte au conseil d'administration, mais c'est décisionnel à la commission des études, comprenez-vous? Et ce sont les sous-commissions qui font des recommandations aux commissions des études.

Dans les collèges, c'est un peu différent, mais ce qu'il faut comprendre, c'est que l'objectif, c'est de donner plus de place au pédagogique, de donner plus d'autonomie et d'imputabilité. L'imputabilité, ça a sa conséquence aussi. C'est-à-dire que, si on dit : Vous êtes décisionnels sur les questions de visioconférence, puis ce n'est pas à un C.A. où il y a des membres externes ou un C.A. qui fait de la gestion de regarder le côté pédagogique — je ne dis pas le côté financier, évidemment, mais le côté pédagogique — bien, il faut que ça soit sérieux, ces commissions-là. Si elles sont imputables et si elles rendent compte au conseil d'administration, mais qu'elles ont vraiment un... elles sont vraiment très reconnues au sein de l'organigramme, un, il faut qu'elles se réunissent et, deux, il faut vraiment qu'il y ait des réunions de façon très, très régulière. Je répète ma surprise de voir la non-réunion, et même, j'oserais dire, la surprise que vous vous contentiez de trois rencontres par année. Si c'était le cas... Vous dites : Ça serait...

Une voix : ...

Mme David (Outremont) : En tout cas, je pense qu'il y a moyen d'avoir une réflexion un peu continue. Mais, admettons qu'on trouverait un chiffre, là, qui est... Et je suis aussi surprise du fait que vous disiez : On ne nous dit pas la composition des sous-commissions, mais, quelque part, est-ce que c'est au gouvernement à s'ingérer jusqu'à ce niveau-là? Vous voulez vraiment que la ministre ou le projet de loi décide de la composition d'une sous-commission alors que, par régie interne, on vous dit : Bien, faites-le collégialement, faites-le, justement, en discussion avec la direction générale?

Là où je crains qu'il y a peut-être un petit problème dans les dernières années, mais j'aimerais que ça se règle, c'est le manque de communication. Quand vous parlez d'une tour d'ivoire, j'entends des craintes, mais je veux vous entendre là-dessus, que vous ne soyez pas consultés sur même la composition d'une sous-commission en art dramatique ou d'une sous-commission en musique. Est-ce que c'est le cas?

Puis je veux rajouter aussi qu'il y a une autre instance, à laquelle vous avez référé tout à l'heure, qui est la commission pédagogique par région, par pôle. Et ça, ça veut dire qu'il y a comme une commission pédagogique qui parle de pédagogie par région, par conservatoire, et après ça il y aurait la sous-commission, qui est plus générale, où, là, il peut y avoir justement exactement ce que vous décrivez, des représentants de chaque... et qui doit faire rapport obligatoirement et qui a un rôle à jouer vraiment dans l'organigramme, la sous-commission qui fait des recommandations à la commission des études qui, à ce moment-là, est encore à un niveau plus haut, qui regarde à la fois la musique et l'art dramatique.

Dans ma vision à moi, ce n'est pas du tout de diminuer le rôle des professeurs, c'est de l'augmenter. Mais là ce que j'entends, c'est : Bien, on n'est pas consultés, donc on risque de l'être encore moins. Donc, vous voulez être sûrs que, dans les statuts, vous ayez... vous vous retrouviez là, sept enseignants quelque part dans la sous-commission, alors que moi, je me serais attendue à ce que vous disiez : Bien, merci, on va pouvoir s'arranger entre nous. Mais, l'«entre nous», j'ai l'impression que vous craignez que ça soit unidirectionnel, je peux me tromper. Je veux vous entendre là-dessus.

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

• (10 h 20) •

M. Vallières (Jean) : Bien, on trouve que la loi actuelle, qui prévoit une commission des études avec sept représentants des... commission des études avec des représentants des professeurs de toutes les institutions, je... On trouve que la loi actuelle correspond vraiment à ce qu'on veut. Et on ne se plaint pas que les commissions... que les sous-commissions ne sont pas précisées, on dit juste que c'est un fait. On ne souhaite pas qu'elles soient précisées. Ce qu'on demande, c'est la loi actuelle, le maintien de la loi actuelle, mais bien appliquée, parce que c'est ça qui assurerait réellement...

Aussi, représentants, là, ce sont les professeurs en assemblée qui décident quels sont les représentants à la commission pédagogique. Sur le terrain, moi, ce que je peux vous dire, c'est que les commissions pédagogiques, souvent, font des recommandations à la commission des études, depuis des années, ça fait 15, 20 ans qu'on fait ça. À partir du moment où la commission des études se réunit peu, c'est qu'on a l'impression, sur le terrain, que ces recommandations-là tombent dans le beurre. Et puis on ne voit absolument pas comment les sous-comités pourraient solutionner ce problème-là. La seule façon de solutionner ce problème-là, pour nous, c'est très clair, c'est que la commission des études, où on élit nos représentants, chaque conservatoire élit... Les élections, c'est quand même la démocratie. On élit un représentant à la commission des études, ce qui n'est pas le cas des sous-comités, là. Il n'est pas question d'élections là-dedans, là. Alors, on délègue. Alors, en déléguant, on fait confiance à cette personne-là pour que les recommandations de chacune des commissions pédagogiques puissent passer à la commission des études. C'est le bon système. Je regrette, mais c'est le bon système.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre, pour une minute.

Mme David (Outremont) : Alors, le bon système, c'est ça qu'on cherche. Soyez rassurés, là, on travaille tous pour qu'il y ait le meilleur organigramme possible. Avec la préoccupation majeure que j'ai... Je ne l'ai pas caché, je suis allée dans chaque conservatoire et j'ai dit où est l'académique, quel est le rôle de l'académique, comment renforcer l'académique. Et soyez assurés que j'ai non seulement bien lu, je le sais par coeur, votre mémoire, là... Puis je n'ai pas parlé des mandats. Je trouve qu'il y a des suggestions fort intéressantes sur la question de la longueur des mandats. On aura l'occasion d'en reparler. On va réfléchir très, très, très sérieusement à cette montée en charge du rôle de l'académique dans l'ensemble et aussi à partir des régions versus... sous-commissions versus commission, élu, pas élu. Mais, soyez assurés

d'une chose, la présence des professeurs est prioritaire pour moi depuis fort longtemps. On va trouver une façon. Mais je vous remercie beaucoup, beaucoup de vos commentaires.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. La parole est à l'opposition officielle.

Mme Hivon : Oui, merci beaucoup, M. le Président. Alors, merci pour votre présentation. Donc, c'est très important de vous entendre, parce que je pense que vous êtes au coeur du dynamisme et de la qualité de la vie au quotidien, aussi de l'enseignement, bien sûr, dans nos conservatoires.

Donc, juste pour poursuivre sur ce sujet-là qui est au coeur de vos demandes de modification, donc, d'une part, tantôt, on entendait qu'essentiellement ça ne marchait pas bien pour la commission en matière d'art dramatique, mais mieux en musique. Quand je lis... Dans votre mémoire, vous êtes aussi critiques pour celle en musique, parce qu'elle ne se serait réunie qu'une fois ou deux fois par année au cours des dernières années, c'est bien le cas, alors que, celle en art dramatique, ça fait des années qu'elle ne se serait pas réunie. Donc, vous dites, en fait : Ça ne fonctionne pas en ce moment, mais ce n'est pas de par ce qui est prévu dans la loi, c'est juste qu'on ne respecte pas, en fait, ce qui est prévu dans la loi. C'est bien ça?

M. Vallières (Jean) : C'est ça.

Mme Hivon : Vous demandez le statu quo intégral par rapport à l'état actuel de la loi, c'est-à-dire deux commissions, donc vous pourriez nous préciser, là? C'est ça, c'est une... avec un point d'interrogation. Demandez-vous le statu quo intégral, pas pour l'ensemble de la loi, là, mais pour vraiment... — non, non, non, inquiétez-vous pas — pour l'aspect des deux commissions, donc de maintenir vraiment deux commissions plutôt que de les fusionner en une seule avec la création de comités? Donc, je veux comprendre si c'est vraiment ça, votre demande, le statu quo autant pour les deux commissions que pour la composition de chacune.

M. Vallières (Jean) : Oui.

Mme Hivon : O.K. Si la ministre maintient la volonté de fusionner... Là, on est dans le plan B, admettons. Je vous demande ça parce qu'on ne vous aura pas après, hein, pendant qu'on va faire l'étude article par article. Donc, je comprends très bien votre position, là, puis ce n'est pas un jugement, là. Moi, je mijote tout ça. S'il devait y en avoir une seule, avec deux comités, là, comme la nouveauté qui est prévue dans le projet de loi, vous souhaiteriez que la composition des comités soit prévue dans la loi et qu'elle laisse une grande place aux professeurs? Est-ce que vous êtes capable de me répondre à ça ou vous refusez, vous allez faire comme les politiciens qui refusent les questions hypothétiques?

Le Président (M. Kotto) : M. Tanguay.

M. Tanguay (Claude) : Dans un premier temps, le fait aussi de créer un comité conjoint, de fusionner, créée, sur le plan d'une structure hiérarchique, un étage de plus, ce qui n'était pas dans notre vision. Parce qu'on est dans un contexte économique difficile, on ne veut pas créer d'autres organismes dans le fonctionnement pour ne pas créer de frais supplémentaires. Et il est évident que... Si Mme la ministre conserve le plan B, comme vous dites, de créer une seule commission des études, il est clair que, dans les sous-comités qui sont prévus, il faut qu'ils reflètent le besoin que les professeurs ont, qui était reflété dans la loi actuelle, au niveau des deux commissions.

Le Président (M. Kotto) : Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : Pourquoi c'est important qu'il y ait un représentant de chaque conservatoire? Parce que quelqu'un pourrait dire : Bien, je veux bien, là, mais, quand même, ce sont tous des professeurs de conservatoire, donc ça ne doit quand même pas être le jour et la nuit entre le Saguenay, puis Rimouski, puis Québec. Donc, pourquoi il faut...

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Il y a tellement de projets spéciaux dans chaque conservatoire. Chaque conservatoire a sa couleur propre, et puis la détermination des programmes dépend de ça, tout de même. On pense que c'est vraiment souhaitable.

Je reviens à votre question du plan B, là, puis tout ça. Il n'en reste pas... Même si les sous-comités comportent des représentants de chaque conservatoire, il n'en reste pas moins que de membres en titre à la commission des études... La commission des études, ce n'est pas seulement des sous-comités, il y a la commission des études. À l'intérieur de la commission des études, il n'en reste pas moins qu'il y a seulement deux professeurs. Ce n'est même pas spécifié dans la loi qu'un des professeurs doit être en musique et l'autre en art dramatique. Ça, vraiment, là, ça va au-delà de notre compréhension. Mais il n'en reste pas moins que... Quelle que soit la manière dont les sous-comités sont faits, il n'en reste pas moins qu'à la commission des études comme telle il y a seulement deux professeurs. Est-ce qu'en soi ça, c'est normal? Est-ce qu'en soi ça, c'est souhaitable? On ne le pense pas. On ne le pense pas et on ne pense pas que c'est le meilleur système. On ne pense pas que ça va dans le sens... La réduction du nombre de professeurs comme membres élus à la commission des études n'est pas, selon nous, une modernisation.

Il faut bien expliquer une chose aussi. Le ministère de l'Éducation a connu une révolution tranquille au début des années 60. Les conservatoires... Si on regarde l'histoire des conservatoires, nous, on était dans un autre ministère, le

ministère de la Culture. Il n'y a pas eu la même Révolution tranquille, de telle sorte que, pendant 40 ans, les décisions se prenaient au conservatoire par le directeur général, les professeurs n'avaient pas un rôle important. Aujourd'hui, le conservatoire attendait sa révolution tranquille. Sa révolution tranquille est arrivée un petit peu au moment de la création de la corporation avec... Le point de départ, l'étincelle, ça a été Mme Liza Frulla, et puis, après ça, eux, ils ont... et Mme Line Beauchamp, ils ont voulu moderniser le conservatoire, ils l'ont fait.

Et ce qu'on ne comprend pas, nous, honnêtement, c'est que, dans le projet de loi n° 48, tournez ça de toutes les manières que vous voulez, ou plan B, ou plan C, ou n'importe quoi, il y a une diminution du rôle des professeurs là-dedans par rapport à ce qui était avant. C'est comme une sorte de dérévolution tranquille, puis on ne peut pas être pour ça, incontestablement. Parce que, même si les sous-comités sont améliorés, si j'ose dire, il n'en reste pas moins que, les membres en titre de la commission des études, les personnes qui vont faire rapport au conseil d'administration et à la direction générale, eux, il y aura seulement deux professeurs là-dessus, et puis, pour nous, ce n'est pas assez, ça ne reflète pas la diversité. Puis, même dans le texte de loi, dans le texte du projet de loi, ce n'est même pas spécifié qu'il y ait un professeur de musique puis un professeur en art dramatique.

Le Président (M. Kotto) : Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : Oui. Si j'ai le temps, je vais revenir sur cet aspect-là, mais je veux vous entendre sur... dans la foulée de ce qu'on a vécu depuis an puis la grande tourmente de l'automne dernier, tout ce qui planait de fermeture des conservatoires en région, est-ce que vous estimez que cette épée de Damoclès au-dessus des conservatoires en région, elle est tombée? Donc, est-ce que vous êtes vraiment rassurés pour l'avenir? Et, cette loi-là, qu'on travaille à partir d'aujourd'hui, est-ce que vous estimez qu'elle — c'est un peu la même question que je posais tantôt — est de nature à assurer davantage la pérennité des conservatoires en région, la structure actuelle plutôt neutre, ou vous voyez des risques, donc indépendamment de la loi et par rapport à la loi?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

• (10 h 30) •

M. Vallières (Jean) : Tout à fait d'accord. On a eu parfaitement confiance en notre ministre, qui a vraiment, on peut dire, sauvé les conservatoires, et on est convaincus qu'elle a sauvé les conservatoires pour un bon bout de temps, et on est extrêmement confiants. Et tout ce qu'on fait comme recommandations, ça se veut vraiment dans une optique positive, dans une optique de développement de notre institution, dans une optique de participation effective des professeurs à la prise de décision sur le plan pédagogique. Et on veut simplement les rouages les meilleurs possible.

On est convaincus que les conservatoires ont besoin d'être mieux connus par la population, et même les événements de septembre dernier ont tout de même aidé à ça. On veut préserver ce qu'il y a de bon dans les conservatoires, mais en même temps il faut aller vers l'avenir, et on veut participer à cet avenir-là d'une manière constructive, incontestablement, et on essaie simplement de trouver les moyens, et on fait absolument confiance aux législateurs pour faire les modifications qui s'imposent là-dedans pour assurer une meilleure participation des professeurs à toutes les questions académiques.

Mme Hivon : Puis est-ce que ce serait possible que des gens disent que les commissions n'ont pas bien fonctionné parce que, justement, la composition était tellement lourde, il y avait des gens de partout, donc on n'arrivait pas à s'entendre, il n'y avait pas de consensus? Donc, vous, vous dites... vous postulez que c'est plus une question, peut-être, de manque de volonté de la direction. Est-ce que d'autres vont venir... pourraient nous dire que, non, c'est plutôt que c'était comme ingérable comme commission, et tout ça, ça ne fonctionnait pas comme... Vous, vous estimez que c'était la bonne composition, mais est-ce que certains pourraient venir nous dire ça?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Écoutez, je pense que deux commissions des études, c'était très bien structuré, ça ne fonctionnait tout de même pas si mal que ça. C'est juste qu'il y avait des lacunes au niveau du nombre de réunions, et tout ça. Il ne faut pas qu'il y en ait trop, parce que c'est quand même assez lourd, des commissions de 13 membres et des commissions de neuf membres. C'est pour ça. Réunir ça, je dirais, six ou sept fois par année, ça nous apparaît trop, pour être franc, là. Il y a quand même une lourdeur, il y a quand même des coûts associés à ça. Et puis il faut être réaliste, il ne faut pas aller trop loin là-dedans.

De là, par contre, à diminuer le rôle des professeurs, je pense que ça serait aller dans une mauvaise direction puis ce serait aller aussi dans une direction qui ferait en sorte que les décisions qui seraient prises par la direction générale risqueraient moins de se retrouver bien appliquées. La participation des gens, la concertation, c'est gage d'efficacité. Alors, c'est sûr que convoquer des réunions de 12, 13 personnes trois fois par année, c'est quand même un petit peu d'ouvrage, sauf que, d'une certaine façon, ça peut sauver de l'argent, parce qu'en fait, en amenant les gens à s'impliquer et à participer, je pense que c'est un bon investissement.

Mme Hivon : Puis, si quelqu'un vous disait : Bien, justement, 12, 13, c'est lourd, donc là c'est neuf maintenant, donc ça va être beaucoup plus facile, il n'y en aura pas deux, il va y en avoir juste une puis il va y en avoir juste neuf, membres, qu'est-ce que vous répondez à ça?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Bien, dans la mesure où il y a seulement deux professeurs là-dedans, je ne trouve pas que ça peut refléter vraiment les besoins pédagogiques et académiques d'une institution comme la nôtre. À ce moment-là, on sauve, mais, dans la réalité, ça ne sera pas... je ne trouve pas que ça va... Ça va donner un sentiment aux professeurs de ne pas être écoutés encore, et ça, ce n'est pas une bonne solution. Ce n'est pas comme ça qu'on fait une synergie de travail commun, une synergie de participation.

Il n'y a eu aucun affrontement. Nous, quand on a été dans ce qu'on peut appeler la question des conservatoires, nous, les professeurs, on a été extrêmement coopératifs. On a fait appel à la ministre, on a rencontré la ministre, on a été positifs sur tout, et c'est ça qu'on veut continuer d'être. Les recommandations qu'on fait, là, il ne faut pas prendre ça du tout comme étant quelque chose de négatif, ou d'affrontement, ou quoi que ce soit. Au contraire, c'est simplement pour que ça fonctionne mieux. Mais on est convaincus aussi qu'on va être écoutés et on est convaincus que ça va donner quelque chose de bon. On fait confiance.

Mme Hivon : C'est bon de faire confiance. On écoute les gens qui viennent nous voir. Sur le conseil d'administration du conservatoire comme tel, vous souhaitez... De manière globale, avez-vous des demandes, outre la question des professeurs, pour la composition...

M. Vallières (Jean) : On est tout à fait d'accord avec la constitution du conseil d'administration. On est tout à fait d'accord avec... Même si le rôle des professeurs est réduit, on est tout à fait d'accord, parce que ça fait partie du rapport externe, interne qui va avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. On est tout à fait d'accord avec ça. La seule réserve, c'était pour la durée des mandats, dont on a fait part et puis qui semble avoir été... être en train d'être tout à fait bien écoutée. Mais, pour le conseil d'administration, on est positifs, on veut fonctionner avec la loi, on veut fonctionner avec les directions et avec le conseil d'administration dans la plus parfaite synergie.

Mme Hivon : Parfait.

Le Président (M. Kotto) : Il vous reste une minute à peine.

Mme Hivon : Très rapidement, l'impact de la situation financière excessivement difficile sur l'enseignement, est-ce qu'il est quantifiable? Est-ce que vous seriez en mesure de nous dire si ça a des impacts majeurs dans le quotidien?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : C'est sûr que ça a eu des impacts. Les coupures qui ont lieu ont certains impacts. Je faisais allusion tantôt à la visioconférence, il y a aussi au niveau du temps d'accompagnement, c'est-à-dire la durée des cours et le temps d'accompagnement, le rapport maître-élève a été un petit peu affecté par ces coupures-là. On ne peut pas dire que c'est agréable pour nous. On veut essayer de limiter ça au maximum. Et c'est bon qu'on soit entendus, que les gens sachent qu'il n'y a pas de... que les coupures ont quand même un effet sur le rendement pédagogique, mais on essaie de faire notre maximum malgré tout.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Vallières. La parole est maintenant au deuxième groupe d'opposition.

Mme Samson : Merci, M. le Président. Bonjour, messieurs. D'abord, j'ai été très sensible à votre mémoire, parce que je trouvais, dans le projet de loi, qu'effectivement, quand on regarde l'ancien régime, il y avait des questions à se poser sur le rôle puis la place qu'occupe le corps professoral à l'intérieur de l'organisme, et tout ça. Donc, j'ai été assez sensible à ça, mais vos propos me confirment une chose : il est temps qu'il y ait quelque chose qui change, parce que, de toute évidence, l'ancien système n'était pas particulièrement performant, soit au chapitre des communications, des échanges ou de l'implication de chacun des groupes, et on peut espérer peut-être que, dans quelques années, on entendra parler plus des étudiants quand on parlera du conservatoire.

Mais, pour parler des... Moi, je n'ai aucun talent en musique, messieurs, ça fait que je ne vous challengerai pas pantoute sur le côté académique, là, mais je suis une bonne comptable, par exemple, et ce matin j'ai appris qu'il y avait 800 étudiants au conservatoire, et, quand je lis votre mémoire, vous parlez de 210 professeurs. Ne dites pas ça sur la place publique, ça fait un ratio qui n'est pas populaire pantoute. Mais vous allez m'éduquer. Vous allez m'expliquer comment ça marche, 210 professeurs. Vous n'avez pas 210 professeurs à temps plein. C'est des gens qui viennent faire des cours, des ateliers? Comment vous faites ce calcul-là de 210 professeurs?

Le Président (M. Kotto) : M. Tanguay.

M. Tanguay (Claude) : Il faut comprendre que 210 professeurs, la majorité de nos professeurs sont à temps partiel. Donc, c'est des professeurs qui vont donner... Par exemple, un professeur de harpe ne peut pas avoir du temps plein, là. Des harpistes, il n'y en a pas dans tous les établissements de musique et il n'y en a pas un nombre suffisant pour donner du temps plein. Donc, il faut comprendre que 210, oui, ça semble donner un ratio d'un sur quatre, mais ce n'est pas le cas. Puis il faut dire aussi que l'enseignement en musique, il y a beaucoup de l'individuel, du un pour un. Les instrumentistes ne peuvent pas être tous en groupe. Donc, ça explique aussi que ça donne l'impression d'un ratio assez impressionnant.

Mme Samson : Diriez-vous que la majorité des professeurs sont des professeurs à temps partiel?

M. Vallières (Jean) : Oui, mais on pense...

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Le conservatoire de Montréal vient d'engager M. Jacques Lacombe, qui vient d'être nommé à Bonn comme chef d'orchestre. Alors, lui, il va donner un certain nombre d'heures au conservatoire de Montréal. En art dramatique à Montréal, M. Gilbert Sicotte, qui enseigne le jeu théâtral, évidemment il a beaucoup de contrats par ailleurs, et c'est à temps partiel qu'il enseigne le jeu. Souvent, les professeurs font carrière, par ailleurs. Ce sont des membres des orchestres symphoniques, beaucoup de membres de l'orchestre métropolitain, des membres des orchestres régionaux, des membres de l'Orchestre symphonique de Québec qui enseignent au conservatoire. Alors, souvent, c'est des professeurs à temps partiel, mais qui s'impliquent, qui sont dévoués au conservatoire.

Mme Samson : Et, le cheminement de vos étudiants, il y a beaucoup de travail qui se fait un à un, hein?

M. Vallières (Jean) : Oui. Le cours individuel est à la base. C'est le principe de maître artisan, si j'ose dire, hein? Alors, un élève d'un tel... Par exemple, Jacques Lacombe, il va enseigner la direction de l'orchestre, bien, il aura ses élèves à lui, et puis il les rencontre individuellement un certain nombre d'heures, il les coach, et puis c'est comme ça que ça fonctionne, comme dans les grands conservatoires d'Europe.

Mme Samson : Donc, c'est ce qui est privilégié encore aujourd'hui au conservatoire.

M. Vallières (Jean) : Oui, pour la musique. Pour l'art dramatique, c'est en groupes, ce sont des ateliers de théâtre. Il n'y a pas de cours individuel en art dramatique, c'est seulement en musique.

Mme Samson : D'accord. Bon, là, j'ai lu tout... Naturellement, là, vous parlez beaucoup du conseil d'administration et des sous-commissions qui ont plus ou moins fonctionné au cours des années, et on sent bien, dans votre présentation, que votre volonté, c'est d'être impliqués et d'être...

M. Vallières (Jean) : Partie prenante.

• (10 h 40) •

Mme Samson : ...partie prenante et travailler en étroite collaboration avec... Là où j'aimerais peut-être que vous me donniez un petit peu plus d'éclairage, pour vos membres, le fait qu'il y ait une seule commission maintenant, sans distinction, qu'il s'agisse d'art dramatique ou de musique, alors que, moi, à mon avis, c'est des domaines tellement différents, là... C'est déjà assez curieux que ça se retrouve dans la même institution, parce que, dans le fond, que ce soient les professeurs ou les étudiants, ils oeuvrent dans des environnements qui n'ont aucun rapport avec l'autre et ils vont évoluer, ultimement, dans un système qui va être complètement différent de leurs collègues de la musique, par exemple.

M. Vallières (Jean) : Ce qui les rapproche, c'est que c'est des arts de la scène. C'est qu'en quelque part, qu'on soit un acteur ou qu'on soit musicien, on se retrouve sur une scène, et c'est ça qui les unit. Il y a souvent, d'ailleurs, un certain nombre de collaborations qui se font entre les deux types de conservatoires. Par exemple, il y a des professeurs du conservatoire d'art dramatique qui viennent enseigner, qui viennent faire des ateliers d'opéra, parce que, dans l'opéra, il y a du jeu scénique aussi. Donc, il y a des collaborations qui existent entre les deux types d'enseignement, mais, dans les deux cas, c'est des arts de la scène. C'est ce qui les rapproche, même si les méthodes sont complètement différentes.

Et c'est pour ça, pour nous... Pour nous, c'était une richesse qui avait été pensée par la loi, je m'excuse de le rappeler, de Mme Frulla. C'était de séparer les deux commissions pour être sûrs que, dans chacun des domaines, que ce soit l'art dramatique... ils peuvent se mettre à jour, parce qu'il y a toujours des nouvelles choses. De plus en plus, même maintenant, on voit... Par exemple, avec les créations de Robert Lepage, il y a de plus en plus de nouveaux médias qui peuvent rentrer dans la création théâtrale. Et je pense qu'il faut... Ça ne peut pas être mélangé avec la musique exactement de la même façon, il me semble.

Le Président (M. Kotto) : Mme la députée.

Mme Samson : On se comprend bien. Je ne sais pas si mon collègue a des questions. Moi, ça fait le tour de mes questions. Ça fait le tour de mes questions, M. le Président.

Le Président (M. Kotto) : Il vous restait trois minutes. Je ne sais pas si quelqu'un voudrait les exploiter. Non? Oui. Alors, Mme la ministre, s'il y a consentement, on...

Mme David (Outremont) : Bien, si vous consentez, effectivement, je vais...

Le Président (M. Kotto) : Y a-t-il consentement?

Des voix : ...

Le Président (M. Kotto) : Oui, O.K. Parfait.

Mme David (Outremont) : Je veux profiter de votre présence. Comment, de façon générale... ne soyons pas dans les commissions ou tout ça, mais comment, de façon générale, vous pensez qu'on pourrait améliorer... On est ici pour améliorer des choses qui vont moins bien, et je pense que ce que vous, vous venez nous dire, c'est qu'il n'y a peut-être pas eu suffisamment de représentations ou de discussions entre directions et professeurs. Il y a les régions aussi. Et il y a une phrase qui m'a frappée, vous dites : Si on avait été un peu plus là, dans les régions, ou avec des rôles à jouer, peut-être qu'on n'en serait pas arrivés à la crise qu'on a vécue l'an dernier. Comment on pourrait, justement, améliorer, bonifier ce rôle que, de toute évidence, vous semblez vouloir jouer au sein de l'organisation en général? Qu'est-ce qui va le moins bien, selon vous, et qui pourrait être amélioré, indépendamment des instances?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Je pense que c'est la mise à jour générale. Les conservatoires doivent se transformer, doivent s'adapter, parce que le milieu artistique est en constante évolution, et puis la vie culturelle en général aussi est en constante évolution. Le conservatoire cherche des partenariats, et je pense que c'est une excellente idée. Je pense qu'il faut développer ça sur tous les plans, avec ce qui se fait ailleurs aussi comme enseignement musical, avec les écoles de musique dans chaque région.

Et c'est pour ça qu'on veut aussi que les conservatoires puissent s'impliquer dans la formation initiale des régions, travailler en collaboration. Déjà, dans le passé, il faut dire que, dans certaines régions, il y a eu des problèmes entre les écoles de musique régionales et les conservatoires. Ça, je pense que c'est important de résoudre ces petites difficultés qui existent par moment, ces petites concurrences entre les écoles de musique régionales et les conservatoires dans chaque région. Et je pense que c'est là, encore une fois, dans la participation, dans la concertation que ça peut se faire, et tout ce qui peut aller dans cette direction-là est le bienvenu.

Et, la direction générale, de plus en plus, je pense que c'est en donnant la parole aux établissements. La direction générale doit avoir un rôle confédératif, si j'ose dire, un petit peu, et moins un rôle centralisateur. Honnêtement, pour être franc, c'est un peu dans cette direction-là que les professeurs de chaque établissement voudraient que le conservatoire se dirige.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre, en 30 secondes.

Mme David (Outremont) : En 30 secondes? Il n'a pas été beaucoup question de cette commission pédagogique, mais celle-là, elle est dans chaque...

M. Vallières (Jean) : Chaque institution.

Mme David (Outremont) : ...chaque institution. Donc, n'est-ce pas là le lieu où vous voulez, où vous devez... où vous êtes déjà bien représentés, où vous jouez un rôle qui vous satisfait?

Le Président (M. Kotto) : M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Oui, oui, ça nous... Les commissions pédagogiques nous satisfont. Maintenant, les recommandations qu'on fait à la commission des études, ça, c'est important qu'il y ait justement des représentants des professeurs de chaque région de la commission des études pour être sûr que ça passe, que le message passe.

Le Président (M. Kotto) : Merci. Merci, M. Vallières.

M. Vallières (Jean) : Merci.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Tanguay. Merci pour votre contribution aux travaux de la commission, que je suspends quelques instants pour pouvoir accueillir l'Orchestre symphonique de Montréal.

(Suspension de la séance à 10 h 46)

(Reprise à 10 h 50)

Le Président (M. Kotto) : Alors, je souhaite la bienvenue aux représentantes de l'Orchestre symphonique de Montréal. Je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes pour votre exposé, puis par la suite il y aura une période d'échange avec les groupes parlementaires, en fait les membres de la commission. Alors, je vous invite donc à vous présenter en commençant, puis à faire votre exposé.

Orchestre symphonique de Montréal (OSM)

Mme Careau (Madeleine) : D'accord. Alors, bonjour. Je suis Madeleine Careau, la chef de la direction de l'OSM.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Et Marie-Josée Desrochers, chef d'exploitation.

Mme Careau (Madeleine) : Alors, nous sommes ravies... D'abord, Mme la ministre, merci et félicitations pour cette initiative. Mmes, MM. les députés, nous sommes ravies d'être ici aujourd'hui. Nous avons fait la route rapidement, on s'excuse, on est arrivées juste à la dernière minute.

Et nous sommes d'avis que l'institution des nouvelles mesures proposées en matière de gouvernance sera bénéfique et servira les objectifs du conservatoire en maintenant sa mission. Il faut se rappeler que le Conservatoire de musique et d'art dramatique a été fondé par Wilfrid Pelletier, qui est également le directeur musical fondateur de l'OSM. Donc, l'OSM ne peut que saluer l'ouverture dont témoigne une nouvelle répartition des membres du conseil d'administration.

Assumant la lourde responsabilité de défendre les intérêts de l'une des institutions culturelles les plus importantes du Québec et d'y insuffler leur vision, nous sommes d'avis que la nomination d'administrateurs externes au réseau de conservatoires devrait être faite en pleine considération des spécificités propres à des domaines aussi différents que la musique et l'art dramatique. Il est primordial que le choix de ces membres prenne en compte non seulement une connaissance globale du milieu culturel, mais une expertise en musique classique et en art dramatique. Ajoutons qu'une représentativité distincte des deux disciplines est souhaitable, tant au niveau de la direction des études qu'au niveau de la commission des études, afin de bien répondre aux exigences spécifiques de chaque discipline.

Le milieu musical en particulier et culturel en général est en profonde transformation. Ce sont toutes des institutions culturelles qui ont eu à se soumettre à une réflexion profonde sur leur vision artistique et leurs façons de faire par l'élaboration de planifications stratégiques répondant aux réalités nouvelles auxquelles elles sont confrontées. L'avènement du multimédia, la dématérialisation liée à l'ère numérique ainsi qu'une offre culturelle sans cesse renouvelée ont bouleversé les habitudes de consommation d'un public plus exigeant que jamais. Ce dernier, moins enclin, par exemple, à favoriser l'abonnement à une saison, exprime un désir de liberté en choisissant des concerts, des spectacles au dernier moment, a obligé le milieu à se remettre en question. Les institutions, tel l'OSM, ont affirmé leur volonté de rester ancrées dans la communauté et d'exceller afin d'assurer le rayonnement du Québec dans leur milieu et à l'international. L'intégrité artistique et une programmation sans compromis sur la qualité ne devraient faire fi d'une approche de mise en marché nouvelle.

Les institutions d'enseignement supérieur du Québec, dont le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec est l'un des fleurons, sont intimement liées à ces mutations collectives. Les jeunes musiciens diplômés font face à une compétition plus forte que jamais, et l'assurance d'un poste au sein d'un orchestre symphonique majeur ou d'une carrière en tant que soliste demeure incertaine. Cette dernière considération s'ajoute aux nouvelles habitudes de consommation évoquées plus haut, et on ne peut pas exclure de ça les institutions d'enseignement. Les nouvelles habitudes de... Pardonnez-moi, je suis revenue à mon texte précédent. Les conservatoires ont dû emboîter le pas aux acteurs du milieu en s'assurant de maximiser leurs ressources et ainsi de maintenir, voire de dépasser les standards d'excellence.

Il est indéniable que cette institution, qui a permis à des artistes d'ici de mener de brillantes carrières au pays, mais aussi à l'international, doit poursuivre ses efforts pour relever le lot de défis que comporte le contexte actuel. Nous restons convaincus cependant que le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec doit avoir les moyens de ses ambitions. Ce n'est que par un enseignement artistique se comparant à celui des plus grandes institutions internationales que le Québec pourra jouir du fruit du labeur de dizaines de jeunes artistes de la relève qui sortent chaque année des établissements d'enseignement de la musique et de l'art dramatique du conservatoire.

La mission du conservatoire de musique est de donner accès à un enseignement de haut calibre aux jeunes talents de toutes les régions du Québec, et c'est vital, et c'est au coeur de la vie culturelle de l'ensemble du Québec. En plus de former des acteurs de la scène artistique de demain, le conservatoire joue un rôle de transmission indispensable auprès des enfants qui, s'ils cheminent vers un autre secteur d'activité lors de leur parcours professionnel, feront partie sans contredit et en grand nombre du public de demain de toutes les institutions culturelles d'ici, toutes disciplines confondues. Les bénéfices qu'apporte le conservatoire aux communautés ainsi que son impact essentiel sur la vitalité d'organisations comme la nôtre sont essentiels.

Les différentes modifications en lien avec l'organisation et le fonctionnement des différentes instances de la gouvernance du conservatoire proposées par le projet de loi n° 48 nous apparaissent, dans leur ensemble, comme étant autant d'éléments soutenus et renforçant une mission d'excellence saluée par l'Orchestre symphonique de Montréal que les deux institutions partagent depuis leur fondation respective par Wilfrid Pelletier.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Alors, quelques observations sur le projet de loi plus en détail. D'abord, nous saluons l'article 5 qui réitère la mission axée sur l'excellence et le développement du public de demain, donc, tout en conservant sa mission première d'administrer et d'exploiter dans diverses régions du Québec des établissements d'enseignement de la musique et des établissements d'enseignement d'art dramatique destinés à la formation professionnelle d'interprètes et de créateurs et leur perfectionnement. Le projet de loi détaille, à l'article 5, des éléments essentiels et indissociables qui doivent être pris en considération par le conservatoire. La recherche constante des plus hauts standards d'excellence dans l'enseignement est vitale à l'atteinte des objectifs de l'institution et seule garante du succès de ses élèves. Pour ce faire, il est impératif que les établissements d'enseignement aient les moyens de leurs ambitions et disposent des ressources humaines, physiques et financières nécessaires à une formation digne des plus grandes écoles de musique et d'art dramatique au monde.

Alors, les talents fleurissent des quatre coins de la province, et il nous apparaît essentiel que chacun des établissements qui forment le conservatoire poursuive ses efforts pour créer des partenariats avec les organisations qui oeuvrent dans son milieu et reste à l'affût des nouvelles tendances et des initiatives qui dynamisent son environnement.

Les jeunes artistes qui ont la chance de fréquenter le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec ont non seulement accès au meilleur enseignement qui soit, mais vivent, au-delà de la performance, une véritable expérience qui changera leur vie à jamais. L'esprit qui règne en ses murs, dû à sa taille à échelle humaine, à la proximité

du corps professoral avec les jeunes artistes, au modèle pédagogique qui permet à un même étudiant d'y étudier sur une très longue période, fait de l'institution un lieu unique en son genre. Le fait de réaffirmer, à l'article 5, les éléments qui constituent la mission du conservatoire est, à nos yeux, une façon de rappeler l'essence même de la vision du fondateur.

Mme Careau (Madeleine) : Alors, l'OSM salue la volonté de la ministre de la Culture et des Communications d'une structure plus efficiente au sein de l'organisation du conservatoire et plus ancrée dans la gouvernance d'aujourd'hui. En privilégiant une ouverture de son conseil d'administration par le fait de nommer des membres issus de l'externe, dont certains seront issus du milieu culturel, en résultera un rapprochement avec celui-ci ainsi qu'avec le marché. L'emphase mise sur la planification stratégique et une saine gestion est appréciable. Nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens. Cependant, il nous apparaît important de souligner quelques éléments, que nous vous commenterons, en ce qui concerne notamment la représentation du milieu culturel au sein du conseil d'administration, la place accordée à la musique classique au sein de ce même conseil ainsi que la commission des études et sa direction.

Nous tenons à signifier toutefois nos questionnements quant au choix de ces membres. Les spécificités propres aux deux disciplines sont singulières... aussi singulières que la musique classique et l'art dramatique doivent orienter ce choix. Il est, à notre sens, indispensable que l'un des deux membres soit directement issu du milieu classique, de la musique classique, et l'autre de l'art dramatique. De plus, bien que différentes réalités existent dans plusieurs disciplines artistiques, nous croyons que chaque membre devra être judicieusement choisi en fonction de son expertise précise en musique classique et en art dramatique. Une précision serait intéressante en ce sens au point 3^b de l'article 15, où c'est le terme «milieu culturel» qui figure précisément.

À ce chapitre, en tant qu'acteur de premier plan en musique classique et étant le plus important employeur du domaine au Québec ainsi que fier ambassadeur culturel partout dans le monde depuis 81 ans, l'OSM se rend disponible pour contribuer à la gestion du Conservatoire de musique et d'art dramatique en siégeant à son conseil d'administration en tant que membre issu du milieu. Si telle est la recommandation de la ministre de la Culture et des Communications, nous croyons que notre expertise et notre vision serviraient les intérêts de l'ensemble des jeunes artistes qui fréquentent le conservatoire.

C'est évident qu'en plus des modifications proposées par le projet de loi n° 48 et commentées précédemment nous avons constaté un changement majeur quant à la répartition de ses membres. En effet, on voit une diminution du nombre de membres internes du conservatoire au profit de la nomination de plusieurs membres issus de l'extérieur de l'organisation. La volonté d'apporter une expertise nouvelle en matière de saine gestion et de planification stratégique, qui pourrait provenir, par exemple, du milieu des affaires, est louable. Cependant, nous nous sentons interpellés par le fait que, conséquemment, le choix de diminuer la représentation des membres de l'interne du conservatoire, qui sont réellement impliqués dans les affaires courantes de l'institution, a donc dû être fait. Ainsi, on passe de deux directeurs d'établissement de la musique à un seul, tout comme c'est le cas au niveau de l'art dramatique.

• (11 heures) •

Le Président (M. Kotto) : Merci beaucoup, Mme Careau, merci. Votre temps est écoulé.

Mme Careau (Madeleine) : Hein? Au secours!

Le Président (M. Kotto) : Vous allez pouvoir élaborer pendant les échanges qui vont commencer. Mme la ministre, la parole est à vous.

Mme Careau (Madeleine) : On est désolées, on croyait qu'on avait 20 minutes, alors je vous demande pardon.

Le Président (M. Kotto) : Non, il n'y a pas de quoi.

Mme David (Outremont) : Alors, merci beaucoup. On aura l'occasion, effectivement, de revenir sur un certain nombre de choses. Alors, désolée, moi aussi, souvent je me fais, comme ça, interpellé. Alors, on a beaucoup de choses à se dire. D'abord, merci d'avoir pris le temps de venir et de faire ce mémoire, qui est très élaboré, qui comporte plusieurs propositions. Alors, j'irai tout de suite vers, peut-être, un certain nombre de questions, de préoccupations.

Vous parlez beaucoup de la composition des membres du conseil d'administration en disant... Là, vous étiez sur le point de parler, effectivement : membres internes, membres externes. Et j'aimerais pouvoir peut-être faire une sorte de parallèle avec le conseil d'administration de l'OSM lui-même. Et vous dites : Il faut que les gens aient une réelle expertise en musique, en art dramatique, il faut qu'il y ait un étudiant de musique, un étudiant d'art dramatique. Si je faisais le parallèle... Mais c'est toujours boiteux, ces parallèles-là, mais je veux quand même vous entendre, parce que vous le pratiquez, le conseil d'administration de l'OSM. À ce que je sache, le président est loin d'être un musicien ou un comédien, quoiqu'en politique on a toujours besoin d'être un peu en bonne représentation, mais il y a, il me semble, plusieurs gens d'affaires, il y a des gens qui sont... Et donc vous avez jugé, bon, que c'était extrêmement important d'avoir une représentation de l'externe pour, entre autres, parler de l'OSM, faire des représentations auprès du gouvernement, auprès des bailleurs de fonds, mais des philanthropes, etc.

Et, si on allait au niveau des musiciens — qui serait peut-être mon parallèle très boiteux avec le conservatoire — on dit : Un en art dramatique, un en musique, est-ce qu'il faudrait un de chaque discipline musicale au C.A. de l'OSM : un en piano, un en violon, un en hautbois, l'organiste formidable, etc.? Comment vous trouvez que, dans votre expérience d'une institution hautement reconnue musicalement, vous réussissez à faire, justement, cet équilibre, pas toujours évident, entre la représentation interne et la représentation externe?

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

Mme Careau (Madeleine) : Bien, d'abord, l'OSM est un peu différent. C'est une organisation privée, bien qu'à but non lucratif, et le rôle du conseil d'administration... Le conseil d'administration s'est d'abord doté comme politique de ne jamais intervenir dans le contenu musical de l'orchestre, n'a absolument pas à intervenir dans la programmation. Le conseil d'administration a pris bonne note des remarques parfois. Nos musiciens sont présents au conseil, sont représentés, mais vraiment le conseil d'administration gère les affaires de l'orchestre, c'est-à-dire se préoccupe des finances, se préoccupe de la gouvernance, approuve le plan stratégique, approuve les budgets, bien entendu, donc, et les affaires musicales sont faites par la direction générale et par la direction musicale, qui est maestro Nagano, une façon de fonctionner qui existe depuis des années. Moi-même, j'étais à l'Orchestre symphonique de Québec au tout début de ma carrière il y a 40 ans, et puis ça fonctionnait comme ça.

Donc, c'est pour ça que la composition de notre conseil d'administration ne reflète pas vraiment une expertise. Le rôle que le conseil s'est donné, c'est la bonne gouvernance, s'assurer des budgets, s'assurer des équilibres, s'assurer des représentations auprès des gouvernements, s'assurer également de nous aider à trouver le financement pour nos projets, mais de ne pas intervenir du tout dans le contenu et dans la programmation. Je pense que c'est sage. C'est la raison pour laquelle nous avons un directeur musical, et je crois que c'est sage de la part du conseil.

Donc, ça se compare très difficilement. D'après ce que j'ai pu comprendre, dans le projet de loi n° 48, le conseil d'administration aura un rôle déterminant dans le développement des affaires d'enseignement des conservatoires. Autrement dit, il jouera un rôle carrément dans le cœur de l'action des conservatoires. Alors là, si c'est le rôle qu'on donne au conseil... C'est pour ça que, pour nous, il est impératif qu'il y ait des gens qui aient des connaissances en la matière. Si le conseil était comme celui des Grands Ballets canadiens, ou le nôtre, ou ailleurs, un organisme qui soutient financièrement et en termes de gouvernance, ce serait autre chose. Mais nous, on a cru comprendre que le conseil des conservatoires allait intervenir clairement dans le déroulement des affaires du conservatoire, donc l'enseignement.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Alors, merci beaucoup des précisions, parce que ça éclaire ce que je crois être une sorte de malentendu, parce que, dans ma... pas seulement la mienne, mais la vision en général des conseils d'administration, même dans ce cas-ci, on essaie de s'inspirer, oui, des réseaux universitaires, collégiaux, mais aussi de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État avec les trois comités : vérification, etc., gouvernance, éthique, et tout ça. Et ça a été dit précédemment à d'autres groupes qui sont venus nous voir que, j'oserais dire, même le C.A. du conservatoire fait de la gestion, de la philanthropie, s'assure que le conservatoire suit son plan stratégique. Mais, peut-être, là où il y a le malentendu, c'est que moi... pas juste moi, mais le projet de loi qui est présenté veut justement faire une grande place à la commission des études et à la filière pédagogique, qui serait l'équivalent, pour vous, de la direction artistique. Il y a un directeur des études, qui aura un rôle, oui, certes, au C.A., mais qui aura... qui sera même un membre votant, ce qui n'était pas le cas, mais là il va être un membre votant, membre à part entière, mais il va avoir ses instances à lui, qui pourrait être votre équivalent de direction artistique.

Et c'est peut-être pour ça que je suis un peu entre les deux, entre la vision que vous présentez et la vision plus de l'OSM versus la vision plus académique du conseil d'administration du conservatoire. Ce n'est pas qu'académique, même si, là, on aura peut-être à discuter jusqu'à quel point ils s'investissent dans l'académique comme tel ou que la commission des études aurait une réelle imputabilité, il y a des choses dont on pourra discuter là-dessus. Mais il y a vraiment la fonction identique à celle du C.A. de l'OSM, qui est vraiment le lien avec les bailleurs de fonds aussi. Parce qu'on espère qu'ils ont une fondation, alors on veut aussi qu'ils fassent du travail là-dessus.

Ce qui m'amène à une question, peut-être, qui est évoquée. Vous présentez et vous offrez gentiment votre entière collaboration, y compris une place au sein du C.A., ce qui est intéressant. Effectivement, l'OSM a été fondé en même temps par le... entre autres par Wilfrid Pelletier, mais... par Wilfrid Pelletier, et donc il y aurait un lien — et vous le dites beaucoup dans votre mémoire — tout à fait naturel entre le conservatoire et l'OSM. Il y a énormément de diplômés du conservatoire qui sont recrutés tant à l'Orchestre symphonique de Montréal qu'à l'Orchestre Métropolitain, entre autres, et d'autres orchestres, Québec, Trois-Rivières, etc., mais, selon vous, est-ce que le partenariat conservatoire-OSM est optimal? Et, si je vous pose la question, c'est que, d'après moi, il pourrait être développé encore plus, puisque ce sont deux créatures de la même... qui ont été réfléchies en même temps, qui sont des joyaux, effectivement, de notre société, qui l'étaient à l'époque et qui le sont encore.

Qu'est-ce qu'on pourrait faire de plus entre les deux pour que ça marque vraiment... Et pourquoi l'OSM sur le C.A.? Oui, peut-être l'OSM, mais que l'OSM, ou d'autres institutions culturelles importantes? Ça pose, dans le fond, la question. Puis je vous remercie de votre disponibilité pour faire ce lien, peut-être, qui pourrait être plus développé entre l'OSM et le conservatoire. Mais je voudrais peut-être vous entendre là-dessus.

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

• (11 h 10) •

Mme Careau (Madeleine) : Bien, c'est-à-dire que... Pas que l'OSM, non, bien sûr. L'OSM en tant qu'employeur... 35, je crois, de nos musiciens... 33 ont été formés dans les conservatoires et plusieurs enseignent encore dans les conservatoires régulièrement. Et puis, vous savez, quand on fait des auditions et qu'on recrute, le principe de l'OSM, c'est de faire d'abord des auditions nationales, espérant trouver, et, si on ne trouve pas, seulement, on va à l'international. Mais un étudiant montréalais, québécois, peu importe, pourrait également se présenter à l'audition internationale s'il a raté l'audition nationale. Donc, on essaie le plus possible de recruter des élèves d'ici.

Alors, pourquoi être au conservatoire? Ce serait peut-être pour être un peu la voix du futur employeur qui regarde la formation et qui dit : Bien, si on forme dans ce sens-là, ces jeunes-là vont pouvoir trouver du travail chez nous, ils vont être de niveau et de calibre pour les auditions. Ce n'est pas du tout prétentieux. Mais même plusieurs de nos musiciens enseignent dans les conservatoires et, bien entendu, ils forment leurs élèves pour qu'ils puissent un jour être acceptés aux auditions de l'OSM et y occuper un poste. Mais c'était plutôt dans cet esprit-là, un.

Deuxièmement, je pense que... M. Nagano, maestro Nagano a dirigé l'orchestre du conservatoire l'année dernière. Ça a été un grand succès. Je crois que les élèves ont apprécié. Ce qu'on a entendu dans les couloirs de ce concert, c'est : Ça a valu un «crash course» de trois mois d'enseignement de jeu d'orchestre, ces deux jours passés avec M. Nagano.

Donc, pour toutes ces raisons, pour que peut-être l'enseignement soit très branché sur la réalité future de ces jeunes étudiants qui, je pense, la plupart d'entre eux... pas qui rêvent de travailler à l'OSM, mais rêvent de gagner leur vie comme musiciens. Or, il y a un soliste par génération, donc on peut penser que la majorité d'entre eux qui vont travailler dans le milieu musical vont travailler dans un orchestre.

Le Président (M. Kotto) : Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Et, au-delà, si je peux me permettre, au-delà de ce que Madeleine Careau vient de dire, nous essayons de faire profiter les étudiants non seulement des conservatoires, mais des maisons d'établissement d'éducation, des artistes que nous faisons venir de partout au monde. Nous croyons que ce contact avec les solistes, qu'ils viennent des États-Unis, d'Europe ou d'Asie, est très pertinent dans la formation d'un jeune étudiant. Alors, nous faisons déjà des démarches, de très bonnes collaborations. Ce que nous remarquons, c'est qu'effectivement ce maillage entre éducation et acteurs du milieu des arts de la scène pourrait aller davantage... Et ça mérite une étude...

Mme David (Outremont) : Alors, merci beaucoup, parce que je vais exactement aller dans ce sens-là pour ma deuxième intervention. Allons à l'autre extrême, c'est-à-dire le début, les cours préparatoires, où vous parlez... Vous dites, à la page 10 : «...un programme d'apprentissage de niveau préparatoire plus élaboré, permettrait à l'enfant, sans nécessairement devenir musicien, de devenir un citoyen mieux accompli.»

Et, à l'autre page — je sais que vous ne voudrez peut-être pas élaborer puis je ne vous demanderai pas d'élaborer, mais, comme vous y faites référence, je peux me le permettre — vous faites référence à des projets importants que vous avez par rapport à cette préoccupation de la petite enfance et des plus jeunes à être sensibilisés à la musique. Et, dans ce sens-là, il est clair qu'on a une institution nationale, qui s'appelle le Conservatoire de musique et d'art dramatique, qui est une école qui les prend... c'est comme une école élite, comme je le disais précédemment, où les jeunes sont pris sans qu'on sache nécessairement que c'est la future élite. Mais il faut non seulement les repérer, les talents, les repérer très jeunes... Ce n'est pas à vous que je vais dire que c'est important. Comme au tennis, Eugénie Bouchard ne peut pas avoir 45 ans, là, il faut qu'elle soit très jeune et donc qu'elle ait commencé très jeune. Les Jeux olympiques, c'est la même chose, le hockey, c'est la même chose, et la musique et l'art dramatique, c'est la même chose. Il faut les repérer très jeunes, et il faut les accompagner, et le conservatoire peut les prendre littéralement très jeunes et les amener jusqu'à devenir Yannick Nézet-Séguin, ou Robert Lepage, ou tous ceux qu'on a déjà nommés, mais, pour ça, ça prend un modèle d'accompagnement extrêmement sérieux. Le modèle, qui est un modèle très européen, d'accompagnement dès le plus jeune âge, ça n'existe pas ailleurs, ça. C'est : tu fais... tu peux avoir ton professeur privé, puis après ça tu vas aller au cégep, à l'université. Là, tu peux les prendre très jeunes et les accompagner jusqu'à ce qu'ils sortent avec le premier prix du conservatoire.

Dans le contexte de votre propre préoccupation quant à cet arrimage culture-éducation, j'oserais dire, qui est une de mes grandes préoccupations, comment pourriez-vous intéresser, intégrer, collaborer avec le conservatoire, qui, lui aussi — et vous le dites là — a besoin d'un programme d'apprentissage de niveau préparatoire qui serait plus élaboré? Est-ce que vous voyez une convergence... certainement de préoccupation, mais une convergence réelle en termes... puisque les conservatoires, c'est un réseau national, en plus? Comment on pourrait arrimer mieux vos intérêts et ceux du conservatoire?

Le Président (M. Kotto) : Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Oui, d'accord. Alors, d'abord, le rôle des conservatoires est évidemment un rôle artistique, mais, compte tenu de toute sa présence dans les régions... Et, on le sait, la musique a un impact sur le développement des enfants, donc aussi un rôle social, je dirais. Dans les préoccupations de l'Orchestre symphonique de Montréal, nous avons cette préoccupation. Nous accueillons 20 000 étudiants, jeunes étudiants, chaque année et, dans ce contexte-là, nous les préparons dans les écoles. Nous avons une équipe qui va dans les écoles et nous constatons qu'une... on fait un travail qui prend de l'ampleur d'année en année en termes de formation, en termes de sensibilisation de la musique. Et nous tentons même d'être, au-delà de la musique, très près du cursus pédagogique. Alors, dans ce sens-là, on pense qu'il y a une opportunité d'arrimer nos forces et d'aller au-delà, je dirais, même de l'apprentissage de la musique, mais de développer ce rôle social des institutions culturelles et des institutions d'éducation qui sont partout présentes au Québec, entre autres.

Mme David (Outremont) : J'ai eu l'occasion de visiter le Conservatoire de Paris, et qui est au parc de La Villette, à côté de la Philharmonie de Paris, que j'ai rencontrée aussi, j'ai rencontré les gens de l'orchestre du projet DEMOS. J'ai vraiment été à fond dans cette question de comment intégrer plus une grande philharmonie dans la cité... mais le conservatoire aussi. Et ils ont l'avantage, dans ce cas-là, d'être sur le même terrain. Ils sont vraiment sur le même campus, je dirais.

Bon, il y a Bercy, mais ça, on oublie ça. Il y a d'autres... il y a La Géode. Mais ils sont vraiment un à côté de l'autre, et ça favorise énormément de collaboration.

Je pourrais dire : À Montréal, vous n'êtes pas sur le même campus, mais vous êtes quand même dans la même ville, qui n'est pas si loin, etc. Vous n'avez peut-être pas toutes les antennes en région que le conservatoire a, mais vous avez, et je le répète, la même préoccupation, qui est une préoccupation qui concerne toute la société et toute l'éducation aussi, c'est-à-dire la formation ou la sensibilisation en très bas âge de la musique. Mais je ne vous étonnerai pas en disant que la préoccupation commune... On aura plus tard la guilde des enseignants... des musiciens enseignants, c'est partagé. La faculté de musique où j'œuvrais avant était très préoccupée, d'autres universités aussi le sont, les cégeps aussi : le recrutement est de plus en plus difficile, les étudiants sont de moins en moins nombreux à se présenter dans les formations, et les cours au primaire, particulièrement, et au secondaire sont quasi absents maintenant par rapport à ce qu'ils étaient. Oui, il y a des programmes formation musique, les doubles secondaires où on fait des programmes particuliers, mais ça, ce n'est pas l'ensemble de la population, c'est des programmes précis. Alors, ça, tout le monde s'inquiète de ça, c'est clair.

Et quels rôles, donc, peuvent jouer à la fois l'OSM et les conservatoires... Puis c'est presque du... C'est de la sensibilisation, mais ça vous aide à recruter après. C'est toute la chaîne de formation musicale dont on doit se préoccuper. Vous êtes à un bout, le bout le plus extraordinaire, comme dans l'art circassien, on pourrait dire, Les 7 doigts de la main ou le Cirque du Soleil. Mais, en amont de ça, ces jeunes-là doivent commencer à cinq ans, à quatre ans, à six ans. Alors, je veux savoir comment vous vous voyez et comment vous vous voyez en... je répète ma question, même... elle semble très importante, avec la question de la difficulté de recrutement et de sensibilisation.

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

Mme Careau (Madeleine) : Bien, moi, je n'ai pas fait d'études en musique, mais je suis d'une génération où on... J'étais notée, quand j'avais cinq ans, en première année, six ans, là, à la petite école, là, en solfège. On apprenait le chant, on apprenait la musique, on n'avait pas le choix. J'ai découvert la musique classique en allant aux matinées de François Bernier, de l'Orchestre symphonique de Québec. On n'écoutait pas de musique classique à la maison, donc ce que vous dites là, c'est l'école qui me l'a appris.

Aujourd'hui, les écoles ne font plus ça du tout. Et ça fait des années, hein, des années que les institutions culturelles comme l'OSM, le TNM, on a pris le relais du ministère de l'Éducation pour éveiller les enfants à la musique. Comme Marie-Josée disait, on en accueille plus de 20 000 par année. Nos musiciens vont bénévolement dans les écoles, nos bénévoles vont dans les écoles préparer les enfants qui ont eu la chance d'avoir eu une école qui a acheté un programme de matinées. On vend des billets, vous savez, 6 \$, 7 \$, là, puis c'est le même Orchestre symphonique de Montréal dans la même maison symphonique où on vend les billets ce soir, là, peut-être 100 \$. Donc, on a pris le relais, mais c'est sûr qu'on n'est pas le ministère de l'Éducation et qu'on n'a pas le... ce n'est pas notre propos. Le propos de l'OSM, c'est de le jouer, le répertoire, de le jouer dans le monde entier, de l'enregistrer, ce n'est pas uniquement de faire oeuvre d'éducation. On fait le maximum qu'on peut faire, mais c'est évident qu'on ne remplacera jamais le système de ma petite enfance où on avait, dans chaque école, des professeurs de musique.

Alors donc, c'est sûr qu'il faut que le conservatoire et les institutions comme l'OSM soient très vigilants pour éveiller les enfants. Il y a des écoles formidables, comme l'école François-Perrault, l'école fait son... on a comme une majeure en musique, comme il y a des écoles sport-études, mais c'est clair que c'est une minorité maintenant, qu'il y a des choses auxquelles on a renoncé dans les écoles, peut-être pour faire autre chose d'aussi valable, qu'il y ait plus d'enseignement de sciences, qu'il y ait plus d'enseignement de technologies, ce qui est très bien aussi pour vivre dans le monde d'aujourd'hui. Mais c'est vrai que nous et les conservatoires, on doit se préoccuper de l'éveil des jeunes pour, d'abord, qu'ils viennent s'inscrire au conservatoire, puis éventuellement, s'ils ne deviennent pas des musiciens, qu'ils deviennent, éventuellement, du public, des mélomanes.

Donc, c'est clair qu'on a un rôle d'ancrage dans la communauté. On essaie de le faire du mieux qu'on peut. Nos musiciens le font souvent bénévolement. On joue dans les parcs, on joue au Stade olympique, on joue partout. On essaie de diffuser la musique classique et d'éveiller le goût, mais on ne peut pas, si tant est... on n'est pas une organisation d'enseignement.

• (11 h 20) •

Mme David (Outremont) : ...le faites de façon remarquable et remarquée, et c'est formidable. Vous avez... Je reviens sur... Qu'est-ce que vous voulez dire par «programme d'apprentissage de niveau préparatoire plus élaboré»? Est-ce que vous faites référence directement au conservatoire qui pourrait, je ne sais pas, changer son approche, changer sa façon de faire? C'est vraiment une question, parce que je ne sais pas exactement, là, moi aussi.

Le Président (M. Kotto) : Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Oui, parfait. En fait, vous disiez que nous étions à l'autre bout du spectre, mais ce que nous constatons, c'est que, de plus en plus, nous avons un rôle... je ne voudrais pas dire d'éducation, mais au sens d'accompagnement des élèves, et ce, à un très jeune âge. Et l'élaboration n'est pas nécessairement dans le cursus pédagogique, mais nous sentons que nous devons accompagner les jeunes de plus en plus et non seulement les inviter aux concerts de musique classique. Mais ce maillage-là entre l'apprentissage de la musique, l'apprentissage d'un instrument et une grande institution comme celle de l'OSM dans l'élaboration d'un programme, nous sentons que ça devrait être un axe de réflexion pour le futur, pour avoir des citoyens qui vont encore fréquenter les salles de concert dans 20, 25 ans. Alors, dans ce sens-là, l'élaboration d'un programme musical nous semble importante.

Donc, l'échange entre une organisation artistique qui présente des concerts et qui a en son sein des musiciens et des écoles qui donnent des cours de musique ou moins, justement... Donc, il faut avoir un meilleur échange entre les deux, non seulement au sein de l'organisation de la pratique d'un instrument, mais de la communication entre les deux.

Mme David (Outremont) : Alors, écoutez, il y a peut-être eu un malentendu, parce que moi, je pensais que vous parliez du conservatoire en disant qu'il devrait avoir un programme plus élaboré. Le conservatoire forme les enfants, il les forme, il donne des cours. Vous, vous ne donnerez jamais de cours, sauf si vous décidez de faire une... de vous transformer en école, en camps d'été, en trucs comme ça, mais vous ne prendrez pas l'enfant à cinq ans, l'amener à 18 ans puis de faire passer tous les examens, les cours de solfège, dictée, etc. Enfin, moi, ce que je vois, c'est que le conservatoire a le mandat, la mission de formation, et l'ensemble des institutions culturelles ont des missions de sensibilisation, de communication. Mais c'est en ça que je vous vois, tous les deux dans ce cas-ci, là, mais tous les orchestres, très complémentaires les uns des autres. Et, comme le conservatoire doit recruter plus d'enfants au niveau préparatoire, mais ça, c'est à toutes les semaines, là, des cours, là, tu sais, ton cours de piano, ton cours de... mais il y a de la solfège, dictée, harmonie, il y a des petits ensembles, il y a... Et c'est tout ça qu'offre le conservatoire, même aux plus jeunes. C'est dans ce sens-là que je verrais la complémentarité, très, très importante, entre les deux. Voilà.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. La parole est à l'opposition. Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : Bonjour. Merci beaucoup pour votre présentation, c'est très enrichissant. Je vous remercie d'avoir accepté notre invitation et de venir partager votre point de vue avec nous. Se dégage, de manière générale, de votre présentation, de votre mémoire, une volonté, je dirais, de bien distinguer la mission art dramatique de la mission musique. Le Syndicat des professeurs de l'État est venu aussi, en ce qui concerne la question de la commission des études, nous dire que le statu quo était préférable, donc d'avoir deux commissions — une pour la musique, une pour l'art dramatique — plutôt que la structure qui est suggérée dans le projet de loi n° 48.

Mais vous, vous allez encore plus loin, vous poussez cette distinction-là. Par exemple, par rapport à la loi actuelle, vous dites qu'on devrait avoir deux directeurs des études, un pour chaque domaine. J'aimerais comprendre, peut-être pour les deux enjeux, là, direction des études, commission des études, quoique ça peut se rejoindre, qu'est-ce qui vous motive à dire qu'il faudrait vraiment consacrer les deux missions de manière très distincte?

Le Président (M. Kotto) : Mme Desrochers ou Mme Careau? Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Merci. Alors, l'article 39 ne nous semblait pas très clair dans la façon dont c'était libellé. Alors, notre souci, là où on a été interpellés, c'est sur les objectifs. Que ce soit une commission, deux comités, deux commissions, on laisse le soin de ça à votre réflexion, mais il nous apparaissait important, à tout le moins, que la commission des études représente les spécificités des deux disciplines, deux disciplines qui sont très différentes par la composition, même géographique, et par les études, la musique, qui commencent très en bas âge, et l'art dramatique, qui est au niveau supérieur. De la façon dont c'était écrit, on parlait d'une commission, on parlait de deux comités, et ensuite on revenait à une commission avec neuf membres, et on en distinguait sept. Donc, ça, ça ne nous apparaissait pas très clair, et peut-être, là, même le processus interne... on n'est pas allés dans cette direction-là, mais le processus interne entre la commission et le C.A., peut-être également moins. Donc, notre souci est vraiment de s'assurer, dans cette loi, que, dans la commission des études, qui est vraiment le cœur du propos aujourd'hui, les spécificités des deux disciplines soient représentées, et ça ne nous semblait pas être le cas de la façon dont c'était écrit en ce moment.

Mme Hivon : Donc, vous n'avez pas une demande formelle à deux commissions d'études comme c'est le cas actuellement. Parce qu'en ce moment il y en a deux, donc chacune est formée de ses membres, une pour musique, une pour art dramatique. Je veux juste bien vous suivre, parce qu'après, quand on le travaille, on veut être sûrs d'avoir bien compris toutes les nuances, c'est pour ça que vous êtes ici. Il y a ça, cette demande-là, qui était... Le groupe qui vous a précédées avait vraiment la demande de maintenir le statu quo de la loi actuelle, deux commissions. Vous, est-ce que vous nous dites : Oui, peut-être maintenir le statu quo, mais ce n'est peut-être pas nécessaire, mais ce qu'on veut, s'il y a une seule commission, c'est que les deux spécificités soient bien reconnues? Donc, vous nous laissez la marge de manoeuvre.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Donc, c'est la deuxième option. C'est la deuxième option, oui.

Mme Hivon : O.K. Et ce qui vous amènerait, là — je veux bien comprendre aussi — à l'article 39.12, quand on parle de comment la commission est formée, on dit le directeur des études, ensuite on dit deux directions d'établissement. Donc là, vous souhaiteriez qu'il y en ait un de chaque discipline — c'est ça? — deux enseignants, même chose, un de chaque discipline, que ce soit vraiment consacré dans la loi, qu'il n'y ait pas la marge de manoeuvre de décider?

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Vous faites référence aux neuf membres?

Mme Hivon : Oui. Je suis à...

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Oui, exactement. Et ce que nous, nous n'avions pas compris, c'est que ces neuf membres-là... comment ils s'intègrent dans les deux comités. C'est comme si, dans un paragraphe, on parlait de

deux comités puis ensuite on ne faisait plus référence aux deux comités et on parlait des neuf membres. Et on parle de neuf membres et on en nomme sept. Donc, ça nous semblait important de vous le porter à votre attention aujourd'hui, compte tenu que c'est un point très important de cette loi.

• (11 h 30) •

Mme Hivon : Vous avez complètement raison. En fait, le coeur de la loi, c'est de revoir la gouvernance, de moderniser la gouvernance. Donc, c'est pour ça que ça peut avoir l'air très technique pour les milliers de personnes qui nous écoutent, mais c'est quelque chose de très important, d'insister sur ces aspects-là quand on entend les groupes.

Donc, en fait, je vais vous expliquer ma compréhension. C'est ça qui est toujours fascinant, comment on procède à l'Assemblée nationale — des fois, on pourrait réfléchir à améliorer les choses — c'est qu'on entend les groupes mais avant même d'avoir eu une discussion, je vous dirais, générale sur le projet de loi pour vraiment mieux comprendre, peut-être, l'intention de la ministre, et tout ça. Donc, c'est pour ça qu'on le découvre, nous aussi, avec vous, puis on clarifie certaines choses. Mais, de ce que je comprends, c'est qu'il y a une commission, mais il va y avoir... dans la proposition, il y aurait deux comités. Et donc ces comités-là ont une vie plus informelle, c'est ce que le groupe... le Syndicat des professeurs disait avant. La composition des sous-comités n'est pas, elle, prévue, c'est comme le règlement qui viendrait déterminer ça, et elles alimentent, de ce que je comprends, en quelque sorte, la commission, dont elle, la composition, est vraiment très précisément prévue, mais pas tant que ça, puisque, comme vous le dites, il y a deux postes qui ne sont pas identifiés. Ça, c'est pour donner une marge de manoeuvre dans la formation, de ce que je comprends, puis effectivement on ne partage pas les deux spécificités en termes de mission. Donc, vous, vous nous dites... Puis je ne veux pas mettre des mots dans votre bouche, mais, si je vous explique que c'est comme ça, un peu, l'idée, puis... Enfin, j'imagine, là. La ministre ferait peut-être des gros yeux si ce n'était pas ça du tout, ou elle voudrait le dire. Mais en fait c'est un peu ça, l'idée, la proposition. Est-ce que je comprends donc que vous, vous dites : Bien, les comités, si c'était ça, il faudrait aller plus loin, prévoir leur composition si on ne maintient pas deux commissions séparées, un peu comme le groupe avant vous?

Le Président (M. Kotto) : Mme Desrochers.

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Merci. Ce qui est important, effectivement, pour nous, ici aujourd'hui, c'est de s'assurer que les objectifs vont être rencontrés. Donc, on vient d'en discuter. Maintenant, il y aurait peut-être lieu effectivement de documenter dans un autre document, comme vous le disiez, les processus afin de s'assurer du bon fonctionnement et du succès de cette structure qui sera mise en place.

Mme Hivon : O.K. Pour ce qui est du conseil d'administration, c'est ça, c'est un autre élément important de la révision de la gouvernance, c'est-à-dire d'augmenter les membres externes par rapport aux membres internes, parce qu'il y a vraiment une volonté... je ne sais pas si le terme est bon, là, mais de «professionnaliser», en quelque sorte, le rôle du conseil d'administration, sa mission, il y a un comptable, nommément, qui doit être sur le conseil d'administration, donc en faire vraiment une entité de gouvernance propre. Donc, c'est ce qui explique l'idée qu'il y a un rééquilibrage qui se fasse et donc plus de membres externes.

Je comprends que vous, vous avez une certaine inquiétude par rapport à ça, et je voulais comprendre si, malgré ou à la lumière des explications que la ministre a fournies, c'est-à-dire que, bien, il y a une volonté un peu que la mission plus études, bon, vie pédagogique soit alimentée en marge avec, bon, des comités, des sous-comités, puis le conseil d'administration peut-être va aller vers une vocation plus de gouvernance... Est-ce que vous estimez quand même qu'il devrait y avoir un meilleur équilibre avec des gens qui ont une connaissance spécifique du milieu culturel, du milieu de la musique, dans la composition, là, qui est actuellement prévue dans le projet de loi?

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

Mme Careau (Madeleine) : Oui. Bien, c'est-à-dire que, oui, effectivement, si la musique et l'art dramatique sont bien gardés, protégés et pris en compte par la commission, la commission d'études, et les comités, le conseil d'administration peut avoir un rôle davantage, comme Mme la ministre l'expliquait, philanthropique, gouvernance, et tout ça, et que les décisions pédagogiques, les décisions de contenu soient davantage prises par des instances comme la commission des études et les comités... et sera quand même apportée, j'imagine, à l'approbation du conseil d'administration. Tu sais, c'est une chose aussi qu'on a plus ou moins bien comprise : Quel était le rapport entre les comités du conseil et le conseil? Nous, si on reprend l'exemple de l'OSM, nos comités, nos présidents de comité sont tous membres du conseil d'administration. Mieux, ils forment le comité exécutif. Parce que, si on a des experts qui vont faire les ressources humaines, des experts en planification stratégique ou des experts en quoi que ce soit, en audit, c'est clair que c'est eux qui font rapport au conseil et qui éclairent la réflexion et les décisions du conseil.

Bon, ça, c'est un autre sujet par rapport à celui que vous demandiez, Mme Hivon, mais c'est sûr que, pour nous, l'important, c'est que le contenu, le contenu soit vraiment mis de l'avant, que les conservatoires, le Conservatoire de musique et d'art dramatique, ce sont, d'abord et avant tout, des institutions d'enseignement dont la mission fondamentale est de prodiguer cet enseignement-là, et que, si les décisions sont prises par un conseil d'administration, il faut que la commission puisse avoir accès facilement au conseil et puisse faire défendre et faire valoir ses projets. Parce que plus le conseil va être composé, comme à l'OSM, de gens externes qui viennent du milieu des finances, qui viennent du milieu des affaires, qui viennent des bureaux d'avocats... Ils sont moins bien placés pour évaluer les contenus. Alors, il faut voir quel rôle on va donner au conseil d'administration dans les décisions de contenu. S'il est pour avoir un rôle majeur, bien, à ce moment-là, il faut que les membres externes soient vraiment des gens qui connaissent la musique et l'art dramatique. Sinon, si c'est

un rôle philanthropique ou de gouvernance, c'est moins préoccupant, effectivement. Ça peut être des gens spécialisés en philanthropie et en gouvernance. Et nous, on en bénéficie beaucoup, à l'OSM, de ce genre de personnes là.

Mme Hivon : O.K. Très bien, merci. Et tantôt vous avez rapidement parlé... À l'article 15.3°b, on parle spécifiquement qu'il doit y avoir deux personnes en provenance du milieu culturel, puis là ce qui est proposé comme libellé, c'est «ayant une expertise comme interprète, créateur, producteur ou diffuseur d'oeuvres artistiques». Est-ce que ça, c'est une formulation qui vous convient, ou vous préféreriez qu'il y ait quelque chose de plus spécifique — c'est ce que je croyais comprendre, mais vous n'avez pas élaboré beaucoup là-dessus, là — pour qu'il y ait vraiment des gens... quand on parle du milieu culturel, que ça ne soit pas milieu culturel, je dirais, tous horizons confondus, mais vraiment musique et art dramatique encore, ou, si ça, vous estimez que ça donne une latitude qui peut être souhaitable, ou, au contraire, vous iriez plus dans le spécifique?

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

Mme Careau (Madeleine) : Non, moi, je dirais : Musique et art dramatique spécifiquement. Ça va en lien avec ce qu'on disait, c'est-à-dire qu'on veut que le conseil d'administration ait une expertise s'il est appelé à prendre des décisions quant au contenu. C'est clair que ça va prendre... Ça ne prend pas des gens du milieu de la danse forcément, même si c'est des disciplines connexes, ou ça ne prend pas des gens... Sous prétexte que quelqu'un est membre du conseil d'administration de l'OSM... Un avocat de grand talent, il n'est quand même pas quelqu'un du milieu sous prétexte qu'il est membre du conseil d'administration de l'OSM. Alors donc, c'est dans cet esprit-là, nous, qu'on disait que ce soient des gens qui soient bien au fait de la discipline sur laquelle ils auront à prendre des décisions d'orientation.

Mme Hivon : O.K. Merci beaucoup.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la députée de Joliette. La parole est maintenant à la députée d'Iberville.

Mme Samson : Merci, M. le Président. Bonjour, mesdames. Ce que je retiens beaucoup de votre présentation, en tout cas ce qui semble vous tenir à coeur, c'est que la musique soit représentée d'une façon directement proportionnelle à la population musicale des conservatoires, que les compositions des conseils des commissions soient représentatives du fait que la majorité des étudiants étudient la musique au conservatoire. Est-ce que j'ai mal lu?

Mme Desrochers (Marie-Josée) : Bien, la majorité... En fait, on revient aux objectifs de ce dont on parle depuis un peu les dernières minutes, c'est-à-dire les spécificités. Parmi les spécificités, il y a celle que vous venez de mentionner, entre autres.

Mme Careau (Madeleine) : Il faut savoir aussi que la musique... les conservatoires enseignent la musique à partir du très bas âge dans toutes les régions. Le Conservatoire d'art dramatique, c'est des diplômés d'études supérieures à Montréal et à Québec. Alors, comme Mme la ministre faisait référence tout à l'heure au Conservatoire de Paris, il ne faut pas oublier que c'est un conservatoire supérieur, comme celui de Lyon, et qu'il y a, partout en région, des conservatoires nationaux.

Donc, on n'a pas ça, au niveau du Conservatoire de musique. On a un conservatoire de musique... celui de Montréal peut-être, qui dessert une plus grande population que celui de Sept-Îles, mais pas forcément une différence, alors qu'en Europe on va... Donc, oui, il y a plus de gens qui apprennent la musique, mais peut-être parce que les conservatoires sont plus ancrés un peu partout en région et prennent surtout les enfants beaucoup plus jeunes que le Conservatoire d'art dramatique, oui.

Mme Samson : Question rapide, après ça je vais laisser la parole à mon collègue. Quand vous parlez de vos recommandations, vous souhaitez vous impliquer... ou possiblement que l'orchestre soit impliqué au conseil d'administration, bien, je vais vous poser une question bête et méchante, là. Vous avez des partenariats avec les conservatoires et, si vous étiez membres du conseil d'administration, compte tenu de ces partenariats que vous avez avec les conservatoires, si l'orchestre siégeait au conseil d'administration, est-ce que vous croyez que vous pourriez vous retrouver en conflit d'intérêts jamais, occasionnellement ou fréquemment?

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

Mme Careau (Madeleine) : Je dirais : Très peu. Parce qu'honnêtement une bonne partie de nos musiciens sont issus des conservatoires et y enseignent. Ils sont également issus des écoles de musique des universités et y enseignent. Ils sont également issus d'un peu partout. L'OSM, c'est un peu comme une société des nations, là, de la musique. Nos gens viennent de partout, ils viennent du Québec, ils viennent du Canada, ils viennent de l'étranger. On a une expertise de diffusion, en musique classique, qui est assez exceptionnelle. Nous, on connaît le marché, là, on fait des tournées, on fait des enregistrements, on remplit des salles toutes les semaines.

Donc, je pense que notre expertise irait bien au-delà du potentiel conflit d'intérêts. Je pense que notre seul intérêt serait que l'enseignement de la musique soit tout à fait adapté au marché d'aujourd'hui, soit aux conservatoires... Mais on ne se positionne pas, là, on ne cherche pas du travail, on n'en manque pas beaucoup, mais on pense qu'il faut qu'il y ait

un diffuseur important qui soit aux conservatoires, ne serait-ce que pour donner une connaissance réelle du marché qui va être en fait l'aboutissement de la vie d'étudiant de ces jeunes-là.

• (11 h 40) •

Mme Samson : Je vous remercie, M. le...

Le Président (M. Kotto) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Merci. Tout à l'heure, dans votre présentation, vous avez déploré le fait que, d'après vous, il y avait de moins en moins d'enseignement à la musique. Vous faites référence à quelle époque, et dans le curriculum du primaire, du secondaire? Vous parlez en nombre d'heures? J'aimerais ça que vous précisiez votre pensée à ce sujet-là.

Le Président (M. Kotto) : Mme Careau.

Mme Careau (Madeleine) : Non, non, mais je disais moi, quand j'étais petite fille, là... Moi, j'ai 65 ans, alors, quand j'étais petite fille à l'école, à cinq ans, tu sais, il y a 60 ans, j'apprenais la musique. Aujourd'hui, je sais qu'on n'enseigne plus la musique. Puis, depuis des années, on n'enseigne plus le solfège, on n'enseigne plus le chant, on n'enseigne plus la musique. Les écoles acceptent d'acheter à l'occasion et d'amener leurs élèves aux matinées jeunesse ou aux matinées théâtrales, donc c'est sûr que la connaissance de la musique est moins inculquée au plus grand nombre qu'elle l'était. Par contre, les conservatoires qui sont bien un peu partout en région prennent des jeunes, très jeunes, mais ils ne font pas le relais, là. Quand on est une classe de 20 enfants ou 25 enfants en première année ou en deuxième année au primaire, puis qu'on apprend le solfège, puis on a même un examen, ce n'est pas la même chose que d'aller une fois par année aux matinées ou deux fois par année aux matinées symphoniques.

Alors, c'est des décisions qui se sont prises je ne sais pas où ni quand, là, mais c'est un fait. Puis c'est un fait pour les matinées théâtrales, la même chose, des compagnies de théâtre vous diraient qu'il ne s'enseigne plus l'art dramatique dans les écoles, que c'est les compagnies maintenant qui font office de diffuseur de la connaissance de l'art dramatique en amenant les enfants aux matinées théâtrales, ce n'est plus le ministère de l'Éducation.

Le Président (M. Kotto) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Oui. Je vais vous corriger un petit peu : Mais, au primaire en ce moment, chaque enfant qui passe à travers le primaire doit être initié à deux formes d'art, et normalement il y a arts plastiques et une autre forme d'art choisie par le conseil d'établissement. Alors, pratiquement tous les enfants font de l'art plastique, qu'on appelle des fois bêtement le bricolage, mais ça va plus loin que ça.

Dans certaines écoles, tout le long du primaire, ce n'est que de la musique. Dans d'autres écoles, ils vont faire... souvent, ça va être... ils vont en faire deux : musique et danse ou musique et art dramatique. Mais, de ce que je sais, il n'y a pas moins d'art. Enfin, si on recule d'au moins 30 ans, disons, à partir des années 70, il n'y a pas moins d'art dans les écoles primaires en 2015 qu'en 1975. Par contre, il est possible qu'il y ait un peu moins de musique, parce que le choix des volets artistiques enseignés au primaire a été laissé aux conseils d'établissement, et d'habitude ils gardent arts plastiques. Quoique ça ne serait pas obligatoire, ils pourraient faire art dramatique et danse ou art dramatique et musique ou ne faire... Même musique et danse pourraient très bien être choisies dans le respect du curriculum. Mais juste... Je me dis, à moins qu'il y ait quelque chose que j'ai manqué, là, mais il n'y a pas moins d'heures qu'il y en avait.

Mme Careau (Madeleine) : Mais c'est sûr qu'il y a moins d'enseignement de la musique. Mais je vous crois qu'il y a autant d'enseignement d'arts, ça, je vous crois.

M. Roberge : Je pense que c'est ça : la compétition a augmenté un peu parce qu'on a entré art dramatique. Donc, peut-être que, si on changeait de gens ici, il y a peut-être des gens qui pourraient se féliciter du fait qu'il y a plus d'art dramatique en 2015 qu'en 1975, mais, bon, comme on n'a pas ajouté d'heure, bien, là où une forme d'art est peut-être moins présente, une autre a pris la place. Mais je voulais simplement préciser ça, merci.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. le député de Chambly. Alors, il restait 2 min 30 s, si quelqu'un veut en profiter pour élaborer davantage, avec le consentement des membres?

Mme David (Outremont) : Je ne laisserai pas passer deux minutes pour pouvoir discuter d'arts, de musique, surtout à la suite de la dernière...

Le Président (M. Kotto) : Y a-t-il consentement?

Mme David (Outremont) : Ah! excusez.

Le Président (M. Kotto) : Il y a consentement?

Des voix : Oui.

Le Président (M. Kotto) : Parfait. Il y a consentement, Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Alors, surtout après la dernière intervention, où vous avez tout à fait raison, effectivement, c'est que la tarte culturelle s'est divisée et est devenue optionnelle entre différentes... Et on verra plus tard les enseignants en musique, effectivement, qui ont peut-être perdu une sorte de monopole, disons-le comme ça, où il y avait, à une autre époque, l'enseignement obligatoire de la musique, et là c'est devenu comme une option parmi d'autres. Alors, effectivement, les cégeps, entre autres, parce que... Les cégeps, les conservatoires, les facultés de musique se plaignent d'une diminution drastique et que les gens arrivent sans avoir la formation au préalable, c'est-à-dire d'avoir, bien, les fondements. Pour entrer dans un programme de baccalauréat en musique ou au conservatoire, bien, ça prend des fondements théoriques, des fondements pratiques. Ça prend un certain niveau de connaissances. Et tu ne peux pas devenir musicien en grattant une guitare, comme ça, spontanément. Ce n'est pas une génération spontanée, et ça, c'est un autre débat complètement que mon collègue soulève, c'est-à-dire la place de la musique dans le cursus scolaire.

Mais admettons qu'on ne fera pas le débat ici, parce que c'est un débat sur l'éducation et sur l'ensemble des... plus, moins, est-ce que c'est laissé à la discrétion, etc. Ce n'est pas notre lieu pour faire ça, mais ça confirme, en tout cas, dans la mesure où ça ne changera pas dans les prochaines années, je crois, que les institutions comme le conservatoire et toutes les institutions culturelles, comme l'OSM et d'autres, doivent avoir... ont une plus grande responsabilité sociale de cette... vous l'avez bien dit, de... Vous ne pouvez pas remplacer des cours de flûte en première année primaire à tous les élèves, mais vous pouvez les sensibiliser, mais c'est là que le conservatoire entre en scène, parce que lui doit aller les chercher, et dans ces fameux cours préparatoires, mais qui sont quand même d'ordre un peu plus optionnel. Il va falloir faire preuve de créativité beaucoup, autant chez vous que dans les conservatoires ou d'autres, parce que les parents veulent encore que leurs enfants aient une sensibilisation, mais, entre ça et devenir un musicien formé au complet au conservatoire, il y a toute une marge.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. Alors, Mme Careau, Mme Desrochers, merci pour votre contribution aux travaux de cette commission, que je suspends quelques instants afin d'accueillir les représentants de l'Orchestre Métropolitain.

(Suspension de la séance à 11 h 47)

(Reprise à 11 h 53)

Le Président (M. Kotto) : Alors, je souhaite la bienvenue aux représentants de l'Orchestre Métropolitain. Je vous rappelle, M. Chaput, que vous avez 10 minutes pour votre exposé. Ensuite, on enchaînera avec les échanges avec l'ensemble des membres de la commission. Alors, vous pouvez vous présenter, bien que je l'aie fait, et puis enchaîner avec votre présentation.

Orchestre Métropolitain

M. Chaput (Luc) : Alors, merci beaucoup. Alors, effectivement, Luc Chaput, directeur, Développement des affaires et opérations à l'Orchestre Métropolitain.

Alors, l'Orchestre Métropolitain célèbre cette année sa 35e saison. Depuis sa fondation, il engage des musiciens d'ici, majoritairement formés au Québec. L'Orchestre Métropolitain est sous la direction artistique de Yannick Nézet-Séguin, un chef d'orchestre qui jouit d'une réputation internationale des plus enviées, dirigeant les plus grands orchestres à travers le monde et, faut-il le rappeler, lui-même diplômé du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Lors des rumeurs de fermeture de certains établissements du réseau des conservatoires, Yannick Nézet-Séguin et les musiciens de l'Orchestre Métropolitain ont cosigné une lettre ouverte adressée à la ministre de la Culture et des Communications, Mme Hélène David, pour rappeler l'immense qualité de la formation offerte au conservatoire, qui donne au Québec un rayonnement exceptionnel même au niveau international, et pour affirmer qu'il faut non seulement préserver et assurer la pérennité de cette grande institution, mais aussi lui permettre de se développer, de s'épanouir et de permettre à ses artisans de se concentrer sur l'essentiel : l'enseignement aux élèves.

Soulignons que l'effectif régulier des musiciens de l'Orchestre Métropolitain est constitué à 55 % de musiciens issus du conservatoire, et, sur l'ensemble des contrats d'embauche des musiciens surnuméraires, la proportion est de 50 %. Plusieurs de nos musiciens font également partie du corps professoral du conservatoire.

L'attachement de l'orchestre à l'endroit du conservatoire est fortement lié à nos missions communes que sont l'éducation musicale, l'accessibilité à la musique et le rayonnement des talents d'ici. Forts de ces données, nous sommes heureux d'apporter notre modeste contribution aux travaux de cette commission.

Alors, sur l'ensemble des modifications proposées, nous soulignons le désir d'une gestion efficace et ouverte sur la communauté. L'orchestre appuie sans réserve l'ajout de l'article sur les possibilités de partenariat et de collaboration sur les plans pédagogique, matériel ou artistique avec d'autres institutions d'enseignement et de production artistique. Nous croyons fortement à ces collaborations entre musiciens professionnels et musiciens en formation. Avec le succès et retombées des expériences passées de collaboration entre nos deux institutions, nous affirmons haut et fort que le conservatoire pourra toujours compter sur l'Orchestre Métropolitain pour multiplier les initiatives conjointes.

Dans le même ordre d'idées, nous saluons également la possibilité pour le conservatoire de conclure des ententes de services, avec ou sans contrepartie, avec toute personne ou tout organisme.

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, nous proposons que soit étudiée l'idée qu'un des membres de ce conseil provienne d'un orchestre symphonique professionnel. En tant qu'orchestre professionnel, nous

croions qu'il serait de notre devoir de répondre positivement à l'invitation d'être à la table d'un tel conseil d'administration, ou de tout autre comité, pour partager notre connaissance de la pratique musicale actuelle dans un milieu où de nombreux finissants du conservatoire seront appelés à mettre en pratique la formation acquise au cours de leurs études au conservatoire. Bien que la mention «en provenance du milieu culturel» inclue les orchestres professionnels, elle demeure très large et n'assure pas la présence du milieu musical professionnel. Et bien sûr cette idée pourrait être transposée du côté de nos collègues du monde théâtral.

En conclusion, l'Orchestre Métropolitain tient à rappeler l'importance qu'il accorde au développement du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, et il répondra toujours présent pour secondar la mission pédagogique de cette magnifique institution mise sur pied à l'initiative du regretté chef d'orchestre Wilfrid Pelletier en 1942.

Enfin, l'orchestre remercie chaleureusement les membres de la Commission de la culture et de l'éducation de lui avoir permis d'exprimer sa voix aujourd'hui.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Chaput. Je vous remercie pour votre contribution. Maintenant, nous allons enchaîner avec les échanges, en commençant par Mme la ministre...

Mme David (Outremont) : Bien, merci...

Le Président (M. Kotto) : ...pour 20 min 30 s.

Mme David (Outremont) : O.K. Merci beaucoup, beaucoup de vous être prêté à l'exercice, au transport, à l'aller-retour, malgré, j'imagine, bien d'autres activités. Je pense que l'Orchestre Métropolitain a tout à fait sa place ici pour venir donner son opinion et probablement partager avec nous, avec les membres de la commission, votre vision de la formation, peut-être votre état des lieux sur la question de la présence de formation musicale au sens un peu plus large au Québec, parce que ça commence tout petit puis ça finit en s'appelant Yannick Nézet-Séguin. Mais Yannick a été jeune un jour, et il y a eu un conservatoire sur son chemin, et on connaît la suite, qui est, je le redis, tout à fait exceptionnelle. Donc, il y a eu un conservatoire présent du début à la fin de la partie formation... peut-être pas à la fin, mais pour une grande, grande partie, en tout cas, de la formation.

Et il y a maintenant l'avenir du conservatoire qui est, j'oserais dire, assez intimement lié aussi à l'avenir de l'Orchestre Métropolitain, parce que, quand, vous dites, 50 % de votre orchestre est formé de musiciens du conservatoire, c'est à la fois l'éloge de la formation du conservatoire... C'est des auditions à l'aveugle, d'habitude, où il n'y a pas le C.V., puis il n'y pas la photo, puis il n'y a pas tout ça. Donc, ça veut dire que la formation au conservatoire... On a des dignes représentants, professeurs ici présents, et on salue le très haut niveau de formation qui peut être donnée.

Donc, vous suggérez de vraiment... et je retiens ça, l'Orchestre symphonique a proposé un peu la même chose, de placer vraiment, carrément... ou de réserver une place dans le profil de compétence à un orchestre symphonique, peut-être parce que vous êtes les récipiendaires de la qualité, dans le fond, des finissants du conservatoire. Vous pensez que de faire partie, vous, disons, du C.A. de l'Orchestre Métropolitain pourrait être une valeur ajoutée peut-être, et pour vous et pour eux?

M. Chaput (Luc) : Ce n'est pas tellement pour nous ou pour eux, c'est toujours s'assurer de faire en sorte qu'au final les élèves puissent retirer le meilleur de toute discussion qu'il pourrait y avoir autour d'une table. Alors, c'est sûr que le conseil d'administration, tel que je le conçois au conservatoire, va surtout gérer les situations administratives, bien sûr, mais il y a toujours des échanges, et d'avoir la possibilité d'entendre... d'avoir une voix, à tout le moins, qui vient du milieu professionnel qui, en bonne partie, va employer des étudiants du conservatoire, que ça soit au milieu théâtre ou musical, peut parfois, peut-être, guider certains choix ou, du moins, confirmer certains de ces choix et faire en sorte qu'on aboutira à des solutions tangibles pour le bien-être de nos jeunes en formation.

• (12 heures) •

Mme David (Outremont) : Pour en avoir discuté avec vous, et personnellement et avec votre maestro, je sais que vous avez une grande préoccupation pour le renouvellement des clientèles, pour le renouvellement des clientèles en même temps... clientèles, j'entends musiciens mais aussi mélomanes, aussi ceux qui peuvent venir à la rencontre des publics. Et on parlait d'un concert sur le mont Royal où il avait fallu refuser des gens parce que, bon... parce qu'il y avait trop de monde, finalement. Et c'est une bonne nouvelle, mais ça veut dire qu'il y a vraiment un appétit pour la musique classique ou pour une vision de la musique classique qui est bien portée, entre autres, par l'Orchestre Métropolitain.

Mais parlez-moi un peu de vos réflexions, vous qui êtes dedans à temps plein, de cette question du renouvellement des clientèles et à la fois côté formation musicale, et, formation musicale, je n'entends pas seulement le conservatoire, mais même les... et renouvellement des clientèles dans l'auditoire, dans les mélomanes. Comment vous voyez ça? Où on s'en va? Et les jeunes de 18 ans, de 19 ans, de 25 ans, il ne faut pas les perdre. Il ne faut surtout pas perdre les adolescents. Alors, j'aimerais ça vous entendre là-dessus.

Le Président (M. Kotto) : M. Chaput.

M. Chaput (Luc) : Merci. Bien, c'est là qui est un peu... C'est un peu paradoxal, parce que, oui, il est vrai qu'on ne voit plus beaucoup la musique... En fait, on ne l'entend plus, pratiquement, sur les ondes de la radio, hein? Tout le monde est au courant, on n'a pratiquement plus de concerts. Cet été, on ne pouvait pas entendre sur les ondes de Radio-Canada aucun concert qui vient d'un des festivals qui est donné ici, au Québec, notamment, et on n'en parle pas tellement. On parle beaucoup de culture au sens large, mais jamais des arts, jamais des beaux-arts, ou très rarement, ou de façon très pointue. Et les orchestres se doivent, et le font tous, mais se doivent d'ouvrir la porte à l'accès, à de venir voir des concerts.

Vous faisiez allusion au concert que l'Orchestre Métropolitain a fait au mont Royal, il y avait énormément de jeunes qui y étaient, à notre grande surprise, à notre grand bonheur également. Et on s'est rendu compte aussi que ce n'était pas en diluant le répertoire, mais, en faisant des pièces du vrai répertoire, dans des versions complètes, avec des bons musiciens, des musiciens bien préparés, avec un chef d'orchestre formidable, bien, on arrive à captiver l'attention de tous.

Et on peut s'apercevoir que, chez les jeunes, il en va de la même façon. L'Orchestre Métropolitain va parrainer cette année, pour la deuxième fois, le festival de l'Association des orchestres de jeunes du Québec qui regroupe des orchestres d'un peu partout, ça viendra de Chicoutimi, de Rimouski, de Sherbrooke, de la région de Montréal, Joliette, ainsi de suite. Et, depuis qu'on parraine ce festival, la grande finale, qui regroupe, qui jumelle les orchestres deux par deux avec des chefs invités, bien, la finale se fait à la Maison symphonique, à Montréal. Alors, je peux vous dire que l'intérêt des jeunes... Juste quand ils font leur entrée sur la scène, ils sont bouche bée, ça nous prend à peu près 15 minutes pour leur fermer la bouche pour qu'ils puissent continuer à jouer tellement ils sont impressionnés par le lieu, au lieu de jouer dans une salle qui n'a que de petites proportions.

Or, pour intéresser les jeunes à poursuivre cet intérêt pour la musique, il faut leur offrir ces lieux de performance et de venir non seulement écouter le concert, mais de participer. Alors, si les ensembles professionnels peuvent faciliter la venue de jeunes collègues dans ces murs, eh bien, faisons-le. Et, si les orchestres professionnels peuvent également inviter les jeunes à voir leurs concerts, mais à les faire participer d'une certaine façon, soit en animant quelques prestations avant le concert — ce que nous faisons à chacun de nos concerts, une demi-heure avant on a l'appel musical, on invite des jeunes de différents milieux à venir jouer pour notre public dans le hall d'accueil, à la Maison symphonique — ou encore de faire jouer ces jeunes dans une chorale qui va être accompagnée par l'orchestre professionnel, donc, les jeunes vivent la musique non pas seulement à l'écoute de leur petit groupe, viennent à participer dans un cadre professionnel. Et il y a moyen d'aménager ces choses régulièrement. Et naturellement des liens avec les différentes institutions d'enseignement, que ce soit comme le conservatoire, qui les forme jusqu'à former l'élite plus tard, ou même les écoles dans les commissions scolaires, les écoles privées, on arrive à intéresser les jeunes qui adorent cette musique.

Mme David (Outremont) : Est-ce que la donne a changé? Je ne sais pas ça fait combien de temps que vous évoluez dans le milieu, mais est-ce que la donne a changé beaucoup en ce qui a trait justement à la présence de la musique classique auprès des jeunes dans les écoles? Est-ce que le fait qu'on ait quand même maintenant une nouvelle génération, depuis 10 ans, 15 ans, de chefs d'orchestre qui ne sont pas seulement des chefs d'orchestre de par leurs compétences reconnues par tous, mais qui sont des animateurs extraordinaires, des communicateurs extraordinaires, est-ce que ça compense, je dirais, pour le changement — on en parlait tout à l'heure, avant que vous soyez là — peut-être, de ce rapport de l'école et de la musique classique, qui était comme presque obligatoire avant? Maintenant, il y a une multiplication d'expositions à différentes formes d'art et pas seulement que la musique. Est-ce que vous pensez que la musique est en crise ou... j'exagère peut-être, là, mais comment voyez-vous votre rôle? Est-ce qu'il a évolué au fil des années? Est-ce que le rôle des chefs d'orchestre a évolué, le rôle du conservatoire doit évoluer? Les musiciens que vous engagez, à 50 %, je le répète, finissants du conservatoire, sont-ils mieux préparés, devraient-ils être mieux préparés? Est-ce qu'il y a des attentes plus spécifiques que vous pourriez formuler? Ma question est large, mais c'est vraiment au cœur de la mission et de votre orchestre et du conservatoire.

M. Chaput (Luc) : En fait, je pense...

Le Président (M. Kotto) : M. Chaput.

M. Chaput (Luc) : Oui, pardon. Je pense que le plus important, ce n'est pas tellement de savoir si c'est une crise, ça a changé... On aime toujours mieux penser positif dans ces situations-là, et je pense qu'il faut tout simplement s'adapter au marché qui est offert présentement. Il est facile — je l'ai fait tout à l'heure, il y a quelques instants — de dire : Il n'y a plus de musique à la radio, il n'y a plus ci, il n'y a plus ça, ce n'est pas comme c'était quand j'étais plus jeune. Le monde bouge, le monde change tout le temps, il faut pouvoir s'adapter.

Naturellement, là où il y a la difficulté, la forme d'art qui est exercée en musique — je vais parler pour ce que je connais bien, j'ai été formé au conservatoire également, cela dit — c'est un... on doit transmettre une information aux élèves qui va être la même d'une année à l'autre. On ne peut pas changer... Oui, on peut mettre de l'électronique, on peut faire plein de choses, mais, quand on enseigne une symphonie de Beethoven, une sonate de Mozart, c'est un don qui se transmet de bouche à oreille, continuellement. Alors, mon professeur a étudié avec un qui a étudié avec un, puis, si on remonte, bien, finalement quelqu'un a peut-être pu rencontrer Beethoven ou Jean-Sébastien Bach, qui sait? Mais par contre on vit aujourd'hui dans des milieux de diffusion qui sont totalement différents de ce qui pouvait être offert à l'époque où moi-même j'étais plus jeune et, en s'adaptant, en allant chercher l'intérêt des jeunes...

Mais je m'aperçois... on s'aperçoit d'une chose, quand on a voulu diluer beaucoup... Bon, la musique symphonique, c'est sérieux. Faire une symphonie de Mahler, c'est gros. On va faire des matinées avec des histoires à côté pour intéresser les jeunes, eh bien, on s'aperçoit, nous, à l'Orchestre Métropolitain, que ce n'est pas nécessairement la façon la plus gagnante de sensibiliser les jeunes à la musique, et la même chose vis-à-vis du public. Mais, comme je le disais, en faisant des choses de grande qualité avec honnêteté, dans une démarche très honnête, on ne fait pas de la musique pour montrer qu'on est capables de jouer vite, on la montre parce qu'il y a un message à faire passer, alors, à ce moment-là, le public, il n'est pas dupe, il va comprendre que c'est fait de façon... ils vont être beaucoup plus réceptifs.

Et, les jeunes, ça va exactement de la même façon. J'ai des adolescents à la maison, vous devriez entendre les grosses symphonies qu'écoute mon garçon. Parfois, on doit lui dire de baisser le volume un peu, et pourtant on aime bien

cette musique. Ce n'est pas parce que nous, on en fait, c'est avec des amis qu'il est allé voir des concerts de l'Orchestre Métropolitain, de l'OSM et d'autres orchestres. Et puis, en gang, ils s'invitent d'un à l'autre, ils vivent une expérience qui est formidable. Et plusieurs jeunes commencent à s'abonner, maintenant, à des concerts. Alors, maintenant, c'est de faire l'arrimage pour qu'on puisse intéresser ces jeunes qui ne gagneront pas leur vie là-dedans, mais s'assurer que les jeunes qui vont performer à l'avenir pour ce public puissent avoir les meilleurs outils de formation pour garantir les grands succès, toujours dans le respect de la passation de cette belle musique d'une génération à l'autre.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

• (12 h 10) •

Mme David (Outremont) : Oui, justement, on parle de... Vous êtes passé par le conservatoire vous-même, vous avez été jeune, vous avez des jeunes, et c'est pour ça que je réfléchis avec vous, là — vraiment, ce sont des questions — sur la question d'intéresser les jeunes à la musique, autant pour la formation personnelle... Vous dites : J'aurais beau mettre n'importe quel artifice, une sonate de Mozart, c'est une sonate, et il faut apprendre à jouer et à pratiquer, et c'est... Mais on peut apprendre aussi à aimer, à développer l'oreille là-dessus.

Avez-vous des idées particulières sur, dans le fond, le grand défi qu'a le conservatoire d'aller chercher ces jeunes qui ne savent peut-être pas qu'ils aiment la musique, s'ils sont moins exposés qu'avant? Il n'y a pas de *Spotify*... il y en a sûrement pour de la musique classique, mais je ne suis pas sûre que, le jeune de 12 ans, c'est ce qu'il se met dans les oreilles. Et il faut même que ça soit mis avant ça, à cinq, six, sept ans. Avez-vous vu l'évolution de tout ça? Et comment vous pouvez travailler peut-être plus, mieux avec, justement, les lieux de formation et de sensibilisation pour aller... Vous donnez déjà des pistes, vous dites : Il n'y a pas de compromis à faire sur la qualité puis il ne faut pas se transformer en maman Fonfon puis en je ne sais pas quoi, porter des vêtements ridicules pour intéresser des enfants. C'est vraiment par la qualité de ce qu'on fait. Mais encore faut-il aller les chercher, ces jeunes-là. Est-ce que vous avez des idées là-dessus?

Le Président (M. Kotto) : M. Chaput.

M. Chaput (Luc) : Il faut que les jeunes puissent être amenés rapidement, naturellement, comme vous le dites, dans le bain de la musique, des formes d'art différentes, que ce soit la musique ou une autre forme d'art, peu importe, mais on doit les mettre... Et, dans le cas de la pratique instrumentale, on sait tous que les bénéfiques au niveau... comme complément aux études académiques font en sorte que la moyenne des notes va être plus élevée en général quand on fait la pratique de la musique. Naturellement, on ne parle pas de la musique nécessairement plus spécifique au conservatoire, qui pousse vraiment jusqu'à former des professionnels, mais, dès la petite enfance, on peut mêler les gens à la musique, les intéresser de quelconque façon. On va y arriver comme ça.

La difficulté qu'on voit, parce que je connais plusieurs professeurs au conservatoire, dans les études, quand on veut pousser... On les prend très jeunes avec les préconservatoires, c'est extraordinaire, cette école, et, de les amener après ça aux cycles supérieurs, il y a beaucoup... ça demande beaucoup de discipline comme... On a notre pratique instrumentale, on doit faire un certain nombre d'heures de pratique par jour, mais on doit également apprendre l'histoire de la musique, le solfège, la dictée. Les noms, les termes ont changé, mais il faut former l'oreille des musiciens encore plus, la rendre très, très aiguisée. Et, pour plusieurs, ça devient un peu trop gros, et c'est là où, dans la société, la musique n'est plus aussi valorisée qu'elle pouvait l'être à l'époque.

Aujourd'hui, on va parler du monde du sport, on en parle en quantité industrielle, mais les sportifs de haut niveau, les gens... nos jeunes athlètes qui vont aller aux Olympiques vont faire des entraînements énormes et, parallèlement à cet entraînement-là, vont étudier la performance d'autres personnes, vont avoir des physiothérapeutes, vont avoir plein de choses, une connaissance de leur corps pour... bon, donc vont se donner les outils pour performer. Mais c'est bien vu parce qu'on sait que c'est... On le voit partout, ça demande beaucoup de temps. Mais, pour former un musicien, c'est exactement la même chose. Alors, c'est un investissement de temps pour la personne, et plusieurs parents n'ont plus le goût de vouloir nécessairement aller une deuxième fois au conservatoire pour aller mener l'enfant prendre des cours. L'élève aussi, bien, dit : Moi, je fais juste de l'instrument dans mon harmonie scolaire, pourquoi j'irais faire d'autres...

Alors, comment faire en sorte de pouvoir faire... tu sais, que les jeunes aient le souci de bien performer? Alors, si les jeunes peuvent être déjà mis au fait avec... c'est-à-dire en collaboration avec les ensembles professionnels, où à ce moment-là on s'aperçoit que ce n'était pas mal puis ça n'a pas fait mal à personne de travailler avec une belle discipline, mais qu'on arrive à des beaux résultats et que c'est intéressant et agréable surtout, eh bien, on pourra en intéresser plusieurs comme ça. Et moi, je l'ai vu avec des élèves dans un orchestre de jeunes que j'ai dirigé, puis je les envoyais au conservatoire, mais, le peu qu'on a pu faire avec des beaux défis, mais en faisant bien toujours les grandes pièces du répertoire, bien, ces jeunes-là, à un moment donné, ont eu la petite piqûre puis ont dit : O.K., donc, si je travaille plus, si j'étudie plus tel cours, je vais être encore meilleur pour performer encore mieux dans mon orchestre, et ça va aider à tout le groupe. Mais il faut commencer jeune à faire ce travail-là, et c'est pour ça que le préconservatoire, dès le départ, et tous les ensembles professionnels et ceux qui touchent les jeunes doivent être supportés, et tout ça doit être travaillé dans une seule et même communauté.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Vous faites référence... et ma collègue d'Iberville parlait tout à l'heure du ratio, bon, professeur-étudiants au conservatoire. Mais, quand vous faites l'image du sportif pour les Jeux olympiques, parce que c'est à ce niveau-là qu'on amène un certain nombre de finissants, pas tous, ils ne sont pas... mais ça fait penser un peu à la

motivation politique qu'a eue à un moment donné le gouvernement... je pense que c'est fédéral, avec Tennis Canada. Mais Tennis Canada a décidé justement de former, d'accompagner. Ça prend les nutritionnistes, les physiothérapeutes, ça prend tout un encadrement autour de ce talent brut qu'on va évidemment, avec énormément de travail, faire accéder à des niveaux supérieurs. Les Olympiques, c'est la même chose. Le hockey, c'est la même chose. Le conservatoire est à la musique ce que peut-être Tennis Canada est au tennis ou... Et, en ce sens-là, est-ce que, dans l'évolution que vous avez vue du conservatoire... Vous engagez leurs finissants, donc vous êtes tout... Et vous avez été vous-même là, vous êtes tout à fait à même, je pense, de répondre à la question, même si, peut-être, elle est un peu délicate. Est-ce que la formation des élèves maintenant est tout à fait au diapason de ce que vous recherchez, est aussi bonne, et devrait être encore plus poussée que ce que vous avez vécu il y a, je ne sais pas, 20 ans, 25 ans?

Le Président (M. Kotto) : M. Chaput.

M. Chaput (Luc) : C'est assurément aussi bon que ça pouvait l'être. Je pourrais juste faire une belle analogie là-dessus. Dernièrement, nous avons un poste de percussionniste, de timbalier d'ouvert à l'Orchestre Métropolitain, et celui qui l'a remporté est un jeune du conservatoire qui n'a même pas encore terminé ses études. Alors, il est bien guidé par son professeur. Et, même si ça se fait derrière un rideau, la finale se fait sans le rideau. Alors, les gens ont pu voir que c'était un jeune. Ils auraient pu avoir peur. Non, il a un beau profil, on le prend avec nous. Naturellement, il devra passer toutes les prochaines étapes de probation, et ainsi de suite, mais c'est quand même un jeune qui a eu une formation au conservatoire qui vient. Alors, je pense que le niveau d'exigence des professeurs n'a pas changé, on est toujours insistants. Oui, les jeunes ont beaucoup de choses à faire, mais j'ai l'impression que ma génération, on avait d'autre chose qui nous plaisait, puis... C'est facile, hein, de dire : Bien, comparons avec ce qui est avant, mais, même si on compare avec ce qui est avant, ça a changé déjà depuis et ça sera différent dans 15, 20 ans, de toute façon.

Mais présentement qu'est-ce qui est important, et je pense que cette mission... Et c'est pour ça que, dans notre petit mot qu'on vous a laissé et qui vient de la lettre ouverte de Yannick Nézet-Séguin, tu sais, de permettre à l'institution de se développer, de permettre à ses artisans, donc à ses professeurs, de se concentrer sur l'essentiel, l'enseignement aux élèves... Et, quand on laisse aller les professeurs à travailler très fort dans tout cet encadrement-là, eh bien, il arrive... il y a une très, très grande synergie qui se développe. Et nos élèves, en tout cas ceux qui viennent du conservatoire, sont extrêmement bien préparés. Et ce n'est pas une fin en soi, hein? En musique, on étudie toujours. Même après nos études, il faut être ouvert constamment. Regardons Yannick Nézet-Séguin, il a terminé depuis longtemps, mais, à chaque fois qu'il aborde une nouvelle oeuvre, c'est une nouvelle étude et c'est toujours les mêmes questionnements à chaque fois, mais très bien préparé, puis il peut faire face, et il le fait de façon magnifique, naturellement.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre, en trois minutes.

Mme David (Outremont) : Trois minutes. Justement, on était d'ailleurs... j'étais avec la députée de Joliette à un concert du Festival de Lanaudière où on parle du chef d'orchestre qui, effectivement, fait un travail très, très, très rigoureux, très exigeant. Malheureusement, j'ai oublié le nom de la pièce, la première pièce, qui était très exigeante, que Yannick Nézet-Séguin nous avait présentée en disant : Je vous avertis... Et ça, c'est la pédagogie de la chose, c'est de parler à son public avant d'entrer en scène. Et il nous avertissait que c'était une pièce très exigeante. Je ne me souviens plus qu'est-ce que c'était...

Mme Hivon : Je cherche.

Mme David (Outremont) : Elle cherche, bon. Et il y avait beaucoup, beaucoup de monde à cette soirée-là, c'était vraiment magique. Et les gens n'allaient pas par pur divertissement, il y avait une exigence d'écoute tout à fait évidente, et je pense que c'est à ce concert-là qu'il a dit : Mais là ça n'a pas de bon sens, je ne me suis pas entendu diriger, je dois arrêter l'air climatisé. Excusez-moi, vous allez avoir chaud, mais c'est pour la bonne cause. Est-ce que c'est là? Non, c'est à Saint-Sauveur. Mais pour dire l'exigence. Vous allez avoir chaud ou vous allez avoir une pièce exigeante, mais ce n'est pas grave, qu'à cela ne tienne, moi, je ne fais pas de compromis. Mais il fait en même temps, je dirais, l'oeuvre d'un passeur de connaissances en parlant à son public. Et je ne dis pas ça juste pour faire son éloge de communicateur extraordinaire qu'il est, je fais ça aussi pour dire : Peut-être qu'il faut se renouveler dans toutes ces formes-là aussi, de communication, autant pour aller intéresser les enfants, pour aller les convaincre que la vie, ce n'est pas quelque chose d'aussi facile, puis ça prend, pour être bon... c'est exigeant, quel que soit le domaine. Parlez à des jeunes joueurs de hockey, parlez à des «hockey moms» qui passent leur vie dans des arénas, ce sont des heures, et des heures, et des heures. Mais je pense que le conservatoire doit être aidé par des gens comme des chefs d'orchestre comme ça, qui disent : Écoutez, vous allez peut-être trouver que c'est exigeant, mais le résultat est tellement extraordinaire.

Alors, moi, je vous encourage beaucoup, beaucoup à continuer à être présents sur la scène publique, hors concert ou dans les concerts, mais continuez aussi à être beaucoup avec le conservatoire, parce que vous êtes extrêmement complémentaires l'un de l'autre. Et j'entends bien, on verra ce qu'on en fait, mais cette idée d'avoir un orchestre, entre autres, symphonique ou une présence d'un orchestre important dans le conseil d'administration.

M. Chaput (Luc) : Merci.

• (12 h 20) •

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. La parole est à la députée de Joliette.

Mme Hivon : Merci beaucoup, M. le Président. Merci beaucoup de votre présentation, merci de votre intérêt, d'avoir voulu venir nous faire part de votre point de vue sur un projet de loi, je le répète, qui est quand même assez technique, mais qui, aussi, comporte des enjeux, je dirais, pour l'avenir des conservatoires, une certaine vision aussi de ce qu'on veut insuffler à ces conservatoires. Et vous êtes bien placé pour nous donner votre point de vue, je dirais, du particulier au plus large. La ministre y a fait référence, vous y avez fait référence, vous avez un ambassadeur extraordinaire avec Yannick Nézet-Séguin, que j'ai eu la chance de rencontrer au Festival de Lanaudière, d'ailleurs, cet été pour la première fois. Et vous avez fait référence à cette lettre ouverte l'automne dernier dans la foulée, justement, de toute la turbulence et la crise autour des conservatoires, et moi, je veux vous remercier du geste que vous avez posé et que M. Nézet-Séguin a posé, parce que je pense que, la ministre le disait, il faut aussi, ensuite, que ça dure. Je ne suis pas trop inquiète. Votre présence aujourd'hui montre que vous avez vraiment à cœur l'avenir des conservatoires. Mais ce sont des gestes forts qui peuvent avoir une influence, et je pense que, oui, elle a eu une influence. Et ça peut aussi avoir changé la suite des choses pour le dossier des conservatoires. Et on n'en est certainement pas au même point, un an plus tard, qu'on était il y a un an. Donc, je voulais remercier l'orchestre et, bien sûr, M. Nézet-Séguin par rapport à ça.

Vous avez entendu... Je vais finir avec le plus particulier, mais vous avez entendu les groupes avant vous qui parlaient de spécifier peut-être davantage la double mission art dramatique versus musique dans le projet de loi. Donc, vous, vous ne parlez pas de ça spécifiquement dans votre mémoire ou dans votre présentation. Mais j'aurais aimé savoir si vous aviez un point de vue, autant les professeurs que l'orchestre symphonique. On dit que, bien, il faudrait peut-être voir à avoir des représentants distincts pour les deux missions, des commissions d'étude distinctes pour chaque mission. Je suis juste curieuse de savoir si vous avez réfléchi à cette question-là puis si vous avez un point de vue sur ça.

M. Chaput (Luc) : Ça serait un point de vue très personnel à ce moment-là, et puis, comme je représente l'Orchestre Métropolitain, je vais laisser faire. Mais, sinon, ça va quand même dans la... Je reviens à un des points que j'ai dits au tout début, où le plus important va demeurer... la décision qui devra être prise devra être vraiment pour l'intérêt des étudiants qui fréquentent l'institution. Si on prend... Je n'aime pas les choses quand c'est barricadé, là, bon, il y a tant de représentations, il y a tant de si, on fait de telle façon. Je pense que tout doit être assez malléable pour être capable d'une année à l'autre de pouvoir juste adapter les formules pour aller chercher ce qui sera le meilleur des intérêts.

Naturellement, on est une institution ici, qu'est le conservatoire d'art dramatique et de musique, deux volets complètement différents mais très complémentaires aussi l'un avec l'autre. Et il n'est sûrement pas mauvais qu'il puisse y avoir des échanges entre ces deux volets-là sur une base régulière, annuellement, pour au moins s'entendre sur une vision commune pour l'institution qu'est le conservatoire.

Mme Hivon : Je vous suis dans l'aspect malléable, la flexibilité. En même temps, on ne change pas cette loi-là à chaque année, du moins ce n'est pas le projet pour l'instant, bien que ça va très bien, on travaille très bien ici, on a plein de choses à faire. Donc, dans cette optique-là, est-ce que vous pensez qu'on devrait garder ça plus général ou si, au contraire, vous pensez qu'on devrait marquer la distinction entre les deux missions dans la loi? Il n'y a pas de piège, puis, si vous ne voulez pas répondre, vous me dites que vous ne voulez pas répondre, là.

M. Chaput (Luc) : ...pas répondre, mais j'aurais aimé pouvoir y réfléchir davantage. Mais ce n'est pas... En regardant le projet de loi, naturellement on a plus regardé l'aspect musical et on s'est concentré sur ce domaine-là. C'est dans ce sens.

Mme Hivon : O.K. Très bien, parfait. Ensuite, vous avez parlé... Bon, vous avez deux points particuliers dans votre présentation, dont le point concernant les partenariats, et, bon, vous voyez d'un très bon œil que ce soit reconnu spécifiquement dans la loi. Est-ce que vous êtes d'avis que ça va vraiment changer dans le quotidien des choses, dans le concret des choses, les possibilités pour vous d'entrer en partenariat ou que, bon, le conservatoire, de manière générale, puisse favoriser davantage les partenariats, ou si déjà, même si ce n'était pas libellé comme tel dans la loi actuelle, c'était quelque chose qui suivait son cours? En quoi vous voyez que ça, cette reconnaissance spécifique dans la loi, va avoir un effet vraiment structurant par rapport à la situation actuelle?

M. Chaput (Luc) : Je pense que ça irait surtout au niveau... comme les gens changent, les administrations peuvent changer, les directions peuvent changer, les professeurs. Ça n'a jamais empêché, jusqu'à maintenant, d'avoir des collaborations entre nos deux institutions. Mais, si, dans l'esprit de la loi, c'est vraiment clairement identifié, c'est clair qu'on doit se sentir dans l'obligation de faire quelque chose. Puis je n'aime pas le mot «obligation», mais l'intérêt est là. Donc, on veut que le conservatoire, par cette loi, collabore, fasse des collaborations avec différents organismes. Dans le cas de notre orchestre, c'est simplement... nous, on ouvre la porte, elle est complètement ouverte. On en a déjà fait un peu, on en fait quelque peu. Maintenant, bien, ça nous donne l'ouverture pour dire : Faisons-en davantage encore pour permettre aux jeunes d'avoir des petits éléments.

Et ce qu'on a fait dans le passé, bon, il y a eu quelques répétitions de l'orchestre, au conservatoire de Montréal, faites par Yannick Nézet-Séguin. Donc, lui se déplace, il fait une classe, ça a été une expérience que les jeunes vont se souvenir toute leur vie. On a déjà accueilli, comme je l'ai dit, des jeunes du préconservatoire à venir jouer en ouverture de nos concerts. On a déjà fait faire des notes de programme par des élèves en histoire de la musique. Alors, ce sont des petites choses, mais il n'y a rien qui ne dit pas qu'on ne pourrait pas faire un concert où l'orchestre du conservatoire vient jouer avec nous, où il y aurait un volet spécial. Excusez l'expression anglaise, mais «sky is the limit» à ce moment-là, et c'est pour ça qu'on était contents de voir, dans l'esprit de la loi, que cette ouverture-là n'est pas juste le fruit du hasard, parce qu'on a des bonnes ententes entre personnes de bonne volonté, mais c'est inscrit officiellement, et on doit les faire, ces ententes-là, tout simplement.

Mme Hivon : Très bien. Puis finalement, bon, vous revendiquez, un petit peu comme l'Orchestre symphonique, qui vous a précédé, d'être nommé, en quelque sorte, reconnu comme potentiel membre du conseil d'administration, compte tenu des liens qui existent, du fait que vous recrutez énormément de gens. Est-ce que, selon vous, ça devrait être écrit spécifiquement dans la loi qu'un des membres du conseil d'administration doit provenir d'un orchestre — je ne sais pas comment on le libellerait, là — ou bien si vous estimez qu'avec le libellé actuel, qui dit qu'il doit y avoir deux membres qui proviennent du milieu culturel, c'est suffisant? En fait, ma question, c'est : Est-ce que c'est un voeu que vous transmettez à la ministre par rapport à la composition éventuelle ou si c'est un voeu pour l'ensemble des législateurs de dire : Bien, je voudrais que ce soit un amendement dans la loi?

M. Chaput (Luc) : On voulait que ça soit étudié. On voulait juste apporter le point auquel on trouve... Nous, on trouverait important de pouvoir le faire si ça se présente, naturellement, si le besoin se fait sentir. Nous, on pense que oui. C'est juste pour renchérir justement sur des décisions administratives qui pourraient peut-être éventuellement... juste en ayant quelqu'un au conseil d'administration, pouvoir... de mettre juste la main levée, dire : Est-ce qu'on a pensé à toutes les incidences que ça peut faire? Donc, est-ce que ça sera... ça va vraiment servir le monde musical quand il y a des décisions des fois plus difficiles à prendre ou des choses comme ça? On croit que ça pourrait aider dans cet assainissement des règles de fonctionnement au conservatoire, tout simplement, et c'est pour ça qu'on dit qu'on est volontaires si on doit... On se sent investis, en tout cas. Comme orchestre professionnel, on ne pourrait pas refuser l'invitation du conservatoire à participer, que ce soit au conseil d'administration ou dans les commissions, les différentes commissions.

Mme Hivon : Parfait. Vous ne la refuseriez pas, mais vous ne tenez pas absolument à la recevoir. Me suivez-vous?

M. Chaput (Luc) : Oui, oui, oui, je vous suis très bien.

Mme Hivon : Vous aimeriez ça beaucoup?

M. Chaput (Luc) : On aimerait, oui. Mettons-la, voilà. Voilà.

Mme Hivon : Parfait. Écoutez, en terminant, bien, la ministre est allée un peu en ce sens-là, mais, puisqu'on n'a pas la chance de vous entendre à tous les jours et qu'on n'ouvre pas non plus la loi concernant les conservatoires à tous les jours, est-ce qu'il y a des remarques, je dirais, plus générales — vous avez eu un très bon échange avec la ministre — mais en lien avec la mission des conservatoires, l'avenir des conservatoires, le fonctionnement des conservatoires dont vous aimeriez nous faire part, à savoir qu'il y aurait place pour l'amélioration à certains égards, il y a des irritants, il y a des choses qui sont peut-être plus difficiles, et, compte tenu de votre rôle privilégié en lien avec le conservatoire, que vous aimeriez nous communiquer?

M. Chaput (Luc) : Ce n'est pas tellement dans le fonctionnement comme le mettre au goût du jour au sein de la population. Parce que je pense qu'on parle du mot : J'étudie au conservatoire, pour bien des gens, ça ne dira pas grand-chose, comme plusieurs ne connaissent pas les orchestres symphoniques et n'auront pas eu la chance d'en faire. Et je pense que le conservatoire est une institution formidable qui a fait ses preuves, qui a passé... Quand même, depuis 1942, là, il y a eu beaucoup de réformes qui ont été faites dans notre société depuis, mais le conservatoire a toujours formé des élèves. Et on parle des musiciens d'ici, puis on n'en a pas nommé des tonnes qui sont présentement dans des postes privilégiés dans des orchestres tout autour de la planète, et on n'en parle jamais, ce n'est pas valorisé.

Comme je le disais, la musique est plus ou moins valorisée dans nos médias en général. On a beaucoup de choses de grande écoute, mais ce n'est pas la musique classique qui passe en premier. On n'a pas de *Maestro Académie*, et des choses comme ça, là, qui sont autour, mais il ne faudrait pas se gêner pour parler des talents qu'on a ici et de cette institution qui est formidable. Je pense qu'on a mille fois plus parlé de l'école de l'humour qu'on a pu parler du conservatoire depuis que ça existe. Sans faire de jugement de valeur, ce n'est pas ça, mais on devrait pouvoir... il faudrait que cette école soit valorisée. Il y a des concerts formidables qui sont offerts gratuitement par les élèves du conservatoire partout dans la province, et on n'en entend presque pas parler. Et ça, je pense qu'il y a une mission à se donner à ce niveau-là. Et, à ce moment-là, bien, plus on en entend parler, plus les gens vont peut-être s'investir pour y aller. On ne peut pas mettre de côté... Maintenant, ce n'est plus automatique : Ah! je m'en vais en musique. Ah! parfait, va au conservatoire, tout est réglé. Il faut que tu entendes parler avant et puis il faut le rendre disponible comme ça.

Mme Hivon : Merci beaucoup.

M. Chaput (Luc) : Merci.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la députée de Joliette. Merci, M. Chaput. La parole est maintenant à la députée d'Iberville.

• (12 h 30) •

Mme Samson : Merci, M. le Président. Bonjour, M. Chaput. Merci pour votre présentation. Je pense que vous nous avez bien transmis la passion qui vous anime pour votre domaine d'expertise et dans lequel vous oeuvrez. Sincèrement, de votre présentation, je vois que vous êtes assez d'accord avec l'ensemble des recommandations, des choses qui sont inscrites dans le projet de loi, mais j'aimerais revenir un peu sur cet appui sans réserve que vous avez énoncé

par rapport aux possibilités de partenariat et de collaboration, que ce soit sur le plan pédagogique, matériel ou artistique, avec d'autres institutions d'enseignement. Vous avez parlé tantôt : «The sky is the limit», là, donnez-moi un exemple «the sky is the limit», d'un partenariat que vous pourriez avoir avec le conservatoire, une expérience.

M. Chaput (Luc) : On ne parle pas d'argent, là, O.K., parce que c'est proche du «sky» souvent, ça, mais, lorsque j'étais étudiant au conservatoire, j'ai eu l'occasion de vivre des expériences formidables avec ce qu'on appelait l'orchestre réseau, donc c'était le réseau des conservatoires, c'était commandité par Bell, qui a investi un bon montant, et, pendant presque un mois, on partait en tournée, donc on avait une formation. Alors, une audition était faite au printemps parmi tous les étudiants du réseau des conservatoires, et on se réunissait à la fin juin, et on était en formation, il y avait des répétitions en section, il y avait ensuite les répétitions en tutti avec des grands chefs d'orchestre. Il y a eu Raffi Armenian, il y a eu Franz-Paul Decker, j'en garde des souvenirs extraordinaires, Jacques Lacombe en a fait également. Et c'est une formation. Donc là, pour le jeune musicien, c'est qu'il voit des collègues des autres conservatoires, donc ça prépare au monde de vie d'orchestre, tout simplement, et on part en tournée.

Et, le niveau qu'on allait chercher à ce moment-là, on n'en revenait pas. Nous-mêmes, les étudiants, on s'est dit : Mon Dieu! Moi, je suis dans mon conservatoire, on fait telle chose. De se mettre tout le monde ensemble, qui ont un seul et même but, arriver à faire une performance digne de mention, et puis on y arrivait fortement... Et je l'ai fait pendant trois ans, quand j'étais étudiant, et je l'ai fait quatre ans par la suite comme moniteur, donc pour compléter des sections. Et ce sont des souvenirs qui sont encore tout à fait tangibles quand j'en parle à des gens, comme ça.

Alors, pour répondre à votre question, s'il pouvait nous être donné... Malheureusement, les orchestres professionnels, on a autant de ressources financières que... mais on n'en parle pas ce matin. Mais ce serait de pouvoir faire quelque chose sous l'égide d'un orchestre professionnel, de pouvoir dire : Bien, prenons... Par exemple, on réunit les finissants du conservatoire. On crée l'orchestre, ils partent en tournée avec Yannick Nézet-Séguin ou un autre chef — je vais défendre ma paroisse, bien sûr — mais ce serait quelque chose d'extraordinaire pour eux. Maintenant, il faudrait aussi faire le pendant pour les jeunes chanteurs, pour les pianistes du conservatoire, toutes les facettes de tout ce qui s'enseigne au conservatoire. Et on avait même incorporé à l'époque un étudiant en art dramatique qui présentait les concerts. Puis il y a plein d'idées qui peuvent se faire comme ça. Ça, c'est bien sûr un gros projet, mais il pourrait en avoir plein en ville comme ça. Comme je vous dis, de faire jouer les jeunes du conservatoire, on peut peut-être avoir un concours du conservatoire, puis la personne pourrait venir jouer en soliste avec l'orchestre.

Et, tout ça pour dire, dans le fond, c'est que, oui, nous, l'Orchestre Métropolitain, on a été très inquiets de la situation de l'automne dernier face aux rumeurs qu'il y a eu, et naturellement on s'est engagés à vouloir défendre la survie. Mais, maintenant que la survie est assurée, bien, on répond : Oui, on va aider. Si on peut apporter une contribution quelconque en faisant... peu importe ce qui sera fait, mais une collaboration avec le conservatoire pour permettre une meilleure visibilité, un bon encadrement, un surplus donné... un coup de souffle donné à nos collègues professeurs, on est là.

Mme Samson : Pour mon éducation, quelles sont les contraintes économiques les plus importantes pour envisager un projet comme celui dont... À part les déplacements, puis tout ça, c'est quoi, les grosses contraintes économiques? C'est-u les conventions collectives?

M. Chaput (Luc) : Pas pour... oui, c'est vrai qu'on inclut les orchestres professionnels, mais c'est un détail. Il faut comprendre, hein, que, quand on fait affaire avec un orchestre professionnel, les musiciens ne sont pas payés des lustres. C'est gros, mais il y a au moins 50 à 60, 70, 80 personnes qui jouent, alors forcément qu'on multiplie tout ça. Mais il suffit juste de... Bon, je vais travailler sur ce projet-là dès demain, mais... Non, mais ça donne des idées. Mais c'est surtout d'aller... Il y a les dépenses, les réservations de salle, le transport, comme vous dites, le transport des instruments de musique, il y a les assurances. À l'époque, ce qui coûtait cher aussi, c'est que c'était vu, pour le conservatoire, comme étant une formation, une espèce de stage rémunéré. Donc, les jeunes recevaient un montant de 1 000 \$, parce qu'ils étaient quand même coupés une certaine partie de l'été pour travailler, pour payer leurs études, alors... Mais ça a été extraordinaire comme formation. Ce serait un projet à implanter éventuellement.

Mme Samson : Moi, ce qui me préoccupe un peu, puis vous l'avez soulevé, puis ce n'est pas dans le projet de loi nécessairement, mais c'est la pérennité de vos institutions et la capacité de développer le goût de l'auditoire pour, passez-moi l'expression, consommer le produit musical classique. Et moi, je suis comme bien du monde dans la population, là : la musique classique, c'est comme le vin, on ne connaît pas ça, mais on aime ça, tu sais? Mais on n'est pas des experts. Mais on peut l'apprécier, mais on ne connaît pas ça, on n'est pas des experts. Et c'est vrai que la musique classique ou l'opéra ont peu de visibilité ou de vitrine où ils pourraient... où, en tout cas, on peut la consommer. On pourrait peut-être suggérer à la ministre de parler à Télé-Québec, qui pourrait faire un petit bout de ce côté-là. Mais il n'y a pas beaucoup d'efforts qui sont mis là-dessus.

Puis naturellement, bien, les orchestres, c'est difficile pour vous autres de faire... de créer l'intérêt tout seuls, là, mais je pense que c'est une préoccupation que vous avez très bien établie, et il faudra certainement que quelqu'un s'y penche. L'auditoire de demain, le consommateur de demain, on le sait, on a une population vieillissante, peut-être que fréquenter les orchestres, ça ferait changement du poche baseball, tu sais, ou du poche... Comment ça s'appelle? Le poche... poche baseball, oui, je ne sais pas trop quoi, là. Mais c'est important. Et l'orchestre, vous faites beaucoup de promotion, vous essayez d'être très visibles. Vous avez un chef, un directeur musical qui est assez disponible et assez visible. Ça joue pour beaucoup pour vous autres, ça, ou pas beaucoup?

M. Chaput (Luc) : Énormément, énormément. Il faut comprendre, pour les musiciens qui ont la chance de jouer avec des chefs de cette qualité-là, c'est une source d'inspiration extraordinaire, et tout s'est développé ainsi.

Mais, si je peux me permettre, on dit : Le public... bon, on ne diffuse plus, ce n'est plus la même chose. On retrouve maintenant d'énormes quantités de magnifiques concerts de par le monde qu'on peut trouver sur l'Internet et pour pratiquement rien, même parfois... souvent gratuitement. Si j'avais eu ça à l'époque où j'étais étudiant, j'aurais trouvé ça extraordinaire.

Mais, il n'en demeure pas moins, même si on voit des grands orchestres avec des grands chefs, des grands opéras, ainsi de suite, de le vivre l'instant présent dans la salle, c'est tout autre chose, et c'est un fait qui est unique. Ça se passe au moment présent. On ferait le même concert le lendemain, puis ça ne sonnera pas exactement pareil, parce que le chef ne file pas de la même façon, il y a un musicien que son petit a été malade la nuit. Bon, c'est fou, toute cette connexion qu'il y a là. Et le public s'en rend compte. Et, quand les gens peuvent venir en salle, ça fait... Et surtout c'est d'inviter des gens à oublier leurs soucis quotidiens en venant à la salle de concert et de se laisser aller en vacances. Pendant deux heures, vous ne parlez pas. Il n'y a pas grand place où vous allez... Allez voir un match de hockey, applaudissez seulement à la fin de la période, ça va être difficile.

Mme Samson : Sauf si vous êtes assis à côté de Claude Gingras.

M. Chaput (Luc) : C'est ça, peut-être. Mais tout ça pour dire que, je reviens à ce que je disais au début, l'important pour le public, qui est parfois un peu rébarbatif à la musique, c'est que la présentation, la qualité de la musique qui doit être donnée doit être à son meilleur, et c'est là qu'on a besoin d'un conservatoire qui a les meilleurs outils pour former les meilleurs musiciens dans les meilleures conditions possible, qui, eux, vont être engagés dans des orchestres qui vont être meilleurs aussi à ce moment-là. Avec un bon chef, bien, ça fait le catalyseur qui va ouvrir tout. Et, comme l'a dit Yannick, oui, il a son talent, mais il y a les musiciens qui jouent. Si les musiciens ne sont pas bien préparés, il ne pourra pas faire des miracles ou le miracle ne pourra pas se tenir longtemps. Alors, c'est cette importance de l'éducation musicale, mais surtout de la formation de nos musiciens par le conservatoire qu'on vient appuyer aujourd'hui.

Mme Samson : Merci, M. Chaput. M. le Président, je vous remercie.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la députée d'Iberville. M. Chaput, je vous réitère mes remerciements pour votre contribution...

M. Chaput (Luc) : Merci.

Le Président (M. Kotto) : ...aux travaux de cette commission, que je vais ajourner jusqu'à 14 heures. Les membres peuvent laisser leurs affaires ici, la salle sera verrouillée. 14 heures.

(Suspension de la séance à 12 h 39)

(Reprise à 14 h 2)

Le Président (M. Kotto) : S'il vous plaît! La Commission de la culture et de l'éducation reprend ses travaux. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre la sonnerie de leurs appareils électroniques.

Alors, nous allons poursuivre les consultations particulières, avec Mmes et MM. les membres de la commission, sur le projet de loi n° 48, Loi modernisant la gouvernance du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec.

Alors, nous entendrons cet après-midi les organismes suivants : le Conseil québécois du théâtre, la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec.

Alors, je veux souhaiter la bienvenue au Conseil québécois du théâtre. Madame, monsieur, je vous rappelle que vous disposez de 10 minutes maximum pour votre exposé, puis par la suite nous procéderons à une période d'échange avec les membres de la commission. Alors, je vous invite dès maintenant à vous présenter puis à commencer votre exposé.

Conseil québécois du théâtre (CQT)

M. Rondeau (Jean-Léon) : Je vous présente Mme Hélène Nadeau, qui est la directrice générale du Conseil québécois du théâtre, qu'on appelle communément le CQT dans notre milieu. Et je m'appelle Jean-Léon Rondeau, je suis le président du conseil, donc du CQT.

Et je vais vous faire la lecture du document qu'on vous a distribué. Alors, *Mémoire présenté à la Commission de la culture et de l'éducation, gouvernement du Québec*. Le Conseil québécois du théâtre — CQT — est un regroupement national dont la mission est de fédérer, défendre et promouvoir le théâtre professionnel québécois. Il est un levier de développement au service des intérêts supérieurs de l'art théâtral au Québec. Engagé auprès de ses membres et mobilisé par la vitalité de son milieu, le CQT se positionne à l'avant-scène des besoins de sa communauté.

En son nom, nous déposons ce mémoire afin d'y partager les résultats de nos travaux, qui reposent sur l'écoute de la voix des artistes et des travailleurs culturels en théâtre. D'entrée de jeu, nous aimerions préciser que, de par la nature

de notre organisme, notre expertise et nos propos concernent plus spécifiquement les Conservatoires d'art dramatique de Montréal et de Québec.

Avant de développer notre opinion, nous souhaitons saluer la volonté du gouvernement du Québec, particulièrement de la ministre Hélène David qui, lors de la divulgation des difficultés de ces institutions au printemps dernier, a affirmé sans ambiguïté le désir et la nécessité d'opérer les changements requis pour un avenir à son plein potentiel. Le dépôt de ce projet de loi et l'invitation lancée aux représentants du milieu professionnel que nous sommes témoignent d'un grand intérêt envers la pratique théâtrale professionnelle, autant lors de la formation que lors du passage vers une carrière.

Nous sommes d'avis qu'une analyse de l'offre en formation professionnelle doit reposer sur la prise en compte de l'ensemble des institutions d'enseignement qui s'y consacrent ainsi que des potentielles avenues professionnelles qui s'ouvrent aux finissants. En plus d'y commenter les modifications proposées à la gouvernance, nous profitons de cette tribune pour partager certaines voies pour l'amélioration de la formation, tant au conservatoire que dans les autres écoles. Telle est l'approche qui sous-tend notre mémoire. Nous portons ici le point de vue du milieu théâtral professionnel récolté, entre autres, lors des récentes consultations menées par le CQT sur ce sujet au cours des dernières années. Nous espérons que ces réflexions permettront d'éclairer les parlementaires sur le présent projet de loi et d'y apporter des modifications qui l'enrichiront.

I. L'importance des arts et de la culture. On ne saurait suffisamment rappeler les rôles multiples que joue la culture au Québec. Elle agit d'abord comme un vecteur identitaire d'une société francophone minoritaire dans une vaste Amérique du Nord porteuse d'une culture anglo-saxonne. Les arts sont des pôles rassembleurs pour les citoyens de tous âges et de toutes origines. En animant le quotidien de villes et villages de toutes tailles à la grandeur du territoire, ils nourrissent ce sentiment d'appartenance nécessaire aux collectivités. Sur le plan économique, il n'est plus à démontrer que les arts et la culture représentent une importante source de croissance et un formidable moteur de création d'emplois. Des artistes talentueux et des oeuvres exceptionnelles font la fierté des représentants politiques québécois ici comme à l'étranger. Miroir d'un Québec créatif, les ambassadeurs artistiques sur la scène internationale agissent comme autant de cartes de visite exceptionnelles. Si ces artistes professionnels forment le coeur créatif de cette culture, les écoles de formation représentent certainement l'une des artères principales.

II. Les modifications apportées au projet de loi. Le CQT salue plusieurs des modifications contenues dans le projet de loi n° 48. Nous y voyons un sincère désir de pérenniser le conservatoire et d'en assurer son développement optimal. À la lumière des événements survenus au cours de la dernière année au sein de cette institution, nous comprenons les précisions apportées pour mettre en place une reddition de comptes efficace ainsi qu'une nouvelle composition du conseil d'administration. Ces deux ajouts favoriseront une gouvernance optimale.

Nous comprenons aussi l'intérêt et la volonté des parlementaires d'introduire davantage d'administrateurs issus des milieux autres qu'artistiques. Nous sommes d'avis qu'un juste équilibre des administrateurs servira les intérêts supérieurs de l'institution. Il nous apparaît néanmoins important que ces administrateurs provenant de l'externe soient particulièrement sensibilisés à la culture et possèdent une bonne connaissance des enjeux actuels du secteur artistique. Le texte du projet de loi gagnerait donc à ce que soit précisé le profil de ces administrateurs.

III. Les actions du CQT au sujet de la formation professionnelle. Depuis de nombreuses années, le milieu théâtral et ses instances éducatives s'interrogent sur les modes d'apprentissage et d'insertion professionnelle des jeunes Québécois désirant évoluer vers une carrière artistique par le biais de l'art théâtral. Le Conseil québécois du théâtre, le CQT, s'est penché sur le dossier des écoles de théâtre dès sa création, en 1982, en formant un comité pour étudier la question. Les principales questions soulevées par le milieu incitèrent le CQT à organiser les États généraux sur la formation en art dramatique en 1989.

• (14 h 10) •

Les préoccupations reliées à la formation professionnelle furent de nouveau exprimées lors des Seconds États généraux du théâtre professionnel en 2007. Le milieu s'inquiétait alors de la cohésion et de la complémentarité dans la formation théâtrale. Le CQT a mis en place un comité de réflexion sur cet enjeu en 2012, qui a mené à une vaste consultation du milieu. Il fut souhaité que tous les intéressés, autant ceux issus du milieu professionnel que ceux du milieu de l'enseignement, aient l'opportunité d'exprimer leurs points de vue. C'est ainsi que le CQT a rassemblé des praticiens et des enseignants des écoles professionnelles de théâtre pour entendre la diversité des opinions et évaluer les avenues susceptibles d'améliorer la formation et l'adéquation avec les possibilités du milieu professionnel.

IV. La formation professionnelle selon le milieu professionnel.

A. La diversité des écoles de formation. La formation professionnelle en art dramatique offerte au Québec est riche de ses neuf écoles qui offrent chacune des formations de qualité, autant en français qu'en anglais. Ces institutions proposent des programmes pour la formation de base et spécialisée pour l'ensemble des métiers artistiques liés à l'art théâtral, soit l'écriture, la mise en scène, l'interprétation, la scénographie et la production. Les consultations menées par le CQT ont permis de constater que le milieu théâtral québécois reconnaît autant la richesse du réseau actuel que le potentiel d'unicité de chacune des écoles. Ces dernières offrent un large éventail de possibilités aux jeunes désirant devenir des artistes professionnels.

Cependant, malgré leur dynamisme respectif, une certaine ressemblance est constatée entre les programmes des différentes écoles. Cette standardisation de l'enseignement affaiblit le caractère distinctif des institutions ainsi que la diversité des démarches artistiques des finissants. C'est pourquoi il a été proposé que les écoles puissent se distinguer entre elles par une vocation d'enseignement spécifique, évitant ainsi une trop grande uniformité et une surcharge de leurs programmes en effectuant des choix spécialisés. Le milieu théâtral est profondément convaincu qu'une pluralité d'approches de formation favorisera une diversité des pratiques artistiques explorées par les étudiants. Cette diversité se reflétera ensuite à travers les créations de leur pratique professionnelle ultérieure.

B. Une force reconnue : la qualité de la formation. Les consultations du CQT ont fait ressortir un consensus au sein du milieu théâtral sur l'excellente qualité de la formation offerte, une excellence à laquelle les conservatoires

contribuent de manière significative. La mesure qualitative de cette formation professionnelle en théâtre s'analyse notamment au travers de l'évolution professionnelle des artistes...

Le Président (M. Kotto) : M. Rondeau?

M. Rondeau (Jean-Léon) : Oui?

Le Président (M. Kotto) : Votre temps est écoulé. Mais cependant je consulte les membres de la commission pour voir si vous pouvez aller plus de l'avant en prenant sur le temps du groupe formant le gouvernement. O.K. Le groupe formant le gouvernement vous accorde...

M. Rondeau (Jean-Léon) : De continuer?

Le Président (M. Kotto) : ...un bout de leur temps. Voilà.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Merci. De toutes les écoles de formation, les deux... Je vais accélérer un peu, à ce moment-là. De toutes les écoles de formation, les deux conservatoires d'art dramatique sont très prisés par les étudiants qui aspirent à suivre une formation professionnelle. Ils sont particulièrement reconnus dans le milieu théâtral comme étant des institutions significatives pour la qualité de leur formation. Cette qualité se reflète notamment par la présence nombreuse de leurs diplômés dans le milieu artistique professionnel, et ce, depuis plusieurs décennies. Ces deux institutions sont aussi profondément implantées dans leur milieu, notamment à travers l'offre d'une formation attentive aux besoins du milieu professionnel, et ce, autant au bénéfice de finissants qui disposent des capacités professionnelles diverses qu'à celui du milieu professionnel qui y trouve les expertises dont il a besoin. Les professeurs consultés disent y trouver une grande liberté d'enseignement, élément nécessaire pour leur permettre de donner une couleur unique à leur enseignement.

C. La quête de l'excellence. Toutes les écoles de théâtre sont, par définition, des écoles d'art qui favorisent la rencontre des étudiants avec des maîtres artistes qui y transmettent un apprentissage contemporain sur les multiples avenues de l'expression artistique. Les univers, les sensibilités, les parcours artistiques variés ainsi que le spectre générationnel des artistes enseignants colorent l'identité de ces écoles. Aussi, la présence constante au sein du corps professoral de praticiens actifs ainsi que celle d'enseignants permanents contribuent ensemble à dynamiser les programmes d'enseignement et à les questionner sur leur adéquation avec la réalité professionnelle. Ces écoles de théâtre oeuvrent continuellement dans une philosophie d'excellence, sensibles aux nouvelles mouvances artistiques, et demeurent ouvertes aux pratiques contemporaines. Cette exigence confronte leurs enseignants à la nécessité de s'adapter aux nouvelles formes scéniques et multidisciplinaires afin d'inclure ces approches novatrices dans leurs cours.

D. Le besoin d'une formation évolutive. Sans égard à la qualité de la formation offerte, il est souvent ressorti des consultations qu'il serait opportun de favoriser un parcours de formation évolutif qui inclut tous les niveaux d'enseignement en théâtre, soit l'école secondaire, le cégep, l'université, le conservatoire et l'École nationale de théâtre. Un tel exercice de définition ouvrirait une avenue vers une progression et une spécialisation des apprentissages, cette dernière étant identifiée comme étant insuffisante. Ceci permettrait aux étudiants d'être bien préparés à une formation supérieure en théâtre et favoriserait ainsi l'éclosion de vocations artistiques assumées et talentueuses. De plus, une telle gradation de l'enseignement théâtral permettrait à un étudiant de programmer une trajectoire dans sa formation qui pourrait se compléter niveau par niveau. Ce trajet vers la spécialisation et le perfectionnement de son parcours académique soutiendrait l'étudiant dans la quête et l'expression de sa propre identité artistique.

E. Le besoin d'une concertation des écoles et des ministères. Les consultations du CQT ont permis d'identifier le souhait d'une plus grande concertation entre les institutions d'enseignement. Les représentants des écoles de théâtre présents aux tables de consultation du CQT ont convenu de manière unanime de l'importance d'entretenir entre eux un dialogue sur leurs pratiques d'enseignement et les possibles manières de faire évoluer leurs programmes et de s'assurer de la complémentarité des services offerts. Il a notamment été évoqué l'intérêt de créer une instance de discussion permettant d'identifier des collaborations entre écoles, que ce soit sur des partages de cours, de classes de maîtres ou d'oeuvrer ensemble sur des projets pilotes.

Toutefois, cette seule concertation entre les écoles ne saurait être suffisante en elle-même, elle doit également se dérouler au niveau des différentes instances auxquelles répondent ces institutions d'enseignement. Rappelons ici que les cégeps relèvent du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et Recherche, MEESR, les deux conservatoires sont rattachés au ministère de la Culture et des Communications, et l'École nationale de théâtre du Canada est une institution privée, principalement subventionnée par Patrimoine canadien. Dès lors, une concertation plus large réunissant les deux ministères et Patrimoine canadien gagnerait à être mise en place, cette dernière permettra que se développe la vision commune que requièrent la diversification et l'enrichissement de la formation professionnelle en théâtre.

IV. Conclusion. Donc, j'achève. Le CQT salue le projet de loi proposé. Nous nous réjouissons que l'Assemblée nationale soit saisie de ces questions de première importance pour l'avenir de la formation théâtrale professionnelle au Québec. Nous souhaitons nourrir l'élan de changement donné par cette première mouture législative et espérons que vous reconnaîtrez la pertinence de mettre en place une instance de concertation entre les écoles ainsi qu'entre les instances gouvernementales concernées. Nous savons que vous avez à coeur le développement de la culture au Québec et que vous verrez à offrir le meilleur environnement pédagogique possible aux jeunes citoyens qui aspirent à faire une carrière artistique professionnelle. Ils sont la culture de demain. Nos sincères remerciements pour l'attention portée à nos réflexions.

• (14 h 20) •

Le Président (M. Kotto) : Bien. Merci, M. Rondeau. Nous allons passer aux échanges. Cependant, je souhaiterais spécifier que le temps qui va être soustrait à la partie... au groupe formant le gouvernement sera de 3 min 15 s, 3 min 15 s parce que l'opposition officielle accepte de prendre l'autre moitié du temps. Donc, 3 min 15 s soustraites de chaque côté. Voilà. Maintenant, je laisse la parole à Mme la ministre de la Culture. Vous avez 20 min 15 s.

Mme David (Outremont) : Bien, merci beaucoup à l'opposition officielle. Probablement que nous serons, de toute façon... C'est une... Merci beaucoup pour ce partage. On ira probablement vers le même genre de questions, parce que je pense que le thème principal est celui de la formation, du continuum de formation, montée en charge de la formation. Et je vous remercie d'abord d'avoir pris le temps de réfléchir à ces questions et de venir partager avec nous non seulement, je dirais, la formation donnée au conservatoire, mais la place aussi des différentes écoles de formation dans le paysage de formation en art dramatique. Pour moi, c'est très important.

Vous dites qu'il y a eu... Et effectivement je suis en train de lire des rapports, par exemple, sur... un rapport de Robert Spickler, avec... je pense que c'est Marie Lavigne, sur le théâtre et le financement. Vous le savez, j'ai visité plusieurs théâtres dans les derniers jours, les dernières semaines. C'est une vraie préoccupation pour moi et d'une grande importance de comprendre le fonctionnement non seulement des lieux de diffusion, mais des troupes théâtrales, de comment les choses fonctionnent, où on en est et quels sont les enjeux, quels sont les défis.

Et évidemment que la question de formation arrive à peu près dans toutes les rencontres. Parce que c'est beau avoir une troupe, avoir des gens qui sont metteurs en scène en résidence ou des scénaristes en résidence, d'avoir des troupes de théâtre en résidence aussi, mais ça montre la diversité incroyable du milieu théâtral au Québec. Je suis vraiment très, très, très impressionnée, et ça, je pense que, depuis 25 ou 30 ans, on a fait d'énormes progrès tant dans le nombre d'installations culturelles... J'ai été en fin de semaine à Amos inaugurer le Théâtre des Eskers, dans le comté de mon collègue François Gendron, et vraiment c'est extraordinaire comme lieu de diffusion. On n'a pas idée, là, de ce qui se passe à la fois en région et dans les grands centres. Alors, je pense que le théâtre, en termes de création, d'innovation et de lieu de diffusion, se porte bien. On a énormément de talents au Québec, mais, ces talents-là, je pense qu'on va se contenter, pour le temps qu'on a ensemble, de parler de la formation de ces talents-là.

Et vous parlez de consultations qui ont été faites en 2000... on remonte à 1982, 1989, 2007, et je sais que vous avez beaucoup consulté vos membres. Et vous avez parlé d'écoles où, à la page 3, «une certaine ressemblance est constatée entre les programmes des différentes écoles» et que la «standardisation de l'enseignement affaiblit le caractère distinctif des institutions». Et donc, quand vous dites tous ces constats-là, une des questions que je me pose, c'est...

Vous dites : «Le milieu théâtral — le milieu théâtral, est-ce que vous voulez dire les écoles ou le milieu une fois qu'ils sont sortis des écoles? — est profondément convaincu qu'une pluralité d'approches de formation favorisera une diversité des pratiques...» Alors, en théorie, on peut être tout à fait d'accord. La note que je me suis mise, c'est : «Quelle sorte de suivi peut être fait à ces recommandations?» Parce qu'en même temps vous identifiez très bien un certain nombre d'écueils, et en nous demandant presque de nous en mêler, c'est-à-dire : il y a des écoles qui relèvent du gouvernement du Québec, d'autres, du gouvernement du Canada, et d'autres, des cégeps et d'autres, des universités, hein? On est vraiment à la fois dans l'Enseignement supérieur, on est dans Patrimoine Canada, et on est dans ministère de la Culture.

Alors, nous, on ne veut pas trop dicter, et je pense que tout le monde sera d'accord avec ça qu'on ne veut pas nécessairement dicter le contenu de la formation du cégep, je ne sais pas, moi, de Lionel-Groulx, par exemple, ou de l'Université du Québec à Montréal, ou du conservatoire, ou de l'École nationale. Mais vous-mêmes, dans le milieu, vous dites : Ça serait bien qu'ils aient chacun une petite... peut-être un créneau, une saveur spécifique, et ça, c'est évidemment une question très compliquée dans le milieu de l'éducation, parce qu'on peut le souhaiter, mais de là à dire qu'on l'impose, c'est une autre question. Et ça demande un consensus des écoles entre elles pour se dire : Moi, je vais faire ça, moi, je vais faire ça, moi, je vais faire ça. Même chose...

Et ce n'est pas fou, c'est très intéressant, ce que vous dites, un «continuum de formation». Alors là, vous allez un peu rire, mais j'ai mis comme note : «Exactement comme les infirmières, le continuum de formation qui peut commencer par les préposés en secondaire V, infirmières techniciennes avec un cégep professionnel, infirmières cliniciennes avec un baccalauréat, et puis infirmières praticiennes spécialisées avec l'équivalent d'une maîtrise plus un D.E.S.S.» Alors là, on se retrouve dans un continuum où chaque niveau a sa reconnaissance, bien que — bien que — les infirmières diraient : Non, on n'est pas reconnus tous à notre juste valeur, etc.

Donc, vous, vous proposez un peu ce continuum, cégep, même avant ça, bon, puis cégep et conservatoire, École nationale, université, et vous dites : Il pourrait y avoir pratiquement... il faudrait que je retrouve, là, l'expression que vous employez, là, qu'il y ait une sorte de continuum de formation, et, à chaque fois, ça pourrait se compléter, comme vous dites, niveau par niveau.

Alors, je trouve ça très intéressant sur papier. Je voudrais savoir, un, à la fois pour votre consultation... et de dire chacun pourrait avoir sa saveur locale ou son créneau, très intéressant aussi, et il pourrait y avoir un continuum avec une espèce de reconnaissance niveau par niveau. Et, là aussi, ça comporte un certain nombre de défis, parce qu'il n'y a pas d'ordre professionnel dans tout ça. Alors, je voudrais vous entendre sur la réception de tout ça dans le milieu, dans le milieu de formation et comment les écoles peuvent envisager de répondre à vos souhaits, dans le fond.

Le Président (M. Kotto) : Mme Nadeau ou M. Rondeau? Qui c'est qui répond? Mme Nadeau.

Mme Nadeau (Hélène) : Oui, merci. Merci de votre attention. Sur la question de la saveur, ce que j'appellerai simplement la saveur locale d'une école, je vous dirais qu'il est souhaité, et je ne crois pas que nous ayons la solution précise, bien entendu, mais il est souhaité que les écoles, à l'image même des démarches artistiques, aient la possibilité de

personnaliser non pas des programmes, parce que nous comprenons bien la nécessité des programmes, mais qu'ils aient la personnalité d'exploiter les talents naturels de leurs enseignants, par exemple, ou certaines spécificités de leur histoire ou de leur relation avec le milieu.

La pratique artistique théâtrale, vous l'avez souligné, est d'une très grande qualité, au Québec, et d'une très grande diversité. Nous sommes cependant, et je crois que vous le serez aussi, très conscients de la nécessité de nourrir cette diversité de manière à ce que la richesse actuelle de cette pratique perdure. Et, dans cette optique, nous croyons profondément... — et «nous» étant le milieu, bien entendu — le milieu exprime clairement le besoin d'une diversité d'approches de formation afin de faire naître une diversité de pratiques.

Je vous dirais que les enseignants et les situations spécifiques de chacune des écoles donnent des orientations sur les avenues qui pourraient être envisagées. Et ce sont, pour plusieurs, les enseignants eux-mêmes qui sont venus nous le dire dans les consultations. Parce que chacune des écoles du Québec a délégué des représentants, et eux-mêmes nous ont dit aspirer, d'une certaine manière, à doter leurs programmes d'un caractère très spécifique.

Sur la question du continuum de formation, je vous dirais que nous en avons une signification qui est légèrement différente de celle que vous... Vous avez pris les infirmières comme mode de comparaison, et peut-être qu'afin de s'assurer de notre mutuelle compréhension je me permettrai de vous dire que, ce que nous appelons une formation évolutive, je le qualifierais plutôt «d'approfondissement» et de «spécialisation».

Il y a, au Québec, beaucoup de talents et il y a beaucoup d'aspirants à la carrière artistique, vous le savez, j'en suis certaine. De notre point de vue, il est fondamental que des aspirants aient l'opportunité d'appréhender de manière réaliste ce qu'il y a dans une carrière artistique et d'approfondir leur expertise de manière à atteindre l'excellence.

Alors, dans ce que le milieu nous dit, c'est qu'on parle plus d'un parcours de formation où on parle d'une culture générale solide pour tranquillement se spécialiser, et ce, afin, entre autres, de permettre à des gens qui aspirent à une pratique artistique d'avoir l'opportunité de vérifier si c'est vraiment ce dans quoi ils souhaitent réaliser leur vie. Vous le savez, ce sont des carrières exigeantes, alors on souhaite que les gens qui s'y consacrent le fassent en toute connaissance de cause.

• (14 h 30) •

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Oui. On n'est pas très loin de dire à peu près la même chose, on n'est pas très loin. Parce que, c'est ça, d'approfondir ou spécialiser, ça... On pourrait faire un débat sémantique, mais je pense qu'on veut dire la même chose, fondamentalement.

Maintenant, moi, je salue votre idée. J'aimerais beaucoup qu'effectivement Enseignement supérieur, Patrimoine Canada, ministère de la Culture, on mette ensemble nos bonnes têtes, nos réflexions, nos deniers publics même, enfin tout ça pour dire : Est-ce qu'on a la meilleure façon de se séparer l'ensemble du portrait, du paysage de la formation? Ça pourrait être vrai pour la musique aussi. On parle des deux volets, évidemment, avec le conservatoire. Ça pourrait tout à fait être intéressant.

Maintenant, il y a plusieurs maîtres à bord, je dirais. Il y a les programmes... Ce n'est pas à vous que je vais dire qu'il y a de l'autonomie dans la formation des collèves, il y a ce qu'on appelle la liberté académique, il y a la liberté académique que nous consacrons dans ce projet de loi, et j'y tenais, pour le conservatoire, c'est-à-dire que, quand tu es enseignant au niveau des études supérieures, ce concept-là est un concept absolument sacré, sinon on est dans des pays où on dit quoi enseigner, et ce n'est pas nécessairement un grand garant de la démocratie. Donc, c'est à la fois important que les enseignants et les directions de ces écoles-là, bon, aient leurs programmes qu'ils ajustent eux-mêmes.

Et vous le dites très bien pour le conservatoire, les programmes, ça, vous avez un endroit où vous dites : Bien, c'est... vraiment, ils ont une réflexion comme un peu en continu. Vous dites : «Une formation attentive aux besoins du milieu professionnel». Donc, on les sent en réflexion constamment pour être sûr que ça répond aux besoins.

Mais donc mettre les trois pôles ensemble, les trois instances de gouvernement ensemble, je ne suis pas contre, mais est-ce que vraiment vous pensez que, d'après vos consultations, ce que vous avez entendu... Vous faites presque un appel à l'aide, dans le fond, des grandes instances, des ministères, pour pouvoir avoir la même réflexion que vous avez eue au niveau de votre milieu. Est-ce que c'est parce que vous pensez que ça ne peut pas venir du milieu entre eux, entre écoles, de dire : Bien, on va essayer de proposer à nos directions respectives, par exemple, de se séparer un peu la tarte? Est-ce que vous vous attendez à ce que nous, on sépare ces approfondissements-là nous-mêmes? Je voudrais encore vous entendre un peu plus là-dessus.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Bien, disons, tout ce qu'on a écrit provient soit des consultations ou soit de... bon, des dernières consultations ou de précédentes. Alors là, on s'est basé surtout sur les trois tables de concertation, d'ailleurs qui réunissaient 50 % de représentants des écoles et 50 % de représentants, disons, du milieu théâtral, de personnes... Bon, les écoles, c'est des praticiens de théâtre aussi, mais on voulait avoir vraiment, quand même, comme deux points de vue. Autrement dit, on avait des directions de compagnie de théâtre et on avait des directions d'école, on avait des professeurs des écoles et on avait, bon, des metteurs en scène ou des gens qui avaient toute une carrière de l'autre côté. Et, en discutant, les trois tables... Et d'ailleurs les trois tables ont mentionné... sont arrivées aux mêmes conclusions, des conclusions disant : Oui, nous devons recommencer à discuter ensemble. Parce qu'il y a déjà eu des tables, là, réunissant l'ensemble des représentants des écoles. Actuellement, il n'y en a plus. Et, les trois tables, dont une s'est tenue ici, à Québec, les conclusions ont été : Oui, nous devons nous rencontrer à nouveau. Bon, voilà.

Et le CQT s'est engagé à poursuivre ce travail-là, à dire : Bon, on va vous réunir, mais la formation, lorsqu'on rentre dans les détails, bien là, ça relève de vous. Ça, c'est pour ça que ça se retrouve à l'intérieur de notre document.

Ensuite, ce sont des représentants, et là ce n'est peut-être pas les trois tables, c'est peut-être une ou deux tables sur les trois, mais, en tout cas, on va valider l'idée, mais on dit : Nous, on a beau se concerter, mais il faut aussi que les différents ministères se concertent. Et ce serait bien qu'il y ait, comme ça, une... puis ensuite, bien, concertation avec le milieu de l'enseignement des écoles de théâtre et les différents ministères. Et on a mis aussi le Patrimoine canadien, on sait très bien, bon, que ce n'est pas le même gouvernement du tout, mais, bon, là, on était dans la problématique des écoles de théâtre, on s'est dit : On va aller au-delà du gouvernement et même au-delà des conservatoires. Alors, c'est ça.

Par contre, moi, j'aimerais juste vous dire : Quand on parle de spécificités d'une personnalité au niveau de chaque école, soyez assurée que chacun des deux conservatoires en art dramatique a sa propre personnalité. Le conservatoire de Québec et le conservatoire de Montréal sont très différents. Et ça, c'est par rapport... Si on n'avait traité que les conservatoires... Bon, ils ont leur propre personnalité, et ça, vous devez être en mesure de le savoir, vous l'avez certainement vérifié à votre arrivée, donc ils sont très différents, et c'est très bien, c'est deux très, très bonnes écoles. Alors, nous, c'est pour ça qu'on approuve ce que vous faites, mais, bon, on s'est dit : Tant qu'à venir vous rencontrer, bien, on va vous faire part des résultats de nos propres consultations. Voilà.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Rondeau. Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Alors, écoutez, soyez assuré que moi, j'entends bien ça. Je ne peux pas parler au nom de mon collègue à l'Enseignement supérieur ni au nom de Patrimoine Canada, ça, c'est sûr. Mais moi, dès que ça parle de concertation, je lève la main puis je suis prête à être au rendez-vous, parce que je pense que, quand on est dans une discipline, il faut que les gens se parlent.

Dans mon ancienne vie, il y avait des tables comme ça, de concertation par discipline. J'ai parlé des infirmières, mais des médecins, des formations en plein, plein de choses, là. Les gens se parlaient pour être sûrs que, d'abord, les meilleures pratiques étaient partagées. Et là, bien, des fois, il peut y avoir de la compétition peut-être, je ne le sais pas, mais c'est clair qu'au conservatoire, on l'a dit à plusieurs reprises, et ça sera peut-être ma dernière intervention, je ne sais pas combien de temps il me reste...

Le Président (M. Kotto) : Il vous reste trois minutes, Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Combien?

Le Président (M. Kotto) : Trois minutes.

Mme David (Outremont) : Bon, alors... J'ai perdu mon idée. Oui, la question qui sera peut-être posée, mais je donne, au cas où, une question comme ça, c'est dit, et c'est redit, et c'est un grand débat : Est-ce qu'on forme trop de comédiens, d'acteurs ou on n'en forme pas assez?

Et l'autre question qui est peut-être complémentaire : Au conservatoire, on l'a bien dit, différent de la musique, il y a 12 nouveaux étudiants par année à Québec, 12 à Montréal, sur 300 et quelques demandes. C'est sûr, donc, que c'est presque aussi difficile que d'être admis en médecine. On voit d'ailleurs... Il y avait des documentaires à Télé-Québec sur ces grandes écoles qui sont extrêmement importantes, bon, et très, très contingentes, comme on dit dans le milieu. Alors, ça, peut-être que moi, je n'aurai pas le temps, mais j'aurais aimé vous entendre sur... pour expliquer aux gens pourquoi des si petits groupes, si concentrés et avec un parcours commun, tous ensemble, tout le temps, dans le... C'est complètement différent de ce qu'on voit dans d'autres formations, à peu près dans toutes les autres formations. Et, en tout cas, je vous remercie beaucoup de votre présence et de l'occasion qu'on a de discuter formation ensemble.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme la ministre. La parole est à la députée de Joliette.

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Alors, bonjour à vous deux, bienvenue, merci de votre présentation. C'est très intéressant. Tout n'est pas directement en lien avec le projet de loi, mais c'est une belle occasion, que vous avez saisie à juste titre aussi, de nous faire part de vos préoccupations puis des enjeux qui vous concernent. Donc, ça permet aussi de mijoter ça de manière plus générale quand on aborde ces dossiers.

Vous dites que, bon, vous êtes préoccupés que chaque école puisse vraiment conserver sa personnalité propre, ses programmes propres, son individualité, en quelque sorte. J'aimerais comprendre. Vous semblez laisser entendre, donc, qu'il y aurait une plus grande homogénéisation entre les écoles, au fil du temps, qui se serait produite. Est-ce que c'est ce que vous voulez dire? Est-ce qu'il y a des risques qu'on tende vers ça? Si oui, pourquoi? Donc, j'aimerais ça comprendre un petit peu mieux cet enjeu-là.

• (14 h 40) •

Mme Nadeau (Hélène) : O.K. Je vous dirais que le seul risque que je pourrais vous nommer est le risque du déclin de la capacité créative du Québec, et c'est la raison pour laquelle on insiste, on insiste beaucoup sur cet aspect. Je ne peux pas vous dire historiquement si elles ont déjà été plus différentes, mais nous savons tous que nous vivons dans un monde, je dirais, qui se complexifie. Et, d'une certaine manière, il y a une tendance, je dirais, à bénéficier des succès et des résultats que l'on voit ailleurs. Mais ce besoin de personnalité pour chacune des écoles, il n'est pas nécessairement, je vous dirais, avec les programmes, mais c'est beaucoup plus dans la capacité de reconnaître et de développer ce qui constitue, d'une certaine manière, les forces naturelles, que ça soit des enseignants, que ça soit une ouverture. Je vais vous donner l'exemple du conservatoire qui, un des premiers, a inscrit des cours de doublage pour la caméra...

Une voix : Le conservatoire de Montréal.

Mme Nadeau (Hélène) : ...de Montréal, merci. Donc, ils ont ouvert une niche qui fait... qui colore aujourd'hui leur enseignement. Alors, ce que le milieu théâtral souhaite, c'est que différentes niches soient ouvertes plutôt que d'entretenir des pistes qui sont semblables.

Mme Hivon : C'est un souhait un peu préventif, ce n'est pas parce que vous voyez une tendance accrue à cette uniformisation-là, ou que vous sentez qu'au ministère il y a une volonté de reconnaître des choses qui sont vraiment similaires dans les formations, ou qu'on vous pousse vers ça. C'est ça que je veux comprendre. Est-ce qu'il y a... Il n'y a pas d'inquiétude particulière par rapport à la situation actuelle. C'est juste que vous dites : Il ne faudrait pas aller vers là.

Le Président (M. Kotto) : Mme Nadeau.

Mme Nadeau (Hélène) : Ayant trois instances décisionnelles, vous comprenez qu'il y a... la difficulté... Et la crainte, elle n'est pas liée aux instances, elle est beaucoup plus liée à l'arrivée des finissants et au fait que certains disent que, d'une école à l'autre, la formation se ressemble. Alors, si la formation se ressemble d'une école à l'autre, il est prévisible que les avenues, les avenues artistiques qui seront explorées, se ressembleront aussi, d'une certaine manière. Alors, c'est vraiment d'une manière préventive et, peut-être un terme intéressant, c'est vraiment pour développer, en fait, pour mettre les meilleures conditions, je dirais, pour maintenir le potentiel créatif et diversifier.

Mme Hivon : O.K. Votre organisme, là, que vous souhaitez, parce que tout le monde vient nous faire part aussi de l'univers parfait qu'on pourrait imaginer — il faut toujours, en politique, avoir une part de rêve, d'idéal — donc, vous le voyez formel? Votre instance de concertation, vous la voyez formelle, prévue formellement dans une loi, tout ça, ou vous voyez plus un mécanisme informel où, je ne sais pas, un ministère pourrait jouer un rôle de catalyseur ou tout ça, ou vous voyez plus juste une intention de mettre quelque chose en place mais qui ne serait pas nécessairement formalisé dans une loi, un règlement ou...

Le Président (M. Kotto) : M. Rondeau.

M. Rondeau (Jean-Léon) : C'est vraiment au niveau de l'intention, hein, parce que l'idée a été lancée et puis, bon... Et là, par rapport au milieu, dans un premier temps, c'est plutôt que les écoles se concertent entre elles, hein? Et, même là, tout le monde abondait dans ce sens-là, mais il n'y a personne qui a proposé une forme particulière. Il y a tout simplement une prochaine rencontre qui va être organisée, et puis, après ça, bon, les gens verront quelle structure ils veulent se donner. Et puis, au niveau des instances gouvernementales, c'est strictement de lancer l'idée. Et aujourd'hui, bien, ça nous permet de lancer cette idée-là au nom de l'ensemble du milieu théâtral.

Mme Hivon : Parlant des écoles, donc, si vous manifestez ce besoin-là, est-ce à dire qu'en ce moment il n'y a pas énormément de discussions et de concertation entre les écoles des différents niveaux? Les relations entre les écoles sont comment?

M. Rondeau (Jean-Léon) : Les relations sont informelles, là, selon les individus. Parce qu'il y a des individus qui enseignent dans plus d'une école. D'ailleurs, c'est une des raisons qui fait dire à des finissants, qui fait dire à des gens de théâtre qui sont à l'extérieur que les écoles, tranquillement, se ressemblent, parce que, bon, un commence, bon... Hélène disait, bon : Le conservatoire de Montréal a commencé au niveau des cours de doublage. Mais il y en a d'autres qui se sont dit : Bien là, il nous faut des cours de doublage. Ça fait que c'est rendu que les étudiants... C'est très exigeant dans les écoles de théâtre, parce que, par rapport à il y a 40 ans, le nombre de cours, de différents cours, différentes disciplines a augmenté, et finalement il y a toujours 24 heures dans une journée.

Là, je le dis différemment, mais c'est ça aussi qui fait qu'à un moment donné, dans des écoles d'art... Comme on a la chance d'avoir plusieurs écoles d'art pour une si petite population, bien, on devrait en profiter pour les spécialiser. Si on prend... Exemple, tout le monde fait de la danse, hein, tout le monde fait du mouvement, mais personne n'en fait assez pour être capable de faire du théâtre-danse. Les gens qui sortent après, il faut qu'ils travaillent avec des chorégraphes, il faut qu'ils aillent chercher un perfectionnement, puis là ça peut arriver. Puis moi, j'en parlais à une chorégraphe, et puis elle me disait : Oups! Les plus talentueux, elle dit, si je les fais travailler pendant un an intensivement à tous les jours, ils vont pouvoir être dans le spectacle, et j'en veux, parce qu'en même temps ce sont des bons interprètes. Mais, si on avait, exemple, je dis juste ça, là, au niveau d'une école de théâtre que, oups! ils développent au niveau du mouvement de la danse... Bon, bien, on le sait que les arts commencent à être multidisciplinaires. Il y a une tendance vers ça. Donc, au lieu de tout faire tout le monde, bien, on est mieux d'avoir une base, mais après une spécialité.

Prenons le cégep Lionel-Groulx, ils ont commencé le théâtre musical. Bon, ils se sont fait une niche là-dedans. Mais les critiques disent : Ce n'est pas assez, il faudrait qu'ils laissent tomber d'autres cours pour se concentrer là-dessus. Donc, c'est tout ça, là. Je veux dire, c'est sûr, quand on rentre dans le détail et puis... Voilà.

Puis aussi je peux vous dire : Quand on rentre dans le détail — là, je vous donne comme ça un peu mon opinion puis j'essaie d'être représentatif — quand on rentre dans le détail, ce n'est pas vrai que tout le monde est d'accord. Ce qu'on vous a écrit, tout le monde est d'accord. Puis on a même... on fait attention comment on écrit aussi, là, parce qu'on ne veut pas, nous autres, après ça dire : Comment ça, vous avez écrit ça? Comment ça, vous avez dit ça? On représente

l'ensemble du milieu, puis, on le sait, comme dans tout milieu... et particulièrement en théâtre, vous l'avez mentionné, hein, c'est un milieu très riche, très diversifié, qui a beaucoup d'opinions différentes aussi. Et, nous, il faut essayer de trouver des consensus, hein, les convergences et non pas les divergences, il faut les laisser de côté. Voilà.

Le Président (M. Kotto) : Mme la députée de Joliette.

Mme Hivon : Oui. Bien, c'est un vaste débat assurément, parce que, vu que c'est un milieu tellement difficile aussi pour se tailler une place, donc, il y a la pression de chacun qui veut avoir un peu toutes les cordes à son arc, donc pouvoir aussi se présenter sous les auditions d'un peu tout, parce que, s'il est trop spécialisé... Donc, je pense que ce n'est pas simple à résoudre, mais j'entends bien votre point de vue.

En terminant, pour revenir plus concrètement au projet de loi, vous amenez aussi cet enjeu-là, que les gens qui vont siéger sur le conseil d'administration soient des gens qui aient une bonne connaissance du milieu. Vous semblez aussi militer... Bon, vous dites : Il faudrait préciser le profil des administrateurs, une bonne connaissance, donc, des enjeux actuels. Par exemple, si on prend l'article 15 du projet de loi, qui fait état, là, de la composition du conseil d'administration, est-ce que, pour vous, ça passerait par, par exemple, avoir plus de deux personnes? Là, il est prévu qu'il doit y avoir deux personnes qui proviennent du milieu culturel, à l'article 3b. Est-ce que, pour vous, ça veut dire de prévoir plus de personnes qui proviennent du milieu culturel? Est-ce que ça veut dire spécifier davantage leurs caractéristiques dans le milieu culturel? J'aimerais juste vous comprendre là-dessus un peu.

Le Président (M. Kotto) : Mme Nadeau.

Mme Nadeau (Hélène) : Merci. Non, je pense que ce sont plus les six personnes désignées en c dont il est question ici. Si je peux me permettre, une école d'art est une institution qui nécessite une bonne compréhension. Mme la ministre évoquait tout à l'heure le besoin des petits groupes, par exemple, et ce sont des éléments fondamentaux à la formation des élèves. Alors, afin de soutenir le travail difficile d'une école d'art, nous croyons que des administrateurs doivent avoir une bonne compréhension, mais on comprend aussi le besoin d'équilibre entre la provenance du milieu culturel et d'autres milieux, mais que les personnes qui viennent d'autres milieux aient une vision adaptée, je dirais, à la spécificité d'une école d'art.

Le Président (M. Kotto) : Merci. Merci beaucoup. La parole est à la députée d'Iberville.

• (14 h 50) •

Mme Samson : Merci, M. le Président. Bonjour, monsieur. Bonjour, madame. J'ai été surprise ce matin d'apprendre le petit nombre d'étudiants au Conservatoire d'art dramatique par rapport aux étudiants qui ont choisi la musique. Dans le projet de loi, avec la formation du conseil d'administration, est-ce que vous avez vraiment l'impression que tout le secteur de l'art dramatique va être... peut être bien représenté dans un tel conseil d'administration?

Le Président (M. Kotto) : M. Rondeau.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Je dirais oui, si c'est oui ou non. Entre oui et non, je dirais oui, mais moi, j'avoue, quand, bon, on a regardé la gouvernance avant, la gouvernance, ce qui est proposé au niveau du projet de loi, moi, je me suis dit : Bon, les gens qui ont préparé ça puis les gens qui sont aussi dans les conservatoires... Et puis les conservatoires sont quand même bien représentés, que ce soit au niveau des professeurs, de la direction, des étudiants. Bon, moi, je veux dire, j'ai... Bon, je suis dans le milieu théâtral, mais l'autre milieu où j'ai oeuvré beaucoup, puis les deux sont complémentaires, c'est le milieu coopératif. Alors, dans les coopératives, c'est normal que les administrateurs proviennent du milieu. Alors, c'est une vision complètement différente, là, des sociétés où c'est le capital-actions, où c'est les investisseurs ou des spécialistes qui priment. Alors, moi, quand j'ai regardé ça, j'ai dit : Bon, oui, comme ça, O.K. Si on diminue là, O.K., comme ça, on... bon, comme... Bon, voilà.

Notre préoccupation était ce qu'on a mentionné au niveau de... que les gens, que tout le monde soit... connaisse qu'est-ce que c'est, une école d'art. Parce que, bon, vous mentionnez le nombre, là, je veux juste vous dire ça — moi-même, j'ai fait le conservatoire, je suis quand même placé pour en parler, en plus j'ai fait un peu à Montréal, un peu à Québec : Le fait d'être seulement une dizaine dans une classe, ça fait que la qualité, elle est énorme. Puis on travaille du matin au soir, là. Donc, trois ans passés dans une école... Ce n'est pas pour rien que d'autres écoles où ils sont beaucoup plus nombreux dans chacune des classes, ils sont obligés de mettre quatre ans, parce que, bon, on n'arrive pas au même niveau, au même résultat.

Mme Samson : Vous avez parlé un peu plus tôt de l'initiative du conservatoire de Montréal d'offrir des cours de doublage. Est-ce que ça s'inscrit dans une demande... Est-ce que ça s'est fait, cette ouverture-là ou ce développement-là, en fonction d'une demande de l'industrie? Entre autres, ce n'est pas une demande, ça, du regroupement... du RFAVQ? Il me semble, dans mes vieux souvenirs de vieille madame de cette industrie-là, là, ça vient de là. Ça se peut-u?

Mme Nadeau (Hélène) : C'est bien possible. Je n'ai pas ces souvenirs-là. Je vous dirai cependant que c'est surtout en lien avec la réalité du milieu professionnel auquel les acteurs, les actrices sont confrontés. Bon, vous savez que les... en tout cas, je vais vous le dire si vous ne le savez pas, un acteur vit difficilement d'une pratique théâtrale, les salaires versés dans le milieu du théâtre n'assurent pas la richesse. Pour la plupart d'entre eux, ils vont chercher un complément de revenus

important, quelquefois beaucoup plus important, en faisant de la télévision, en faisant du cinéma ou du doublage. Alors, je pense que c'est beaucoup dans cette notion de vouloir donner les outils qui leur permettront de gagner leur vie.

Le Président (M. Kotto) : Merci, Mme Nadeau.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Si vous me permettez, c'est aussi...

Le Président (M. Kotto) : M. Rondeau.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Les professeurs, comme dans le cas du doublage... Bon, c'est Hubert Fielden, qui est professeur, qui était, là... je crois qu'il est à la retraite, Hubert, mais, en tout cas, qui était là à mon époque, et lui travaillait beaucoup au niveau du doublage, il faisait beaucoup de télévision. Et c'était le cas aussi de d'autres professeurs. Alors, comme les professeurs, en même temps, sont des praticiens, donc ils observent très bien, parce que ce sont des acteurs, donc, dans le milieu, là, dans tous les sens du terme. Alors donc, ils veulent que leur école soit à l'avant-garde.

Puis, ils disent : Bon, écoutez, là, nous sommes sur le marché de Montréal. À Québec, c'est complètement autre chose, là, ils ont été dans autre chose, dans la création, et tout. Si on regarde même... pas juste à travers le Québec, mais à travers le Canada, le conservatoire de Québec recevait des gens d'un peu partout, et après ça a été les directeurs artistiques un peu partout. Bon. Puis il y en a des grands aussi qui sont venus à Québec, là, comme Robert Lepage, mais, je veux dire, ça s'est spécialisé dans le théâtre de création, la création collective, au niveau de la création... au niveau plus... au niveau de l'écriture, tandis qu'au niveau de Montréal ça a été le marché de la télévision, le marché du cinéma, le doublage, tout ce qui est... les disciplines qui sont reliées autour de ça. Mais ça vient aussi de l'école, ça vient aussi des professeurs qui sont là. Les professeurs sont très importants dans une école d'art.

Mme Samson : Mais on s'entend pour dire que, même si le conservatoire de Québec offrait des cours de doublage, il ne s'en fait pas beaucoup à Québec, du doublage.

Mme Nadeau (Hélène) : Exactement.

Mme Samson : O.K. Je vais faire du pouce un peu sur la question que la ministre nous a si généreusement offerte. Est-ce qu'on en forme suffisamment, d'acteurs, de comédiens? Il y a une école de pensée qui va vous dire : Non, on n'en forme pas suffisamment, puis il y en a d'autres qui vont vous dire : On en forme... pourquoi on en formerait? De toute façon, ce sont toujours les mêmes qu'on voit. Est-ce qu'on en forme suffisamment, ou pas assez, ou trop?

Le Président (M. Kotto) : Mme Nadeau? Monsieur...

Mme Nadeau (Hélène) : C'est une magnifique question. Pour travailler sur ce sujet depuis plus de deux ans, je dois reconnaître la difficulté d'y répondre, parce qu'en effet les gens sont convaincus que nous formons trop d'acteurs, alors que d'autres gens croient fermement que nous devons nourrir une richesse collective. À partir de cette richesse collective, des grands noms et des grands créateurs émergeront. Je me permettrai simplement de dire que cette question n'est pas nécessairement reliée au fait que nous voyons souvent les mêmes acteurs. La surutilisation de certains acteurs est plutôt liée au star-système québécois. Tant mieux pour eux, mais ce n'est pas nécessairement quelque chose qui a rapport avec la formation.

Mais cette notion du nombre, c'est une question difficile. Je vous dirais que la position de ralliement qui se dégage de toutes les consultations qu'on a faites, c'est que le nombre est le seul moyen d'arriver à mettre au monde des créateurs exceptionnels comme M. Lepage, par exemple. Alors, pour avoir les meilleurs, il doit nécessairement y avoir un bassin signifiait duquel émergeront nos plus grands créateurs.

Mme Samson : Est-ce que le préjugé qu'on en forme trop découle des statistiques, malheureusement, qu'on diffuse régulièrement à l'effet que peu trouvent à gagner leur vie en pratiquant leur art uniquement? Est-ce que c'est ce qui fait qu'on a une perception qu'il y en a trop? Il faut reconnaître que le Québec, c'est quand même un marché assez petit, là. On n'est pas...

Le Président (M. Kotto) : M. Rondeau.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Oui, mais c'est surtout parce qu'on en parle peut-être plus que dans d'autres domaines. Parce que disons que... Est-ce que les gens travaillent vraiment dans le domaine dans lequel ils ont étudié? Et, surtout de nos jours avec les emplois... Bon, une carrière de 25, 30, 40 ans dans le même domaine, ça ne se fait plus. Le pourcentage a certainement diminué, si on avait des statistiques, là, sur les 40 dernières années. Ça, c'est sans parler des emplois plus précaires, temporaires ou à mi-temps, là, mais c'est... Juste en théâtre, bien, on en parle plus. Quand on est dans le milieu artistique, ça va plus souvent dans les journaux, tout ça, bon, mais...

Puis aussi, bien, il reste qu'il y a un côté... Il y a tellement de monde, puis on le voit, par rapport... C'est attirant, les écoles de théâtre, hein? Vous l'avez mentionné, là, bon, il y a 300 personnes qui vont vouloir participer aux stages au conservatoire, bon, pour 12 élèves, 12 étudiants qui seront choisis. Alors, c'est attirant aussi. Ça, c'est un phénomène. Bon, comme on dit, il y en a un qui a chanté : Je voulais être un artiste, hein? Bon... voudrais être un artiste. Donc, c'est évident, ça, c'est attirant.

Et puis c'est la même chose par rapport... Les nouvelles écoles comme l'école de l'humour, c'est plus récent, mais c'est pareil, il y en a beaucoup qui veulent... Alors, c'est attirant, les écoles pour aller... pour devenir artiste et...

Le Président (M. Kotto) : Merci. Merci. Monsieur...

M. Rondeau (Jean-Léon) : Mais on a la chance d'avoir plusieurs écoles.

Le Président (M. Kotto) : Merci...

M. Rondeau (Jean-Léon) : Et surtout ce qu'on dit... Bien, la tendance qui dit qu'il n'y en a pas trop...

Le Président (M. Kotto) : Merci. Merci...

• (15 heures) •

M. Rondeau (Jean-Léon) : ...c'est qu'en même temps ça fait des gens formés pour aller dans d'autres milieux, même être politiciens.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Rondeau. Vous me pointez, là.

M. Rondeau (Jean-Léon) : N'est-ce pas?

Le Président (M. Kotto) : Absolument. Merci.

M. Rondeau (Jean-Léon) : C'est pour ça, je voulais conclure sur vous.

Le Président (M. Kotto) : Vous avez bien fait. Je suis un bel exemple. Merci pour votre contribution aux travaux de la commission.

Et je vais suspendre quelques instants afin que le prochain organisme, la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, prenne place.

M. Rondeau (Jean-Léon) : Merci de nous avoir reçus.

(Suspension de la séance à 15 h 1)

(Reprise à 15 h 3)

Le Président (M. Kotto) : Alors, je souhaite la bienvenue aux représentants de la Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. Messieurs, je vous rappelle que vous avez une dizaine de minutes maximum pour votre exposé, puis nous allons par la suite procéder à la période d'échange avec les membres de la commission. Alors, je vous invite, dans un premier temps, à vous présenter puis à enchaîner avec votre exposé.

Fédération des associations d'élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (FAECMADQ)

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Parfait. Je me nomme Ludovik Lesage-Hinse. Je suis président à la fédération des élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. J'ai à ma gauche M. Étienne Chénard, qui est le trésorier et le délégué du Conservatoire de musique de Québec à la fédération; puis j'ai à ma droite Vincent Massé-Gagné, qui est vice-président...

M. Massé-Gagné (Vincent) : Vice-président à l'association du Conservatoire d'art dramatique de Québec.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Et le nouveau délégué du Conservatoire d'art dramatique de Québec à la fédération.

Je vais débiter mon exposé. M. le Président d'abord, Mme la ministre et autres collègues présents aujourd'hui, bonjour. Nous vous remercions de cette invitation qui traduit votre intention de transparence et votre saine collaboration à la poursuite des activités des conservatoires de musique et d'art dramatique du Québec.

Tout d'abord, nous aimerions vous rappeler notre rôle au sein de notre établissement ou vous en informer pour ceux qui ne connaissent pas notre fédération très bien.

La Fédération des associations des élèves du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, avec l'acronyme FAECMADQ, a été mise sur pied en 2007 et s'inscrivait dans la vague de changements inhérents à la transformation du conservatoire en une corporation gouvernementale autonome indépendante du ministère de la Culture et des Communications. Son mandat est de défendre les droits des élèves et de représenter la perspective étudiante auprès de la direction générale du conservatoire. De plus, la FAECMADQ procède chaque année à l'élection de délégués qui représenteront les élèves dans les diverses instances du conservatoire, soit le conseil d'administration, la commission des

études en musique et la commission des études en art dramatique. Notre fédération est composée de neuf délégués provenant de chacun des établissements du conservatoire.

Depuis sa création, la fédération a eu le privilège de collaborer avec la direction générale à l'avancement de plusieurs dossiers, notamment la modernisation des bibliothèques, l'appui des projets de baccalauréat et de maîtrise, la composition des jurys d'examens terminaux en musique, l'appui de l'orchestre du réseau, la politique sur l'appréciation et la valorisation des enseignements du conservatoire, le soutien psychologique aux élèves, l'accès à un répertoire de bourses, les changements au programme d'examen des spécialités en musique et l'implantation d'un régime d'assurance collective.

Nous voulons souligner l'implication du présent gouvernement et de la ministre de la Culture qui souhaitent rétablir l'équilibre de notre établissement en plus de le réformer en débutant par adapter la loi du conservatoire aux réalités actuelles. Nous comprenons donc la raison du projet de loi n° 48 et nous acquiesçons généralement à son contenu, malgré que nous ayons toujours quelques commentaires et interrogations.

Dans l'optique de la poursuite d'une saine collaboration entre votre travail et le nôtre, la fédération soutient que sa présence auprès des instances décisionnelles est essentielle. Le développement des conservatoires se mesure directement par l'expérience de ses élèves, et la représentativité de ceux-ci doit être telle que tous soient entendus selon leurs besoins, relativement aux régions et aux disciplines artistiques.

Bien que nous comprenions l'effort de conformité à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, nous déplorons la perte d'une voix au conseil d'administration. Comprenons bien ici que notre institution regroupe deux disciplines bien distinctes et que ses besoins en sont directement touchés. Nous ne pouvons nous résoudre à croire qu'un élève en musique puisse représenter ses pairs en art dramatique et vice versa. Nous remarquons également que la durée du mandat de ses membres étudiants, mentionnée dans l'ancienne loi, ne se retrouve pas dans le projet de loi n° 48 et devrait y être stipulée clairement. De plus, la FAECMADQ se questionne quant à la nomination de la majorité du conseil d'administration par un membre du gouvernement. Nous craignons que la gestion soit influencée par une couleur politique et nous souhaitons que celle-ci soit la plus neutre possible.

Nous avons une autre interrogation en ce qui a trait à la commission des études. En effet, l'article 39.12.4° réfère à deux élèves représentant leurs pairs. Il va de soi, dans la logique de ce que nous avons mentionné plus haut, que ces élèves soient déterminés clairement comme faisant partie de disciplines différentes, soit un en art dramatique et un en musique. De plus, nous croyons que tous les membres internes devraient être élus par leurs pairs, à l'exception du directeur des études, dans cette commission.

Nous constatons que la structure des conservatoires, telle qu'elle en est, a sa raison d'être, et c'est pourquoi nous sommes persuadés qu'une gestion saine de l'établissement passerait par une consultation fréquente de tous les conseils énumérés dans cette loi.

Enfin, nous voudrions vous remercier de nous avoir invités à prendre parole aujourd'hui. Cela démontre l'importance que vous accordez à la voix des élèves pour qui, comme vous, nous travaillons quotidiennement. L'avenir culturel du Québec est tissé par ses artistes en formation chez nous, et c'est avec fierté que nous portons avec vous la mission de leur accorder les conditions nécessaires à leur épanouissement. Merci.

Le Président (M. Kotto) : Alors, merci pour votre exposé. Nous allons maintenant continuer avec les échanges avec les membres de la commission, en commençant par le groupe formant le gouvernement, et la parole est à la ministre de la Culture.

• (15 h 10) •

Mme David (Outremont) : Alors, merci beaucoup, chers étudiants. Je crois énormément, énormément à la participation étudiante dans les institutions d'enseignement. Je pense que j'ai toujours eu d'excellents, d'excellents liens avec les associations étudiantes. J'étais même jalouse à l'époque parce que la FAECUM, entre autres, avait des moyens que je n'avais pas à la direction pour faire des mémoires extraordinaires sur toutes sortes de choses. Et j'étais très admirative de leurs 18 ou 19 personnels temps plein pour presque m'assister dans mes fonctions. Alors, c'est dire comment... Et j'ai le plus grand respect aussi pour le temps que vous pouvez mettre aux questions pédagogiques, aux questions de... toutes sortes de questions.

Vous avez énuméré ce sur quoi vous travaillez, et j'espère... et je vais évidemment vous poser la question comme ça, tout simplement : Comment ça se passe, dans votre institution, les liens entre vous? Et vous avez donné un petit indice tout à l'heure, mais je vais vouloir vous entendre certainement plus en détail et probablement chacun d'entre vous. Vous avez comme trois lieux différents et des disciplines différentes, alors comment trouvez-vous qu'est utilisée votre volonté d'engagement et d'être impliqués au-delà des nombreuses heures dans votre discipline, hein, dans votre formation? C'est des heures, habituellement, de bénévolat, et je voudrais vous entendre là-dessus.

Honnêtement, je ne connaissais pas, mais c'est mon erreur probablement, je ne connaissais pas l'existence dans chaque pôle, dans chaque conservatoire, dans chaque site, d'une commission pédagogique. Alors, il y a à la fois une commission pédagogique dans chaque site... Et il y a peut-être même deux commissions pédagogiques à Québec et Montréal — je ne le sais pas, c'est une question — parce qu'il y a art dramatique et musique. Et il y a la commission des études. Il y a deux commissions des études, qui ne se réunissent pas, ou à peu près — et c'est une autre question — et il y a un conseil d'administration.

Donc, je vais vouloir vous entendre vraiment sur votre vécu — je n'aime pas beaucoup ce mot-là, comme ancienne psychologue — mais sur la façon dont les choses se passent et comment vous voudriez que ça se passe, même si on sort un peu du côté très technique. On va y revenir, au côté technique, de toute façon, parce que tout ce que vous allez dire a des conséquences sur notre réflexion après sur le meilleur organigramme possible pour que les choses se passent de la meilleure façon possible dans la volonté que nous avons à la fois de valoriser le rôle pédagogique au sein du conservatoire,

pédagogique autant art dramatique que musique, et le rôle de bon gestionnaire, qui est aussi un rôle très important, et le rôle philanthropique, qui est aussi très important, et d'implication dans le milieu, enfin tout ce que la mission dit.

Alors, j'aimerais ça vous entendre sur... Parce qu'il y a quand même eu depuis plusieurs années, mais récemment, quelques tensions, quelques inquiétudes, au-delà de ce qui, bon, s'est passé récemment. Mais, d'une façon générale, comment vous trouvez que ça se passe et comment vous voudriez que ça se passe en termes de réflexion autour du rôle des étudiants, de la pédagogie, des nouveaux programmes, des bourses, de toutes sortes de choses, de votre rôle dans le milieu autour, dans lequel vous vivez, de votre présence au sein de la société en général?

Le Président (M. Kotto) : Alors, M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Je vais débiter justement par dire qu'avec la direction générale par intérim que nous avons présentement la communication se fait très bien. À toutes les fois que la fédération a communiqué quelque chose, a travaillé de pair avec la direction générale, le travail se fait très bien.

La seule déception, en ce moment, que nous avons, c'est au niveau des conseils d'orientation surtout et des commissions des études. Les commissions des études, celle de musique se réunit une ou deux fois par année maximum. Puis, pour avoir siégé sur la commission des études, c'est là... les discussions en sortent vraiment enrichissantes, puis les idées qui sortent là, ce n'est pas croyable à quel point il y a des idées qui sont très bonnes, qu'on pourrait sortir puis utiliser davantage.

Puis, au niveau des conseils d'orientation, nous savons qu'à Trois-Rivières le conseil d'orientation existe et il se réunit, mais nous savons que, dans d'autres conservatoires, ce n'est pas le cas. Puis, pour la fédération, les conseils d'orientation, c'est la meilleure façon de communiquer directement avec les acteurs du milieu culturel de chaque région. Je vais laisser la parole à Étienne.

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard.

M. Chénard (Étienne) : Oui. En fait, les conseils d'orientation... Moi, par exemple, je suis, à Québec, sur le conseil d'orientation depuis deux ans, et on n'a pas eu de réunion. Donc, c'est à se demander qu'est-ce qu'on fait. Donc, c'est sûr que c'est un organisme... c'est un conseil qui a une grande importance, comme Ludovik vient juste de le dire. Donc, c'est notre ouverture sur le milieu, vraiment directe, de chacune de nos régions aussi, parce que le conservatoire est quand même différent dans chacune de ces régions. Il y a une spécificité différente, et c'est vraiment à cet endroit-là qu'on peut faire une différence.

Pour ce qui est de la commission des études, je vais dans le même sens aussi que Ludovik. Donc, c'est vraiment cette commission qui s'occupe de tout ce qui est d'attrait pédagogique, tout ce qui est en lien direct entre les élèves, et les professeurs, et notre enseignement, finalement. Et il y a eu, entre autres, quelques coupures dans les dernières années.

Mais donc c'est vraiment... Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup d'idées qui se dessinent, qui se parlent, et on n'en voit pas toujours, comment dire, le projet mené à terme, si on veut. Donc, c'est vraiment d'une très grande importance, toutes ces commissions-là, ainsi que le conseil d'administration, évidemment, pour tout ce qui est le côté gestion du conservatoire, qui est très important, qu'on peut se poser des questions là-dessus aussi. Donc, c'est ça.

Donc, c'est sûr que la fédération aussi, des associations d'élèves, regroupe un délégué de chacun des conservatoires aussi, et la relation, dans les dernières années, entre la fédération et la direction générale est, en général, très bonne aussi. Donc, c'est quelque chose qu'on veut continuer, et on veut que la voix étudiante continue à parvenir de toutes les instances décisionnelles de cet établissement, je crois.

Le Président (M. Kotto) : Oui, M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Pour ajouter... pour répondre davantage à votre question, la place des élèves au niveau de la vie pédagogique, même pour la... Vous avez parlé de philanthropie. Pour avoir eu l'expérience, je crois que les élèves sont prêts à travailler davantage en ce moment. Je sais qu'avec la fondation... Avec la fondation du conservatoire, la fédération n'a pas un contact direct, puis, avec toutes les commissions pédagogiques de chaque établissement, aucun élève ne siège sur ces commissions-là, puis je crois que des élèves pourraient siéger... Pour les commissions pédagogiques de chaque conservatoire, il pourrait y avoir des élèves des associations locales. Voilà.

Mme David (Outremont) : Je vais vous faire... Je vais continuer à vous faire parler de ça, parce que, là, je vais un peu de surprise en surprise, là. C'est parce que, là, il y a deux termes employés. Il y a «conseil d'orientation» puis ce matin il y avait «commission pédagogique». Je ne sais pas si c'est la même chose. Ce n'est pas la même chose. Et, dans les deux cas, j'entends... Je n'ai pas rêvé, monsieur, vous avez dit : Elle ne s'est pas réunie du tout, mais je suis membre. Vous n'avez pas été bien...

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : ...pour les conseils d'orientation, c'est le cas, oui.

Mme David (Outremont) : Le conseil d'orientation qui ne se réunit pas de l'année, ou de six mois, ou dans le dernier mois, ou...

Une voix : De l'année.

Mme David (Outremont) : De l'année.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : De l'année, oui. Même, Étienne, pour le conseil d'orientation à Québec, je crois que ça fait deux ans, puis il n'y a eu aucune réunion en deux ans. Je ne sais pas ce qui s'est passé dans le passé.

Mme David (Outremont) : C'est comme ça dans vos autres lieux ou vous... Et, de toute façon, vous ne le savez pas, là. Vous ne le savez pas nécessairement et vous n'en faites pas partie?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Bien, les conseils d'orientation, il y a un élève... C'est dans l'ancienne loi, il y a un élève qui siège d'office dans chaque conseil d'orientation. Mais, à chaque année, il y a des élèves qui sont élus, et les réunions ne se font pas.

Mme David (Outremont) : Mais donc vous êtes d'office, dans la loi, prévu au conseil d'orientation, qui ne se réunit pas nécessairement. Autrement dit, ce n'est pas prévu dans la loi ou dans... et donc c'est aléatoire, selon le site, selon le lieu, si je comprends bien, ou, en tout cas...

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Puis même...

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage, oui.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. C'est écrit qu'il y a un élève qui siège au conseil d'orientation de chaque... qui étudie à chaque conservatoire, alors il y a neuf conseils d'orientation. Par contre, les modalités d'élection de cet élève-là sont différentes pour chaque établissement puis...

Mme David (Outremont) : Mais vous ne... Excusez-moi. Mais vous ne siégez pas à la commission pédagogique.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Non.

Mme David (Outremont) : Ça aussi, c'est prévu ou pas... C'est parce que ce n'est pas écrit dans...

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Ça, ce n'est pas prévu.

Mme David (Outremont) : Ce n'est pas prévu.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : C'est dans les règlements locaux, je crois.

Mme David (Outremont) : C'est ça. Donc, c'est une invention... une création interne mais dans laquelle vous ne siégez pas, mais on ne sait pas si ça se réunit, la commission pédagogique.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Les commissions pédagogiques, je crois que c'est le terme utilisé pour les réunions de professeurs, plus.

Mme David (Outremont) : O.K. Ça se pourrait.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Mais je crois qu'ils se réunissent, mais il n'y a pas nécessairement d'élèves qui siègent là.

Mme David (Outremont) : O.K. Et, les conseils d'orientation, vous élisez à chaque année un étudiant, mais l'étudiant n'est pas appelé de l'année.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Non.

Mme David (Outremont) : O.K. Pas partout nécessairement.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Pas partout, oui. À Trois-Rivières, ça a lieu.

Mme David (Outremont) : Mais c'est votre expérience.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Ça, c'est mon conservatoire, mais je sais que...

Mme David (Outremont) : O.K. Mais est-ce que vous avez une idée à nous proposer? Parce que je sais que c'est par règlement interne, donc on n'a pas voulu aller aussi pointu que ça dans notre implication au niveau des conseils d'orientation, bien qu'on a donné un certain nombre de missions, mais, à mon souvenir, je ne me souviens pas qu'on ait statutairement dit : Il faut quatre réunions par année ou trois... Je suis sûre qu'on ne l'a pas dit.

Qu'est-ce que vous en pensez, du conseil d'orientation ou de ce que le législateur pourrait faire pour intervenir par rapport à ça?

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Je vais... Bien, même là, on parle du conseil d'orientation, mais je crois que, pour tous les conseils... Je ne sais pas si ça serait possible de l'écrire directement dans la loi, un nombre minimal de réunions par année que chaque conseil serait obligé de suivre. Je crois que ça pourrait être une bonne idée mais que le reste reste à regarder si la loi est respectée.

Mme David (Outremont) : Donc, vous faites qu'on... Disons que je pense qu'on saisis mieux ce qui se passe au conseil d'orientation, bien qu'on n'a pas le tableau complet, là. On a une expérience d'un étudiant qui dit : Moi, j'ai été élu, mais je n'ai pas été... je n'ai pas eu à siéger, parce qu'il n'y en a pas eu. Mais qu'en est-il... Parce qu'on a eu, entre autres, le Syndicat des professeurs, qui dit : Nous, on veut absolument garder deux commissions des études, une en art dramatique, une en musique. Mais elle ne s'est pas réunie, en art dramatique, depuis deux ans, puis en musique, bien, une fois en 2013, je pense, puis deux fois en 2014.

Là aussi, je veux vous entendre, parce que, là aussi, vous êtes élu, vous êtes membre ou vous êtes... vous faites partie.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Pour les commissions des études...

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Pour les commissions des études, c'est deux élèves qui siègent à la fédération des élèves. Ça fait que c'est deux des neuf délégués qui sont élus par les neuf délégués pour aller à la commission des études en musique. Pour la commission des études en art dramatique, c'est des élèves qui sont... c'est un élève par conservatoire, qui ne sont pas nécessairement les délégués de la fédération, pour que ça soit plus démocratique, vu qu'il y a seulement un délégué de chaque école pour l'art dramatique.

Puis moi, pour... Je vais parler un peu de mon expérience personnelle. C'est parce que j'ai siégé en 2013 et en 2014 sur la commission des études en musique, puis je crois que c'est une commission... De mon expérience, c'est une commission qui devrait avoir plus de pouvoirs sur ce qui...

• (15 h 20) •

Une voix : ...

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : ...oui, plus de pouvoirs sur ce qui porte à la pédagogie, car, en ce moment, il y a plusieurs bonnes idées qui sont lancées, malgré qu'il y a très peu de réunions, puis ces idées-là ne peuvent pas nécessairement être appliquées, car la commission demeure consultative.

Mme David (Outremont) : La commission des études est consultative pour le conseil d'administration. C'est ça?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : D'administration, c'est ça.

Mme David (Outremont) : Elle n'a pas elle-même sa propre imputabilité qu'on peut retrouver dans d'autres instances d'enseignement supérieur.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : C'est ça.

Mme David (Outremont) : Je ne veux pas exagérer non plus, mais le même étudiant pourrait être nommé pour être au conseil d'orientation, disons, de monsieur et sur celui de Québec, puis il pourrait aussi être délégué à la commission des études au central, disons ça comme ça. Mais, dans les deux cas, il n'y aurait pas eu beaucoup de réunions. C'est ça que je comprends.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : C'est ça.

Mme David (Outremont) : Mais, quand il y a des réunions — c'est un euphémisme, là, que je dis — et quand il y a une réunion, par contre, elle est très productive, il y a toutes sortes d'idées. Et donc vous êtes en train de nous dire : Il y a des choses intéressantes qui se passent là, donc il devrait y avoir plus de rencontres. Puis non seulement ça, mais il devrait y avoir peut-être plus d'imputabilité de cette commission des études où il y a des idées si riches qui peuvent sortir. Est-ce que je vous comprends bien?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui, très bien.

Mme David (Outremont) : Bon, O.K., on continue. Vous êtes des étudiants, donc vous êtes vraiment au coeur même de la formation. Je vais aller, pour entendre notre étudiant en art dramatique... Je pense qu'on vient de parler avec le Conseil québécois du théâtre, et je ne vous entrerai pas dans est-ce qu'on en forme trop, pas assez. Vous devez être très,

très bons, parce que vous êtes parmi les très peu nombreux heureux élus, donc 12 par année par cohorte. C'est vraiment extrêmement contingenté. Et je n'ai pas de doute que c'est une formation qui est assez exceptionnelle. Mais je voudrais quand même vous entendre, puisqu'on est ici pour parler d'un projet de loi qui peut quand même un peu organiser les études, la formation, sur le rôle des étudiants dans votre formation, sur la pertinence de la formation actuelle. Est-ce qu'elle est bien arrimée aux besoins 2015, 2020, 2025 d'une formation en théâtre? Est-ce que vous pouvez nous dire des choses sur la qualité ou non de ce que vous recevez comme formation et des suggestions, peut-être, à apporter?

Le Président (M. Kotto) : M. Massé.

M. Massé-Gagné (Vincent) : Oui, définitivement. Je peux vous parler, en fait, du cas du conservatoire de Québec, puisque je ne suis pas étudiant à Montréal, puis, comme on l'a dit dernièrement, avant notre présence, c'est vraiment deux formations qui sont assez différentes. C'est deux écoles qui ont une réputation différente également.

À Québec, on forme des acteurs-créateurs, particulièrement. On descend directement du mouvement de Jacques Lecoq, qui est un théâtre français, un théâtre physique. À Québec, il y a une importance dans le mouvement, dans le corps. C'est assez ciblé, et puis on utilise aussi beaucoup de rapport avec l'écriture. Donc, on a vu beaucoup de gens sortir de Québec puis devenir créateurs, directeurs de compagnie, bon, puis qui vont créer des oeuvres par la suite, là. Je pense que la formation est très, très bien faite à Québec.

Comme on le disait avant notre apparition aussi, l'importance des professeurs, elle est marquée. Notre formation est directement reliée à leur enseignement, à leur capacité à nous amener à un endroit où on n'irait pas sans eux. C'est tous des professionnels qui sont chevronnés dans certains milieux de niche. Je pense à Michel Nadeau, chez nous, au conservatoire, qui est directeur par intérim en ce moment, qui justement a étudié à l'école Jacques Lecoq, qui nous apprend... qui a eu les enseignements directs de Jacques Lecoq, qui nous apprend ses... C'est une chance incroyable. Je pense à Marie-Josée Bastien, je pense à Patrick Ouellet. En fait, bon, je pense que c'est très bien fait.

Maintenant, est-ce qu'il y a place à de l'avancement, à de nouveaux cours? On voit l'apparition, pour les premières années... Cette année, en jeu, il y a une session complète où on a des cours de jeux circassiens par le metteur en scène du spectacle *Crépuscule*, pour ceux qui l'ont vu à Québec. Je trouve que c'est très intéressant. Ça ouvre un nouveau marché. On parlait tantôt de doublage à Montréal, c'est la même chose, ça ouvre un nouveau marché. C'est clair que, dans le contexte où on est, nous, lorsqu'on est diplômés, on a besoin de se trouver du travail rapidement puis on a besoin de diversifier nos champs de compétence. Et puis le jeu circassien à Québec, le doublage à Montréal, c'est clairement des choses qui peuvent être intéressantes pour nous, parce que ça nous permet justement de diversifier ça, ce portfolio-là, ces compétences-là, puis de pouvoir avoir plus de travail, puis se faire des horaires qui ont plus d'allure, finalement pouvoir nous permettre d'être artistes à temps plein puis d'être rémunérés, de pouvoir vivre de ça, ne pas se ramasser à devoir avoir un travail sur le côté, là, travailler dans un restaurant ou quelque chose comme ça. Ça arrive souvent quand on sort d'une école, ça prend plusieurs années avant qu'on puisse, justement, vivre de notre métier. Bien, un avancement comme ça, comme du jeu circassien, comme des enseignements de niche, je pense que c'est nécessaire.

Mme David (Outremont) : Alors, ça va m'emmener juste à une deuxième question pour vous. J'en profite, de votre présence. Justement, quand on a eu les négociations pour bonifier le projet de Théâtre Diamant qui va se faire, qui a été annoncé avec M. Lepage, on a beaucoup parlé de rapprochement qu'il souhaitait et qu'il va faire avec le Conservatoire d'art dramatique du Québec : classe de maître, participation à des répétitions, etc., même des bourses, processus de création. En tout cas, vous allez être très, très favorisés, je dirais, dans les... si tous ces projets-là se réalisent.

Et je me suis beaucoup, beaucoup penchée sur la question aussi de l'art circassien. Parce qu'on a créé au Québec une spécialité exceptionnelle en art circassien. On a commencé par le bout de la chaîne, qui est celui de la diffusion des grandes compagnies, le Cirque du Soleil, mais maintenant plusieurs autres. Et après ça, bon, se joignent évidemment en amont les écoles de cirque, qui sont évidemment extrêmement importantes, pas suffisantes probablement, parce qu'il faut qu'en amont on ait... un peu comme pour vous la musique, il faut qu'il y ait du préparatoire, hein? Et j'étais aux Îles-de-la-Madeleine, puis il y a une école avec 650 élèves, vous rendez-vous compte, en art circassien, une école aux Îles à 650. Il y a l'École de cirque de Québec, il y a Laval. Mais on a toute une réflexion à se faire sur la chaîne de formation en art circassien.

Mais vous... Les deux exemples montrent la collaboration, l'importance qu'un futur finissant en art dramatique puisse à la fois travailler avec de l'art circassien, mais vice versa aussi, que l'art circassien comporte des cours en théâtre. Et donc les frontières sont de plus en plus ténues entre les différentes disciplines culturelles.

Alors, dans ce contexte-là, est-ce que le conservatoire, j'oserais dire, fait face à cette musique-là, c'est-à-dire... puis je pourrais ajouter que... Est-ce qu'il y a suffisamment de liens aussi entre la musique et l'art dramatique dans les conservatoires? Parce que chacun tient énormément à ses silos, vraiment, mais il me semble que, moi, quand je vais au théâtre, il y a souvent de la musique puis, quand je vais à la musique, il y a beaucoup, beaucoup de mise en scène. Et votre fédération témoigne de ce lien. Vous êtes la fédération des associations d'étudiants en art dramatique et en musique. Donc, vous vous parlez, vous êtes ici ensemble. Est-ce que vous êtes suffisamment ensemble dans la formation? Est-ce qu'il y a un moyen de créer des modèles visionnaires pour cette complémentarité? Alors, c'est un peu la complémentarité qui est la thématique de ma question.

Le Président (M. Kotto) : M. Massé.

M. Massé-Gagné (Vincent) : Est-ce qu'on l'est assez? Je crois que oui. Est-ce qu'on pourrait l'être plus? Je crois que oui aussi. Je sais que, présentement, nous, les deuxièmes années, on travaille sur un projet de récital poétique qui va se

donner en novembre et puis on travaille, comme l'an dernier, avec des gens du Conservatoire de musique de Québec. On a une musique originale qui va être composée par quelqu'un en composition. Il va y avoir un quatuor à cordes et puis une flûte qui va nous accompagner.

Ça, je vous avouerais que, d'emblée, à la première lecture, quand on s'est fait dire ça par notre metteur en scène, tout le monde a sauté de joie. C'est sûr que ça rajoute quelque chose, non seulement savoir que la musique, la collaboration est faite par quelqu'un de notre âge, qui est dans le même contexte que nous, dans des études... On sait que c'est aussi un domaine qui est assez contingenté, on sait que ce sont des professionnels qui jouent dans le même milieu que nous, qui ont, en général, les mêmes goûts que nous aussi, hein? Ça peut paraître naïeux, mais nos professeurs n'ont pas le même... n'ont pas eu le même parcours puis ils n'ont pas nécessairement les mêmes goûts que nous. Alors, de collaborer avec des collègues de d'autres écoles, qui ont notre âge, qui sont dans la même réalité que nous, c'est génial pour nous.

Au-delà de la collaboration avec la musique, c'est sûr que, pour les autres arts... on parlait d'art circassien, on pourrait parler de danse, c'est sûr que ça pourrait être très, très intéressant. C'est bien de s'ouvrir à ça, quoique, parlant rapidement d'art circassien, là, la formation en jeu reste une formation en jeu circassien. Et puis je ne pense pas qu'on devrait mêler ça à une formation de cirque et donc d'artiste de cirque... de circassien. Nous, on est des comédiens qui pouvons apprendre, bon, à faire... à pallier, en quelque part, à aller chercher une zone entre les deux, là, faire du clown de cirque ou, bon, travailler avec ça. Je pense qu'eux peuvent se nourrir de nous aussi, mais, bon, on ne peut pas directement dire : Le service peut être donné par l'École de cirque ou, pour l'École de cirque, peut être donné par le conservatoire. Je ne pense pas que ce serait...

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre, il vous reste deux minutes.

Mme David (Outremont) : Deux minutes? Je voulais parler à mes amis de musique aussi, mais je suis sûre que mes collègues auront des questions. Vous êtes en musique tous les deux. Les trois ensemble, c'est sûr, vous êtes probablement au niveau du baccalauréat, collégial, maîtrise...

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Maîtrise.

Mme David (Outremont) : Maîtrise. Donc là, vous êtes rendus vraiment très loin dans votre programme. Est-ce que la formation, pour vous, est adéquate? Il y aurait des choses qu'on pourrait améliorer?

• (15 h 30) •

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Bien, tous les deux, nous en sommes à la dernière année. Puis, moi, le plus gros regret que j'ai sur ma formation, c'est de... Je trouve que je n'ai pas eu assez d'expérience d'auditions d'orchestre dans ma formation, voulant être... D'abord, la nature du conservatoire, c'est de former des musiciens d'orchestre, puis vous souhaitez rentrer, comme musicien, dans un orchestre. Je sais qu'avant il y avait l'Orchestre réseau, que la fédération a chapeauté dans les premières années, puis cet orchestre-là permettait à tous les étudiants qui désiraient le faire, de tous les conservatoires, de faire une audition d'orchestre. Puis je crois justement... Puis je me souviens que j'étais allé au concert, puis ça m'avait marqué beaucoup : il y avait eu un partenariat avec les élèves en art dramatique qui faisaient... ils récitaient des poèmes, je crois, puis il y avait la musique. Ça avait fait travailler les compositeurs, puis c'était l'orchestre qui jouait la musique. C'était vraiment un projet collectif puis ça permettait de vivre une simulation d'audition professionnelle, ce qu'on ne vit pas nécessairement assez dans notre formation, quoique ça n'empêche pas qu'on forme de très bons musiciens au conservatoire.

M. Chénard (Étienne) : Oui. Juste, moi aussi, pour ajouter...

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard. En 15 secondes.

M. Chénard (Étienne) : En 15 secondes! Donc, si notre formation est assez... est adéquate... Moi, je suis au conservatoire depuis 2002 — et j'ai été au conservatoire de Rimouski et au conservatoire de Québec, donc je suis assez au fait de la formation du conservatoire, je crois — et j'ai vécu les deux époques du conservatoire, l'époque d'avant corporation et époque d'après corporation. J'ai aussi vécu les coupures qu'on a eues dans les dernières années, et, pour vous donner juste rapidement une idée, ça se fait sentir dans nos durées d'examen terminaux, qui ont diminué, c'est très difficile de choisir du répertoire, puisqu'on est limités dans nos pièces. Donc, ça, c'est déjà une grosse chose.

L'autre chose qui est très importante, c'est : on a perdu une demi-heure de cours à partir des cycles supérieurs. On avait une heure et demie de cours par semaine, nous sommes tombés à une heure de cours par semaine. C'est sûr que ça a un effet sur notre formation. La dernière chose aussi qui a un effet sur notre formation...

Notre formation est bonne. Ce n'est pas que notre formation n'est pas bonne, mais la question, c'est : Est-ce qu'elle peut être meilleure? Oui, elle peut être meilleure. On a perdu le tiers de notre temps d'accompagnement avec nos accompagnateurs, donc ça devient très difficile, beaucoup aussi pour les professeurs, que leurs tâches sont plus grandes, et d'autant plus pour les accompagnateurs qui doivent accompagner plus de monde en moins de temps. Donc, c'est ce qui est physiquement très difficile.

Donc, oui, notre formation est bonne. Est-ce qu'elle peut être meilleure? Oui. Est-ce qu'il peut y avoir plus de collaboration entre les deux établissements? C'est sûr et certain qu'il peut y en avoir. C'est sûr qu'à Québec, si on était

tous dans le même établissement plutôt que dans quatre établissements séparés, ça aiderait les choses. Il y en a, il pourrait y en avoir plus.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. Chénard. Alors, la députée de Joliette vous a accordé 1 min 15 s de son temps. Je lui soustrais de ses 14 minutes d'échange avec vous maintenant. Mme la députée.

Mme Hivon : Merci, M. le Président. Vous avez remarqué qu'ici le temps est une denrée rare, comme dans vos vies respectives, j'imagine, et dans celles de vos professeurs. Donc, on se bat pour le temps. Mais c'est un bon signe : c'est parce que vous êtes très intéressants. Puis je vous remercie d'être venus vraiment nous partager votre point de vue. Vous êtes au coeur de la vie des conservatoires, bien sûr, vous êtes ceux pour qui on veut que ce soit vraiment des lieux d'excellence et qui soient le mieux dirigés possible, avec la meilleure offre possible. Donc, vous êtes au coeur un peu de ce qu'on fait aujourd'hui avec cette loi-là, bien qu'elle puisse apparaître très technique.

Je veux juste... Là, vous m'avez... Vous avez suscité ma curiosité. Vous dites... Bon. Là, je comprends, de l'effet des coupes d'une heure et demie à une heure, donc, de cours par semaine, il y a eu une réduction, donc. Ça, c'est à votre niveau, j'imagine?

M. Chénard (Étienne) : C'est les niveaux supérieurs.

Mme Hivon : Supérieurs.

M. Chénard (Étienne) : À partir de baccalauréat.

Mme Hivon : O.K. Quand vous dites : Compte tenu que, les examens, on a moins de temps, donc il y a moins de temps consacré aux évaluations, aux examens — là, je ne sais pas ce que vous avez dit — on doit... on est comme limités dans nos pièces, parce que, si on a une pièce trop longue — c'est ça, la logique — on ne pourrait pas la faire au complet puis être évalués au complet, parce qu'on nous restreint dans le temps. C'est ça?

M. Chénard (Étienne) : C'est un exemple, oui.

Mme Hivon : Non, mais je veux comprendre. C'est ça?

M. Chénard (Étienne) : Oui. Bien, en fait... Comme par exemple, je pense qu'en violon les examens terminaux, avant les coupures... de concours du conservatoire, dont un examen de fin maîtrise, je crois que c'était 75 minutes, et c'est tombé à 60 minutes ou 50. C'est de mémoire, je n'ai pas le régime pédagogique. De toute façon, le régime pédagogique, il est...

Une voix : À refaire.

M. Chénard (Étienne) : ...à refaire. Mais ça, c'est un autre point. Donc, c'est sûr que la durée est un peu plus courte, maintenant, des examens. Et avant on avait des pièces qui étaient imposées, donc toutes les personnes du même niveau jouaient la même pièce. Maintenant, ça, c'est coupé. Donc, c'est sûr qu'il y a certaines exigences qui ont changé au niveau des examens terminaux, et ça, c'est parce qu'on a moins de temps aussi avec nos professeurs et parce qu'on a moins de temps avec les accompagnateurs.

Mme Hivon : Est-ce que vous diriez que la qualité de la formation s'en ressent vraiment?

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard.

M. Chénard (Étienne) : En perdant une demi-heure par semaine, je veux dire, sur une heure et demie, c'est le tiers de notre enseignement. Donc, je pense que poser la question, c'est y répondre.

Mme Hivon : Parfait. Vous avez dit aussi il y a quelques minutes : Moi, j'ai vécu les deux régimes, avant que ce soit une société d'État — j'imagine — et après. Et vous compareriez ça comment?

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard.

Mme Hivon : Dans l'impact sur, mettons, vous, votre vie d'étudiant, d'apprentissage.

M. Chénard (Étienne) : Sur ma vie... C'est sûr que, quand ce n'était pas une société d'État, je veux dire, j'étais jeune, j'étais plus jeune, donc je n'étais pas dans des cycles supérieurs. Donc, j'ai plus connu, disons, la période de changements. Et je pourrais résumer mon parcours au conservatoire en étant une période de changements, finalement. Ce que j'ai ressenti beaucoup, entre autres, c'est ces coupures de temps en examens, ces coupures de temps d'accompagnement, les changements de programme. Presque à toutes les années, il y a des changements, finalement, dans ma formation. Donc, c'est difficile de savoir qu'est-ce que la formation du... C'est très instable au niveau de... Je ne peux pas dire que... Je ne sais pas si ça peut affecter, je ne sais pas si ça serait mieux, je ne sais pas si ce serait pire, mais disons qu'il y a eu beaucoup de

chamboulements au niveau des régimes. Chaque année, c'est différent. Même nos professeurs, des fois, ils ne savent plus trop où s'en tenir, quel répertoire nous donner, parce que, l'examen, la durée change ou...

Mme Hivon : C'est dû à quoi, ça, ces changements-là?

M. Chénard (Étienne) : Je crois que c'est dû en grande partie à une adaptation pour passer d'une corporation à vraiment l'école, qui était dans le ministère de la Culture avant, donc il y a une grande adaptation qui a dû être faite. Et, bien évidemment, il y a des restrictions budgétaires. Quand on parle des coupes de temps d'accompagnement ou autres, c'est toutes des coupes budgétaires qui sont reliées, entre autres, à la corporation, je crois, donc dans cette enveloppe fermée qu'on a depuis. Et tout ce déficit que... la crise financière, finalement, qu'on a vécue puis pourquoi, entre autres, on est ici, ça se ressent chez les élèves, c'est sûr et certain que ça se ressent chez les élèves.

Mme Hivon : Puis tantôt vous avez dit... Vous aviez l'air, les trois, d'avoir une compréhension commune... ou les deux en fait, parce que peut-être que c'est plus en musique, mais vous disiez : On ne parle même pas de la réévaluation du programme pédagogique, ça change tout le temps, ou ça, c'est en cours, il y a du flou. Qu'est-ce qui se passe avec... Il n'y a pas de constance ou de stabilité dans le programme pédagogique?

M. Chénard (Étienne) : Bien, c'est que le régime pédagogique, je crois, il date de 2012 ou quelque chose comme ça. Mais je pense que c'est beaucoup en lien à ce qu'on parlait au début de la rencontre, les commissions pédagogiques qui ne se rencontrent pas souvent, aussi. Donc, c'est beaucoup des changements par-dessus changements, par-dessus changements, par-dessus changements. Et, comme la commission pédagogique ne se réunit pas aussi souvent qu'elle le devrait peut-être, c'est difficile de pondre un document qui dit : C'est ça, et on n'en déroge plus. Donc, je pense que c'est plus en lien avec ça.

Mme Hivon : Mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de rencontre qu'il n'y a pas de changement. Ce que vous êtes en train de me dire, c'est : Au contraire, il y a plein de changements qui nous sont comme — je veux comprendre, là — imposés d'en haut, mais la commission pédagogique, elle, ne se réunit pas, comme tel, pour s'en saisir, formaliser le tout : Voilà, c'est ça. C'est comme si, au fur et à mesure, il y a des changements qui sont comme imposés sans que la commission pédagogique ne se penche là-dessus?

M. Chénard (Étienne) : Plutôt que ça va petit peu par petit peu, et, comme on ne se réunit pas... comme la commission pédagogique ne se réunit pas aussi souvent, chaque truc qui devrait changer, peut-être, dans ce régime-là n'est pas à jour. Parce que ça prend du temps, changer tout ça, et c'est normal que la commission doit être consultée pour chacun de ces changements-là. Si elle n'est pas consultée assez souvent, c'est difficile d'avoir un document... le document complet.

On parle d'un régime qui est assez complexe. On a des élèves en préparatoire qui sont au primaire jusqu'à des élèves qui sont en maîtrise et même en cinquième cycle, donc, et des concours en musique de chambre. Il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup de choses, et je parle seulement en musique en ce moment, donc changer ce régime-là, ça prend... c'est sûr que ça prend beaucoup de rencontres et ça prend beaucoup de consultations. Si on n'a pas assez de rencontres ou de consultations, c'est difficile d'avoir un document qui est vraiment à jour. Je crois que c'est plus par rapport à ça.

• (15 h 40) •

Mme Hivon : Merci, c'est très éclairant. On va venir à la question de la spécificité art dramatique versus musique. Vous semblez tenir à cette distinction-là, plusieurs des groupes qu'on a entendus aujourd'hui aussi. Certains groupes, notamment les professeurs, eux, font vraiment la demande formelle qu'on maintienne deux commissions des études distinctes, comme c'est le cas actuel... dans la loi actuelle avec... donc une pour chaque discipline.

Est-ce que versus ce qui est proposé dans le projet de loi n° 48, qui est une seule commission fusionnée avec des sous-comités, mais dont, effectivement, le détail de la composition n'est pas connu... Donc, j'aimerais vous entendre sur ce qui est, selon vous, le meilleur scénario. Est-ce que c'est le statu quo? Est-ce que c'est ce qui est proposé? Ou c'est un hybride entre les deux?

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : O.K. Moi, je crois que... Comme c'est là, je crois que ça laisse place à trop d'interprétation, à notre avis. Tantôt, on discutait du régime pédagogique, il existe vraiment un régime distinct en musique puis un régime en art dramatique, puis le rôle de chaque commission des études, c'est de pondre ce régime-là. Ça fait que je crois qu'en combinant les... nous croyons qu'en combinant les deux commissions des études, ça serait comme dire, si on veut... combiner les deux régimes dans un régime. Puis, comme c'est deux domaines d'études différents, je crois que ça prendrait vraiment deux commissions des études distinctes ou, comme vous dites, un hybride entre les deux qui serait clair sur le mandat des sous-comités.

Mme Hivon : O.K. Donc, votre plan A — je fonctionne comme ça — c'est le statu quo. Vous trouvez que la composition, mettons, de chacune des commissions d'études est bon... la composition est bonne.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui, oui. Oui, il faudrait juste que ces commissions-là soient plus consultées. C'est ça.

Mme Hivon : Donc, ça, c'est assez important. Parce que l'idée, ce n'est pas de les créer pour qu'elles ne soient pas consultées, c'est un a priori assez important. Donc, ça, ce serait votre plan A.

Plan B, vous dites : Si jamais on doit vivre avec une seule commission des études, bien là, il faudrait avoir deux comités bien distincts, mais où les représentations soient bien déterminées d'avance. Vous voudriez que ça soit déterminé dans la loi notamment pour que les étudiants puissent avoir une représentation puis que ça soit clair.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : ...

Mme Hivon : O.K.

Le Président (M. Kotto) : Quand vous hochez la tête, vous dites oui, hein?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui.

Mme Hivon : Ah oui! Il faut dire oui pour que ça soit écrit.

Le Président (M. Kotto) : Parce qu'on a besoin du son. Merci.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : O.K. Désolé.

Mme Hivon : Oui, voilà, quand on relit les débats, c'est bien utile

Et puis, en ce qui... O.K. Donc, ça, ce serait votre manière de fonctionner. Puis, pour le conseil d'administration, si on revient à la grande structure, là vous avez... effectivement, il y avait deux représentants des étudiants, là il n'y en aurait qu'un. Vous, est-ce que... Parce que, tantôt, on nous disait : Bon, pour les étudiants, ça pourrait être bien qu'il y en ait un de chaque discipline, même chose pour les professeurs, le spécifier. Est-ce que vous, vous êtes d'avis que, sur le conseil d'administration, il faudrait que la même logique des deux disciplines prévale également ou on pourrait mettre, par exemple, deux... vous rajouter un poste d'étudiant, un représentant étudiant, mais sans spécifier, comme tel, qu'un doit venir d'un endroit puis l'autre, de l'autre discipline?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Non, nous croyons que ça devrait vraiment être spécifié que chaque... Comme j'ai vu, dans le projet de loi, que c'était spécifié pour la... doit tendre vers la parité hommes-femmes, je crois que ça devrait être la même chose : doit tendre vers la parité musique-art dramatique, pour avoir les... pour pouvoir avoir des discussions éclairées, comme quand on parle de musique, qu'il y ait assez de personnes qui comprennent la musique autour de la table, puis même chose pour l'art dramatique. Ça fait que je crois que, même au niveau des élèves, ça devrait être bien d'avoir un élève en art dramatique puis un élève en musique.

Mme Hivon : Parce que, selon vous, ce sont quand même des réalités très différentes.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Oui, oui. Bien, moi, si je n'étais pas à la fédération, je dois avouer que, l'art dramatique, je ne connais pas l'école du tout. C'est vraiment... C'est deux écoles avec le même nom.

Mme Hivon : Voilà. O.K. Oui?

M. Massé-Gagné (Vincent) : Si vous me permettez...

Le Président (M. Kotto) : M. Massé, oui.

M. Massé-Gagné (Vincent) : Je pense que la différence même entre les écoles, même à l'intérieur de la même discipline est déjà assez marquée. Il y a des besoins spécifiques par rapport à chacune des régions, par rapport à chacune des écoles. Il y a, comme je le disais tantôt, une nette différence entre la formation entre le Conservatoire d'art dramatique de Québec et de Montréal. C'est déjà une sacrée job pour le représentant, qu'il soit de Québec ou de Montréal, de s'entendre sur les besoins des deux milieux puis des deux écoles, je ne pense pas qu'on puisse demander à une personne de représenter ces deux milieux-là, ces deux disciplines-là qui ne sont pas du tout les mêmes, qui n'ont pas du tout les mêmes besoins, puis dont les milieux... en sortant sur le marché, le milieu professionnel n'est pas le même du tout non plus.

Mme Hivon : Merci beaucoup, c'est très clair et très éclairant.

M. Massé-Gagné (Vincent) : Merci.

Le Président (M. Kotto) : Alors, merci, Mme la députée de Joliette. La parole est à la députée d'Iberville.

Mme Samson : Merci, M. le Président. Bonjour, messieurs. Merci pour vos témoignages, votre information. C'est important que vous soyez là aujourd'hui. Après tout, le conservatoire, c'est pour vous autres... c'est pour vous que ça existe fondamentalement. Et, bien que vous évoluez dans une des rares sociétés qui ne souffre pas de réunition aigüe, on va se

le dire... mais des fois pas assez, c'est comme trop, hein? Si on veut que les messages passent puis que les idées remontent, encore faut-il avoir accès aux décideurs et encore faut-il pouvoir débattre de temps en temps du bien-fondé de chacune des initiatives.

Je comprends bien votre principale revendication quant à la représentation des étudiants des deux disciplines dans le processus de cheminement, de réflexion stratégique et de contribution pour le programme pédagogique. Donc, je les comprends assez bien. J'y suis assez sensible, parce qu'effectivement, quand vous allez terminer vos études, les gens qui sont en musique et les gens qui sont en art dramatique, là, vont évoluer dans des environnements bien différents, tant au plan du marché du travail que de la création, et le reste de votre cheminement professionnel va être bien, bien différent.

On a parlé un peu plus tôt de la formation, du volume d'étudiants en art dramatique, est-ce qu'il y en a trop, est-ce qu'il n'y en a pas assez?, ce serait difficile de vous poser cette question-là parce que... Je pense que ça serait injuste de vous la poser, hein? Si vous avez une idée, vous pouvez me la donner, mais moi, je n'ai pas une tonne... Jean-François, tu avais peut-être une question... Mon collègue de Chambly va formuler une question, M. le Président.

Le Président (M. Kotto) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Oui. Je vais tâcher de formuler une question. D'abord, bienvenue, très content de vous rencontrer et de vous entendre. Comme ex-membre du mouvement étudiant, je suis très content de voir que vous prenez votre place puis de façon très bien, à part ça.

Je comprends que les instances sur lesquelles vous siégez ne se réunissent peut-être pas assez souvent. Bon, ça a été... Je pense que tous les parlementaires sont sensibilisés, puis je m'attends à ce que ça soit corrigé, hein? Bon! Outre ça, est-ce que vous avez des forums qui vous permettent de vous exprimer? Est-ce que vous avez accès, tout simplement, aux bureaux de la direction pour jouer votre rôle de porte-parole puis finalement être entendus?

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Avec la direction générale, moi... On communique toujours par courriels, puis les courriels s'échangent très bien. Ça fait que c'est un donnant, donnant des deux côtés. La communication interne avec les élèves... Je ne sais pas si c'était ça, votre question, aussi?

M. Roberge : C'était plus... Est-ce que, pour jouer votre rôle, justement, de porte-parole... Si l'instance ou le conseil ne se réunit pas, mais si la porte des directions... sont ouvertes puis qu'on y a accès, comme ça, ce n'est pas trop grave. Alors, je me demandais si vous êtes capables de pallier au fait que le comité ne se rencontre pas ou que la commission ne se rencontre pas en réussissant à avoir accès aux membres de la direction puis à les influencer. Parce qu'être écouté, c'est une chose, ils peuvent bien vous écouter poliment, mais est-ce que vraiment ils vous entendent puis ils tiennent compte de ce que vous dites? La question, elle s'adresse aux trois, parce que je pense que vous êtes dans des institutions différentes, ça fait que ça pourrait être blanc d'un côté puis noir de l'autre.

M. Chénard (Étienne) : Je pense que...

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard.

M. Chénard (Étienne) : Je pense que, juste la situation géographique du conservatoire... je veux dire, on a neuf établissements, de Val-d'Or à Rimouski, en passant par Québec et Montréal. La direction générale est à Québec, donc c'est peut-être difficile de juste rentrer dans le bureau du directeur général puis aller lui parler, je veux dire, juste physiquement, là, de se parler. Il y a une communication... La communication se fait beaucoup par la fédération, qui est l'organe, si on veut, qui a été mis en place pour créer un lien entre la direction générale et les élèves, donc c'est vraiment par là. Donc, c'est peut-être un système qui est un peu lourd.

Je pense qu'on est... On est écoutés. Dans mon souvenir, ça fait quand même quelques années que je suis sur le conseil de la fédération et ce n'est pas arrivé souvent que la direction générale n'a pas voulu nous écouter et n'a pas voulu même nous parler. Je pense qu'il y a une communication avec les différentes directions générales qu'il y a eu.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui. Pour répondre à votre question : Oui, on est écoutés quand on doit être écoutés. Cependant, quand nous... pour dire... Quand on n'a pas l'information, bien, on ne peut pas être écoutés, parce qu'on ne sait pas c'est quoi qui se passe s'il n'y a pas les consultations avec les diverses instances, parce que la fédération n'a pas de communication directe avec la direction générale, à part sur ces comités-là.

Le Président (M. Kotto) : Oui?

M. Massé-Gagné (Vincent) : Oui. Je ne peux pas vous donner mes impressions par rapport à la fédération, puisque je suis tout nouveau membre, mais, par rapport à l'école, en tout cas, à l'interne, au Conservatoire d'art dramatique de Québec, définitivement qu'on est écoutés par les professeurs puis par les gestionnaires, les employés de l'école, ça, oui. Par contre, j'appuie les propos de mon collègue Ludovik par rapport au lien avec la gestion.

• (15 h 50) •

Le Président (M. Kotto) : M. le député de Chambly.

M. Roberge : Petite question technique. Peut-être que vous l'avez mentionné tantôt, je ne l'ai pas retenu, mais combien vous avez de membres dans votre fédération d'associations étudiantes?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Nous sommes neuf, un par conservatoire.

M. Roberge : Oui, mais combien de membres?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : De membres en tout?

M. Roberge : Vous n'êtes pas neuf étudiants, là.

M. Chénard (Étienne) : Cette année, je ne sais pas exactement, parce que l'année vient juste de commencer puis le nouveau conseil de la fédération ne s'est pas encore réuni, mais on parle d'environ... c'est 800?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui, j'aurais dit 600, à peu près.

M. Chénard (Étienne) : Oui, c'est 600...

M. Roberge : ...quelque chose comme ça?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui.

M. Chénard (Étienne) : C'est tous des élèves qui ont au moins un cours de collégial ou plus au conservatoire. Donc, les jeunes du préparatoire, on ne les représente pas dans la fédération, mais, les gens qui ont un cours de collégial et en montant, on les représente.

M. Roberge : Donc, c'est collégial... Une dernière, O.K.? Donc, c'est collégial et universitaire. Est-ce que vous avez déjà été approchés par d'autres fédérations étudiantes, que ce soit la Fédération étudiante collégiale ou d'autres associations, soit collégiales ou universitaires? Est-ce que vous avez déjà fait partie de ces regroupements-là ou bien y songez-vous, tout simplement? Là, je ne suis pas en train de plaider pour un côté ou de l'autre, c'est juste pour savoir si vous avez une espèce de parenté avec le reste du mouvement étudiant.

Le Président (M. Kotto) : M. Lesage-Hinse.

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Nous n'avons aucune parenté. Je veux dire, je crois que c'est seulement dû au fait que nous, nous sommes avec le ministère de la Culture puis les autres sont avec le ministère de l'Éducation. Notre fédération ne s'est jamais fait approcher par tout le mouvement étudiant autre.

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard.

M. Chénard (Étienne) : La fédération en tant que telle, des conservatoires, n'a pas été approchée. Pour ce qui est des associations locales de chaque conservatoire, là je ne peux pas parler vraiment. Il y a peut-être des associations qui ont été approchées, il y a peut-être des associations, dans le passé, qui ont fait partie d'une certaine coalition. Mais je veux... il n'y a personne, en ce moment, des autres associations locales. Je ne peux pas parler pour les associations locales, moi, je suis en tant que... Et nous, on est là en tant que la fédération. La fédération n'a pas été approchée par une autre fédération, une autre coalition quelconque, jusqu'à maintenant.

M. Roberge : Merci.

Mme Samson : Une petite dernière question. Deux minutes?

Le Président (M. Kotto) : Deux minutes, oui.

Mme Samson : Bon. Quand vous allez avoir terminé vos études, vous allez entrer le marché du travail dans des secteurs d'activité qui ne sont pas faciles. C'est des domaines qui sont difficiles, il y a beaucoup d'appelés et peu d'élus. C'est un milieu toffe, c'est difficile d'y gagner sa vie décemment, puis c'est difficile. Dans votre formation, avec les rencontres que vous avez avec vos professeurs ou des gens du milieu, est-ce qu'on vous prépare à cette réalité-là? Est-ce que vous savez, quand vous terminez vos études, comment ça marche, l'industrie?

Le Président (M. Kotto) : M. Chénard.

M. Chénard (Étienne) : On sait un peu comment ça marche, mais, disons, pas nécessairement par l'école. Je pense que, si... Je ne peux pas vous en parler, je n'ai pas fini l'école, je n'ai pas encore commencé sur le marché du travail. Je peux revenir dans un an pour vous en parler, mais en ce moment je ne peux pas vous en parler, mais disons qu'il y a

certaines collaborations. Comme par exemple, ici, à Québec, le conservatoire de Québec est très proche de l'Orchestre symphonique de Québec, il y a souvent des élèves du conservatoire qui vont jouer à l'Orchestre symphonique de Québec. Donc, c'est sûr que ça, c'est du très concret. Même chose pour les chanteurs qui sont à l'Opéra de Québec.

Je ne peux pas parler pour tous les conservatoires. Je sais que moi, j'ai été à Rimouski aussi, puis le conservatoire, comme vous le savez sûrement à force d'en entendre parler ici aujourd'hui et dans la dernière année, c'est un peu comme une espèce de poumon. On a parlé de phare pour les régions, de ce qu'est... Donc, c'est sûr que ça alimente les milieux culturels, ça alimente... Si les organismes culturels ont besoin de musiciens, par exemple, en région, ils vont aller voir les gens du conservatoire, parce que c'est une formation qui est de très haut niveau. Ce n'est pas la même formation que partout, et on doit auditionner pour faire partie de cette école-là. Et donc je crois qu'on a certains outils, mais je ne sais pas à quel point... C'est sûr qu'on pourrait avoir plus d'outils, mais c'est sûr que, comme dans n'importe quel métier, on va apprendre, comme on dit, sur le tas, je crois.

Mme Samson : Je vous remercie. Merci, M. le Président.

Le Président (M. Kotto) : Bien. Merci, Mme la députée. Alors, M. Massé, M. Lesage-Hinse — est-ce que je prononce bien votre nom?

M. Lesage-Hinse (Ludovik) : Oui.

Le Président (M. Kotto) : C'est Hinse, hein? O.K. — et M. Chénard, merci pour la contribution à cette commission, aux travaux de la commission.

Et je vais suspendre quelques instants afin de permettre à la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec à prendre place.

(Suspension de la séance à 15 h 55)

(Reprise à 16 heures)

Le Président (M. Kotto) : Alors, à l'ordre! À l'ordre, s'il vous plaît! Je veux souhaiter la bienvenue aux représentants de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec. Je vous rappelle que vous disposez d'un maximum de 10 minutes pour votre exposé, et par la suite nous engagerons des échanges avec les membres de la commission. Alors, dans un premier temps, je vous prierais de vous présenter et puis d'enchaîner par la suite avec l'exposé.

Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec (FAMEQ)

M. St-Laurent (Gaétan) : Gaétan St-Laurent, président de la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec.

Mme Forand (Maryse) : Maryse Forand, directrice générale, Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec, pour les intimes : FAMEQ.

M. St-Laurent (Gaétan) : Donc, la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec, FAMEQ, est heureuse de l'occasion qui lui est offerte de participer à l'étude du projet de loi n° 48 et d'apporter une contribution qu'elle souhaite utile. Mais, avant de soumettre nos commentaires et suggestions, il convient de rappeler le rôle de notre organisation brièvement.

Donc, quelques mots sur la FAMEQ. Créée en 1967, la Fédération des associations de musiciens éducateurs du Québec regroupe et soutient les associations représentant les musiciens éducateurs de toutes les régions du Québec. Sa mission fondamentale est de promouvoir et de soutenir l'éducation musicale sous toutes ses formes comme un élément essentiel de culture et d'enrichissement individuel et collectif dans notre société.

De manière plus précise, la FAMEQ s'est donné les mandats suivants : promouvoir et contribuer à enrichir l'enseignement de la musique dans notre système d'éducation, représenter les musiciens éducateurs auprès des instances gouvernementales concernées et défendre les intérêts auprès des organismes professionnels et syndicaux, soutenir le travail des associations régionales membres, développer des partenariats, organiser des activités de perfectionnement pour ses membres, notamment par la tenue d'un congrès annuel et par la publication de la revue *Musique et Pédagogie*.

Une appréciation globale du projet de loi. La FAMEQ appuie sans réserve les objectifs poursuivis par le projet de loi ainsi que la plupart des moyens mis en oeuvre pour les atteindre. Outre l'allègement des structures, la plus grande indépendance des instances décisionnelles et la mise en place de nouveaux mécanismes de gouvernance et de reddition de comptes, la FAMEQ applaudit les balises que fixe le projet de loi à la mission du conservatoire.

Ainsi, le deuxième alinéa de l'article 4 rappelle l'obligation de tenir compte de la spécificité de chaque établissement dans la poursuite des objectifs généraux. Une telle mesure offre une protection souhaitée et nécessaire aux établissements contre l'éventualité d'une application uniforme et aveugle de solutions globales inadaptées à leurs situations particulières.

L'article 5, quant à lui, identifie un certain nombre d'orientations dans la réalisation de sa mission dont le conservatoire ne saurait faire l'économie. Ainsi en est-il notamment des obligations suivantes : excellence dans la transmission du savoir, accessibilité sans égard à la situation géographique et au statut économique des étudiants, prise en considération des retombées positives qu'apportent les divers établissements dans leurs milieux respectifs, recherche et établissement de collaboration avec d'autres institutions du milieu, liberté académique dans l'enseignement, adaptation à l'innovation, au développement technologique et à l'évolution des marchés. Ce sont là, de l'avis de la FAMEQ, des exigences incontournables pour l'avenir de l'enseignement de la musique et le développement optimal du talent musical des étudiants. Il ne peut que se réjouir... Excusez. Elle ne peut que se réjouir de leur inclusion explicite dans le projet de loi.

Nous sommes aussi en accord avec la garantie d'une représentation régionale offerte dans le deuxième alinéa de l'article 17. Une telle mesure nous semble essentielle afin d'assurer que les besoins des régions soient adéquatement pris en compte.

Enfin, le rôle donné au conseil d'orientation d'un établissement par le troisième alinéa de l'article 40.1 nous paraît très prometteur. Je cite : «Le conseil peut également, de sa propre initiative, donner son avis au conservatoire. Ses recommandations peuvent notamment porter sur :

«1° les objectifs à atteindre en matière de formation initiale dans le domaine de la musique;

«2° l'adéquation de la formation offerte compte tenu des perspectives d'intégration des diplômés au marché du travail, des besoins régionaux dans le domaine de la musique et de l'art dramatique, ainsi que la présence et la vitalité d'organismes essentiels au monde de la musique et de l'art dramatique;

«3° les mesures permettant d'améliorer les services dispensés par l'établissement;

«4° les moyens d'encourager et de mieux détecter, en collaboration avec les milieux scolaires, les élèves dotés de talents remarquables;

«5° les mesures visant à favoriser les actions philanthropiques au bénéfice de l'établissement, des élèves qui le fréquentent et de ceux qui en sont récemment diplômés.»

La possibilité donnée à un conseil d'orientation d'intervenir sur ces questions est en effet susceptible de favoriser des collaborations nouvelles avec les milieux de l'enseignement primaire, secondaire, collégial et universitaire, qui sont ardemment souhaitées par notre milieu.

Une inquiétude quant à la représentation du milieu de l'enseignement. La principale inquiétude de la FAMEQ à l'égard du projet de loi n° 48 concerne l'absence d'une garantie suffisante concernant la représentation du milieu de l'enseignement de la musique au primaire, secondaire sur le conseil d'administration du conservatoire.

Afin de rendre intelligibles les motifs de cette inquiétude, nous rappelons ici certaines des conclusions d'une table ronde réalisée au congrès 2014 de la FAMEQ et présentées dans la revue *Musique & Pédagogie* du printemps 2015. Le thème de cette table ronde était le suivant : *S'arrimer par la musique! — Regards croisés sur la formation musicale au Québec*. Ont participé à ce panel M. André Picard, directeur général de l'Association des doyens des études supérieures au Québec, Mme Nathalie Fernando, vice-doyenne aux études théoriques et à la recherche à l'Université de Montréal, M. Thierry Champs, directeur des programmes de premier cycle et professeur au Département de musique de l'Université du Québec à Montréal, Mme Valerie Peters, professeure à l'Université Laval, M. Martin Le Sage, coordonnateur au cégep de Sainte-Foy, M. Raymond St-Georges, enseignant de musique au secondaire à la commission scolaire des Samares, et Mme Hélène Lévesque, conseillère pédagogique à la commission scolaire de Montréal, et Mme Sophie Lapière, directrice de l'École des jeunes de la Faculté de musique de l'Université de Montréal.

Il ressort de cet exercice que la formation musicale au Québec traverse une période assez sombre de son histoire. Perte de clientèle dans les programmes avancés de musique, niveau de formation déficient des étudiants qui arrivent aux niveaux supérieurs, effondrement des programmes de formation musicale au niveau secondaire, grande précarité de ces programmes au niveau primaire, saupoudrage et temps d'enseignement insuffisant de même que disparités importantes entre les régions et grands centres font partie de ces constats attristants.

Il n'y a pas, bien sûr, de remède miracle et instantané de cette situation, et on ne saurait confier à un projet de loi concernant le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec la responsabilité de la corriger. Il demeure que les plus grandes collaboration, coordination et mobilisation possible entre toutes les institutions oeuvrant dans le domaine de la formation musicale, que la promotion de tous les instants de la richesse qu'apporte à une société la culture musicale et qu'un soutien prioritaire à l'enseignement de la musique aux niveaux primaire et secondaire seront absolument nécessaires.

Pour ces raisons, nous sommes d'avis que l'article 15 du projet de loi devrait prévoir que siégeront au conseil d'administration au moins deux représentants du milieu de l'éducation, dont un provenant du niveau primaire, secondaire. Nous souhaiterions aussi — bien que cela n'ait pas à être inscrit dans le projet de loi, cela va de soi — que la ministre n'oublie pas de considérer la FAMEQ comme représentative et de la consulter.

En conclusion, nous tenons à redire que les orientations contenues dans le projet de loi et que les moyens qu'il met en oeuvre nous paraissent, dans l'ensemble, justifiés et prometteurs. Merci beaucoup.

Le Président (M. Kotto) : Bien, merci, M. St-Laurent. Nous allons maintenant enchaîner avec la période d'échange en commençant par le groupe formant le gouvernement. Mme la ministre, à vous la parole.

• (16 h 10) •

Mme David (Outremont) : Alors, merci beaucoup pour votre présence. Je pense que ça témoigne de quelque chose qui nous est très cher, c'est-à-dire la collaboration et la présence des enseignants en musique, particulièrement pour votre association, au niveau primaire, secondaire et même... Bon, c'est les musiciens éducateurs, donc ça monte même plus haut, mais vous demandez directement, disons, dans vos recommandations, une présence de deux personnes, au conseil d'administration, qui représenteraient le niveau primaire, le niveau secondaire.

Je vais peut-être vous, j'oserais dire... — je cherche un mot plus doux, là — de vous suggérer une contradiction dans votre texte, parce que vous avez fait, et c'est peut-être simplement... Vous allez m'expliquer les circonstances, parce que vous parlez énormément de collaboration entre tous les niveaux, mais, dans cette table ronde, *S'arrimer pour la musique*, où il y a vraiment des gens, effectivement, très pertinents, il n'y a personne du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec dans ce panel. Et vous dites tout de suite après : Il faudrait avoir beaucoup plus de collaboration. Alors, disons que j'étais assez étonnée qu'il y ait des cégeps, universités, primaire, secondaire, mais personne du Conservatoire de musique, qui est quand même un des lieux les plus pertinents de formation. Ils ont aussi le préparatoire et le primaire... préparatoire pour des jeunes, particulièrement primaire, secondaire, mais ils offrent le cégep, l'université, la maîtrise. Alors, j'étais un petit peu étonnée de ça, puisque tout le reste disait qu'il fallait plus de collaboration, coordination, mobilisation. Alors, c'est une question de curiosité.

Mme Forand (Maryse) : Si vous me permettez... Maryse Forand.

Le Président (M. Kotto) : Oui, Mme Forand, je vous en prie.

Mme Forand (Maryse) : Je pourrais répondre avec plaisir à votre question. C'est qu'à l'époque où la table ronde a été préparée, c'est-à-dire tout le montage, le montage des documents, et tout ça, M. André Picard n'était pas tout à fait sorti du conservatoire, il était à la veille de prendre sa retraite, donc M. André Picard avait quand même une connaissance assez approfondie. On n'avait pas non plus de représentant, bêtement, pour une question, là, de circonstances. Mais, depuis quelques années, la fédération a quand même modifié la structure de son conseil d'administration — ça s'est fait l'année dernière également — de façon à s'assurer que l'on ait toujours avec nous des représentants des universités, des représentants des cégeps et un représentant du conservatoire.

Donc, sur le conseil d'administration de la fédération, le conservatoire est à nos côtés, et on travaille très étroitement ensemble. Pour dynamiser toutes nos régions, on collabore également avec le conservatoire. On travaille très fort en ce moment pour la région du Saguenay et la région de l'Outaouais, et les gens sur place, au niveau des conservatoires, et les enseignants également travaillent avec nous.

Mme David (Outremont) : Alors, ça va peut-être m'amener à ma deuxième question. Vous dites : Des représentants cégeps, universités, un représentant conservatoire. Il y a neuf sites, donc c'est très délocalisé. Comme les cégeps, il y a des formations en musique à certains endroits mais pas partout, université, la même chose. Donc, je ne pense pas qu'il y a neuf facultés de musique qui offrent des bacs en musique au Québec. Donc, je voudrais savoir quelle est, pour vous, l'importance et le rôle du conservatoire et de ses différents pôles dans la formation, autant...

Je voudrais vous entendre sur deux volets, dans le fond : le volet préparatoire, qui est le volet où on oeuvre particulièrement au primaire, secondaire, pour les conservatoires, et, peut-être de façon plus spécialisée, le rôle du conservatoire et de leurs enseignants, dans le fond, au niveau cégep et université, qui est complètement à un autre niveau, parce que, là, ils ont atteint un niveau vraiment où ils essaient d'en faire presque tous un métier.

Le Président (M. Kotto) : M. St-Laurent.

M. St-Laurent (Gaétan) : Je vais essayer de répondre. Je suis de la région de l'Est du Québec, donc Rimouski, d'accord? J'enseigne au primaire. Donc, les enfants qui ont... il faut l'admettre, là, que leurs parents acceptent que ces enfants-là puissent se dégager un petit peu de l'école et aller suivre leur formation au conservatoire ou au préconservatoire, ce qui permet au conservatoire d'avoir un bassin d'élèves qui, avec les années, va augmenter, d'accord?

Déjà là, il y a un lien entre le conservatoire et le milieu de l'éducation, qui est à l'extérieur. Il faut bien faire attention, là, parce que... J'ai déjà étudié au conservatoire, et à l'époque... il y a longtemps, là, mais les conservatoires étaient comme enclavés. C'était comme l'institution, et qu'on ne regardait pas à gauche ni à droite, mais que c'était ça. Et depuis, les conservatoires qui ont compris qu'il fallait regarder à gauche et à droite... je crois que ces conservatoires-là ont fait des choses. D'ailleurs, à Rimouski, le conservatoire s'est doté d'un partenariat avec le cégep, avec le milieu secondaire — d'ailleurs, vous êtes venue, je crois, à Rimouski puis vous avez vu — et l'université, l'Orchestre symphonique de l'Estuaire. Donc, il y a des liens qui sont là.

Donc, les enfants gravitent autour de ce milieu-là, ce qui fait... c'en fait un milieu qui est plus sain, donc plus vivant. Mais je pense qu'on en est rendus là, il faut le faire.

Mme David (Outremont) : Bien, je suis très contente de vous entendre, parce que c'est mon souhait le plus cher qu'effectivement il y a un ancrage beaucoup plus important, qu'on ouvre les fenêtres, les portes, là, des conservatoires dans les régions et que l'air circule de part et d'autre.

Vous êtes enseignant, musicien... musicien, enseignant, éducateur, je ne sais pas dans quel ordre le mettre, les trois sont importants, là.

M. St-Laurent (Gaétan) : Ça dépend des journées de la semaine.

Mme David (Outremont) : C'est ça. Et j'étais justement en Abitibi en fin de semaine et je rencontrais une école qui a quand même 428 élèves en musique, une école privée complètement... bien, qu'on subventionne. On en subventionne beaucoup, des écoles, mais ce n'est pas ça qui fait vivre l'école, c'est aussi... c'est les parents qui envoient leurs élèves...

leurs enfants, excusez. Et j'essayais de voir, justement, ce lien, parce que, quand il y a 428 enfants dans une école de musique privée... J'ai dit : Quel est le lien avec le conservatoire? J'étais en Abitibi — évidemment, c'est Val-d'Or, mais la ville où j'étais n'était pas Val-d'Or — et j'essayais de voir si c'était plus en complémentarité ou en concurrence. Parce qu'il faut prendre acte quand même qu'il y a une saine concurrence entre différents milieux qui veulent avoir des enfants dans leurs écoles de musique. Et on parle aussi de l'arrimage avec l'école primaire, l'école secondaire. Et je voudrais vous entendre sur toute cette complémentarité, d'autant que vous êtes de Rimouski, et il y a sûrement, là aussi... je ne le sais pas par coeur, mais il y a des écoles privées où tu peux suivre des cours de piano...

M. St-Laurent (Gaéтан) : Oui, il y a l'école de musique...

Mme David (Outremont) : Et comment tout ça s'articule ou pourrait mieux s'articuler, vous qui êtes des spécialistes, justement, de l'enseignement? Est-ce qu'on fait correctement les choses au Québec ou on pourrait améliorer? Puis comment le conservatoire devrait s'insérer dans tout ça?

M. St-Laurent (Gaéтан) : Personnellement, là, par rapport aux conservatoires de musique en périphérie, je crois, personnellement, Mme la ministre, qu'il faut effectivement qu'il y ait un partenariat. Il faut que les enseignants sortent des conservatoires, que les élèves sortent des conservatoires et qu'ils aillent voir. Tout à l'heure, j'écoutais les élèves qui sont là, qui parlaient. Oui, il y a un sérieux problème, parce qu'il y a une réalité qui est là, là. Puis, je veux dire, quelque part, là, quand on enseigne 1-1, un élève, un prof, c'est une chose. La réalité, ce n'est pas 1-1, c'est 1-24, 1-23, 1-28. Donc, déjà là, il y a vraiment un phénomène qui arrive.

Quand on prend des élèves qui arrivent du conservatoire et qui sortent, qui s'en vont dans les écoles primaires ou secondaires, qui vont donner des ateliers, qui... Encore là, c'est excessivement important que les jeunes de nos écoles primaires, secondaires soient en lien avec des futurs professionnels. C'est l'exemple, puis on a besoin de ça dans les écoles. Mais il faut que la direction du conservatoire accepte que les gens d'une école primaire ou secondaire aillent voir la direction du conservatoire et lui dise : Mes attentes comme enseignant avec mes jeunes, moi là, là, c'est quoi? C'est quoi que je voudrais voir arriver, là? Celui qui va... qui n'explique rien, qui ne fait que jouer? Ce n'est pas de ça qu'on a besoin. Il faut vraiment que le lien se fasse sur les besoins d'une école primaire ou secondaire. Puis après ça, bien, c'est sûr et certain que, de là, il va y avoir une affinité entre les deux milieux puis une collaboration qui va être certaine, à mon avis à moi.

Mme David (Outremont) : Là, je ne suis pas sûre de vous avoir bien compris, alors je vais vous demander de préciser un petit peu. Vous dites : On passe d'un à un à 24 pour un. Ce que ça veut dire, c'est que, quand les élèves qui étaient là... Les étudiants sont en maîtrise, c'est sûr qu'on est rendu à un niveau très élevé, mais peut-être qu'ils vont faire carrière en enseignement, par exemple, et peut-être qu'ils vont se retrouver à l'école primaire ou secondaire, ou qu'ils vont faire une maîtrise qualifiante en enseignement de la musique, ou ils vont faire un certificat, ou il y en a qui recommencent des bacs en enseignement. Comme, à Trois-Rivières, il y a ce lien-là, ou à l'UQO, je ne sais plus lequel. En tout cas, il y a un lien entre les deux. Moi, j'y crois beaucoup qu'une des options, ça peut être de faire une maîtrise qualifiante. Quand on a déjà un bac, c'est le fun de toujours monter de nouveau. Et, bon, ils pourraient se retrouver à l'école primaire. Mais est-ce que ce que vous dites, c'est : On ne forme pas assez bien les élèves au conservatoire... les étudiants — ce n'est plus des élèves, c'est des étudiants — à devenir professeurs, ou ce que vous dites, c'est : Quand ils vont dans les écoles, ils ne sont pas préparés, mais ils y vont juste pour faire une sensibilisation?

M. St-Laurent (Gaéтан) : Oui, je dirais... Madame, je dirais juste ça... Effectivement, vous avez raison. C'est que, lorsque ces... Quand on est au conservatoire, il y a comme... c'est comme un silo. On est dedans, puis c'est comme une bulle de verre, il y a une réalité qui nous échappe. Quand un enseignant d'un niveau primaire ou secondaire va demander au directeur du conservatoire : J'aimerais beaucoup que le quatuor à cordes puisse venir à l'école parler avec les enfants, d'expliquer les instruments, d'expliquer la relation avec la musique, c'est quoi, la musique baroque, c'est quoi, la musique classique, comment on peut faire, de mettre les enfants en lien, mais ce n'est pas un enregistrement, là, ce qu'on va voir, ce sont des humains qui vont jouer et ce sont peut-être le petit voisin qui reste au coin de la rue, là, mais ce sont des êtres vivants qu'on va voir. Et ce qui est intéressant, c'est que ces jeunes-là puissent être en contact avec la réalité et pas seulement qu'en formation de concert, de façon pédagogique.

Mme David (Outremont) : Je profite de votre... Je pense que tous les deux, vous êtes au primaire. Madame, vous êtes au secondaire, ou est-ce que je me trompe?

• (16 h 20) •

Mme Forand (Maryse) : J'ai fait tous les niveaux d'enseignement, du préscolaire, formation des maîtres, universitaire, et, il y a quelques années, par un concours de circonstances, j'ai quitté l'enseignement et je suis maintenant davantage au niveau de la structure administrative, collecte de fonds, redressement financier, enfin, permettre aux organisations de survivre.

Mme David (Outremont) : Donc, vous avez fait le tour du... C'est parce qu'on s'intéresse, ici, beaucoup... puis on a des collègues qui ont même fait carrière en enseignement, et tout ça, donc on parlait de la situation de l'enseignement de la musique au Québec, au primaire, secondaire, et on l'a beaucoup entendu quand j'ai fait ma tournée des conservatoires, mais même dans mon ancienne vie, on disait : Le recrutement est vraiment à la baisse dans les collèges, dans les universités, puis en plus les enfants ou les étudiants qui arrivent pensent que, la musique, tu n'as pas besoin de préparation, tu rentres

et puis tu te fais un collégial et un bac en piano, et que tu n'as jamais eu à apprendre le piano avant. Et donc il y a une carence au primaire et secondaire, et vous dites un peu la même chose dans ça.

Il faudrait... Il y a un concours de circonstances, et on sait que... tout simplement parce qu'il y a des... C'est optionnel, maintenant, de faire de la musique, alors que c'était un peu plus obligatoire avant. Ça a le bon côté que ça peut exposer l'enfant à d'autres disciplines artistiques que la musique. Mais comment vous voyez pérenniser ou consacrer un peu plus d'enseignement de la musique au primaire, secondaire en lien avec les conservatoires? Peut-être que ça ne serait pas en lien avec les conservatoires. Peut-être, vous avez des revendications vraiment... Parce que, comme vous demandez d'être au C.A. du conservatoire, un représentant primaire, un représentant secondaire, c'est que... j'imagine que vous voyez vraiment une valeur ajoutée à une plus grande collaboration. Est-ce que ça donnerait juste des visites de temps en temps dans une classe ou vous voyez quelque chose de plus structurant?

Le Président (M. Kotto) : M. St-Laurent.

M. St-Laurent (Gaétan) : Moi, je dirais que je vois des choses beaucoup plus structurées, comme enseignant, mais c'est vraiment... Je vous dirais : Il faut que les gens se parlent, il faut que les gens puissent se parler pour être capables de collaborer. Si le Conservatoire de musique, le conseil du conservatoire ne fait pas demande auprès des enseignants primaire, secondaire pour... il y a une baisse... À un bon moment donné, il y a eu une baisse par rapport aux étudiants du secondaire qui terminaient et qui étaient excellents en musique, mais qui ne voulaient pas continuer. Et le directeur du conservatoire a pris sur lui d'aller poser des questions : Pourquoi? Mais, si on avait vu venir avant, la question ne serait peut-être pas posée, puis on aurait peut-être été capables de trouver le pourquoi avant qu'on arrive devant un mur.

Mme David (Outremont) : Mais, admettons qu'on nous pose le pourquoi... Parce que, là, le conservatoire fait beaucoup d'écoles préparatoires ou de préconservatoire, et ça, ça se fait avec des enfants... des élèves du primaire et du secondaire.

M. St-Laurent (Gaétan) : Oui, mais il faut que l'école accepte de libérer ces enfants-là. Il faut faire attention, là, parce qu'il n'en demeure pas moins que, dans la grille horaire, un élève a ses cours de musique, alors donc c'est un surplus qu'il faut que l'école accepte. Mais, à partir du point de départ, il peut y avoir une demi-journée, mais il faut qu'il y ait une entente entre les deux, O.K., ce n'est pas automatique, ça, absolument pas. Si l'enfant est en difficulté ou en échec dans les matières scolaires, il ne pourra pas le faire, c'est certain. Mais effectivement qu'il y a des ententes qui existent entre le conservatoire et les écoles. Mais j'irais plus loin que ça : il faut que les gens puissent se parler pour se comprendre. Et, si on attend d'arriver devant le fait accompli, puis de voir une baisse d'élèves au conservatoire, et que le niveau primaire, secondaire n'a pas été en mesure de répondre pour dire : Bien, les attentes du conservatoire sont peut-être trop élevées ou encore notre préparation au niveau secondaire n'est peut-être pas assez élevée pour les arrimer... Mais il faut que les gens puissent en parler.

Mme David (Outremont) : ...

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre, excusez-moi, Mme Forand avait levé le doigt, je pense qu'elle avait un complément de réponse.

Mme David (Outremont) : Ah! excusez-moi.

Mme Forand (Maryse) : Un autre élément, également, je pense, où la musique a vraiment besoin... la musique au niveau primaire et secondaire a cruellement besoin, je pense, de la présence du conservatoire, c'est qu'avec la nouvelle réforme pédagogique on a amené la notion des quatre arts d'une dimension égale. Or, nous croyons que les besoins en musique sont différents. On a besoin de continuité, on ne peut pas s'improviser dans un cours de piano, ça ne s'apprend pas de la même façon. Ça pose un problème inouï, et on n'a personne pour nous aider à faire valoir ce point de vue là... ou appuyer, parce qu'on essaie de le faire valoir au niveau du ministère de l'Éducation, mais personne n'appuie. Et, à notre avis, sans... C'est toujours délicat, parce qu'il ne s'agit pas de minimiser les autres disciplines artistiques, mais la musique a vraiment des besoins très particuliers, très spécifiques de continuité, de permanence dans l'enseignement. On le voit même à notre niveau. On parle des difficultés de recrutement aux niveaux collégial et universitaire, mais l'effondrement des classes de musique au secondaire vient justement de cette absence de continuité au niveau du primaire, ce qui fait que, dès le tout, tout, tout début, là, ça s'effondre, ça tombe, c'est une hécatombe. Et les disciplines... Beaucoup des projets spéciaux en musique d'écoles qui avaient des 300, 400, 500, 600, 700 élèves en musique, c'est fermé.

L'autre élément du grand problème aussi : on a besoin de quelqu'un qui va parler pour nous... pas pour nous, mais pour la musique et pour le rayonnement et la promotion de l'éducation musicale. C'est tout le volet représentation. Les conseils d'orientation, à un moment donné, peuvent décider tout simplement de la tâche des enseignants. C'est une réalité que l'on vit, donc c'est là. Donc, à un moment donné, la musique, on le sait, ça coûte plus cher. Ça coûte cher, des départements de musique avec les instruments, et tout ça, donc, à un moment donné, il y a un changement, et ça disparaît, ça ferme complètement. Donc, à ce niveau-là, je pense que les conservatoires... on a mutuellement besoin d'aide. Nous, on peut appuyer les conservatoires, mais les conservatoires peuvent aussi faire valoir l'importance d'une continuité en enseignement de la musique.

Le Président (M. Kotto) : Mme la ministre.

Mme David (Outremont) : Là, peut-être que je parle sans connaissance de cause vraiment... Parce qu'effectivement les écoles de musique parascolaires en privé vont quand même assez loin. Il y a certaines écoles, il y a des orchestres, ils ont des cours de théorie, de solfège, de dictée, et tout ça. Et, celle que je visitais en fin de semaine, il y a des salles vraiment de cours théoriques, ils ont des petits orchestres, des moyens orchestres, ils ont des cours privés, etc. Est-ce que ce n'est pas ces écoles-là qui ont un peu pris le relais? On pourrait dire que c'est du préparatoire, dans le fond, d'une certaine façon. Le conservatoire fait du préparatoire aussi. Là, je vais être nostalgique : Dans mon temps, mais dans notre temps, à certains d'entre nous, c'était à l'école mais en parascolaire. Ce n'étaient pas tous les élèves qui allaient le midi faire le piano, là, puis avoir les cours le matin, le midi. La pratique, là, ce n'était pas intégré dans le programme. Peut-être qu'il y a quelque chose qui m'a manqué, mais ce que vous décrivez, par exemple une continuité en piano, il y a ça dans les programmes musique-études. Et, comme on a sport-études, on a arts-études, il y en a qui incluent les instruments comme le piano.

Mais est-ce que vous êtes en train de dire qu'il faudrait que les écoles aient toutes un suivi, par exemple un élève choisirait piano, et ça irait de première année primaire jusqu'en 11e année, s'il le veut? Ou peut-être que je n'ai pas très bien compris votre...

Le Président (M. Kotto) : Mme Forand.

Mme Forand (Maryse) : Non, pas nécessairement en piano, non. La formation de groupe, l'instrument Orff, l'approche Dalcroze, puisqu'on parle, par exemple, primaire, l'éveil, le groupe, de travailler tout ça, d'apprendre le chant, le chant chorale, là, tu sais, ce n'est pas nécessairement l'apprentissage instrumental, là, mais c'est d'avoir les cours de musique. Et ça, c'est très, très, très varié, mais ce n'est pas nécessairement... Parce que, là, si on parle d'enseigner le piano à chaque individu, à chaque élève, ça devient quasiment impossible. Mais c'est là qu'on va aussi détecter les talents, c'est là qu'on va détecter les intérêts. Ça va permettre de sensibiliser les parents. Et ça nourrit. Il faut qu'il y ait une présence, dans le réseau scolaire, forte. Ce n'est pas un au détriment de l'autre.

Mme David (Outremont) : Alors, est-ce que je comprends que vous souhaiteriez que les conservatoires, par exemple, par sites, par régions, soient... Et on a référé au conseil d'orientation tout à l'heure, qui aurait ça dans son mandat, puis on verra en termes de... trop de réunions, c'est comme pas assez, ou pas assez, c'est comme trop, mais là on va regarder cet aspect-là. Admettons que c'est un conseil d'orientation qui se réunit bien et qui a des projets, vous pensez qu'on pourrait faire beaucoup mieux et beaucoup plus en termes de pénétration et de collaboration dans le milieu primaire et secondaire? Est-ce que c'est ça que je comprends, que, là, il y a vraiment de la place à de l'optimisation?

• (16 h 30) •

M. St-Laurent (Gaétan) : Si on prend un conseil d'établissement scolaire, une école primaire XYZ, dans cette école-là il y a des représentants de la communauté, des enseignants et puis le personnel de soutien, les gens de la communauté. Tout ce beau monde là réuni ensemble ont un même objectif, c'est de faire que l'école soit encore plus agréable pour les enfants, d'aider, bon, puis j'en passe. Si les conservatoires avaient cette richesse-là, d'aller chercher des éléments qui pourraient les aider à avancer, à regarder de l'avant et non d'être en vase clos, ça serait peut-être intéressant.

Mme David (Outremont) : C'est ça, on m'a dit qu'effectivement c'est ce qu'est supposé être le conseil d'orientation tel qu'il existe actuellement dans les conservatoires. Vous êtes à Rimouski. S'il y a un conseil d'orientation, par exemple, vous pourriez en être membre.

M. St-Laurent (Gaétan) : Oui, mais pour ça...

Mme David (Outremont) : Parce que c'est ça, la mission, c'est d'aller vers l'extérieur.

M. St-Laurent (Gaétan) : Je suis d'accord, mais, si c'est le cas, il faudrait le savoir. Moi, je n'ai jamais... Écoutez, je suis à Rimouski depuis que j'ai commencé à enseigner et puis je n'ai jamais... Et, je vous dirais, au moins une fois par semaine, je mets les pieds au conservatoire et je n'ai jamais entendu parler de ça.

Mme David (Outremont) : Qu'est-ce qu'on dit dans ce temps-là? Je n'ai pas d'autre question, maître?

Le Président (M. Kotto) : Il vous reste une minute.

Mme David (Outremont) : Ça va. Merci beaucoup.

Le Président (M. Kotto) : O.K., merci. Alors, la parole est à la députée de Joliette.

Mme Hivon : Merci beaucoup, M. le Président. Bien, merci beaucoup de votre présence. Je sais que vous avez fait de la route, donc on l'apprécie beaucoup. Peut-être juste, d'entrée de jeu, quelques questions, là, pour bien comprendre quelques éléments. Vos membres sont tous des enseignants, je dirais, dans les écoles. Est-ce qu'il y en a qui sont en partie, partiellement, présents dans les conservatoires aussi ou c'est mutuellement exclusif?

Mme Forand (Maryse) : On a des membres...

Le Président (M. Kotto) : Mme Forand.

Mme Forand (Maryse) : On a des membres qui sont... qui proviennent des conservatoires, oui. On a également des...

Mme Hivon : Qui proviennent, vous voulez dire...

Mme Forand (Maryse) : Bien, je veux dire, qui enseignent dans les conservatoires, excusez-moi.

Mme Hivon : Qui enseignent, oui, parfait.

Mme Forand (Maryse) : On a également des professeurs qui enseignent dans des écoles privées, qui enseignent... des professeurs de piano, bon, l'image qu'on a toujours, classique, là, le professeur de piano et le professeur de violon, on en a. Et on travaille très fort à élargir pour regrouper justement tout ce monde-là, nous réunir et travailler ensemble.

Mme Hivon : Parfait. C'est ça que je voulais comprendre. Vous n'êtes pas exclusivement des professeurs dans les écoles de musique. Donc, il y a différents horizons. Il y en a, parmi vos membres, qui sont dans les conservatoires aussi, donc qui cumulent, qui... Est-ce qu'il en a qui... Il n'y en a pas qui sont uniquement dans les conservatoires? Parce que, là, j'imagine que...

Mme Forand (Maryse) : ...

Mme Hivon : Oui? O.K., parfait. Parfait. Quand vous dites — vous avez un paragraphe, là, vous en avez discuté avec la ministre, mais je veux comprendre encore, là — qu'on traverse une période assez sombre dans l'histoire de la formation musicale au Québec, vous parlez de manière générale de la place qui est faite dès le plus jeune âge à l'enseignement de la musique. On en parlait tout à l'heure, là, avec d'autres groupes, il y avait notamment mon collègue de Chambly, qui est enseignant de formation, qui posait des questions. On faisait ressortir, par exemple, qu'alors qu'avant peut-être que c'était la musique uniquement maintenant il y a une diversité, comme par exemple, au primaire, il faut choisir deux disciplines dans les arts parmi l'ensemble des disciplines...

Une voix : ...

Mme Hivon : Oui, c'est ça. Donc, des écoles pourraient choisir qu'il n'y a pas du tout de musique, par exemple. Quand vous faites référence à cette période sombre, vous faites référence à quoi particulièrement, je dirais, dans l'enseignement plus général? Parce qu'il y a tout le volet aussi de l'enseignement spécialisé. Ça, vous en avez discuté largement. Bon, peut-être qu'il y a moins de programmes spécialisés, il y a moins, peut-être, de parascolaire aussi qui est offert dans les écoles, tout ça. Mais est-ce que vous faites aussi référence au fait qu'il y a eu des changements dans le cursus qui fait en sorte que la musique est beaucoup moins présente, je dirais, de manière générale pour que les enfants aient un contact pas spécialisé, genre : Je prends des cours de musique, et ils sont à mon école, ou je suis dans un programme spécialisé musique, là? Donc, c'est là-dessus que je voulais vous entendre un peu.

Le Président (M. Kotto) : M. St-Laurent.

M. St-Laurent (Gaétan) : Oui. Dans une école primaire, là, il peut très bien y avoir de la musique mur à mur. Ça dépend. Si la commission scolaire a choisi que la musique serait une des deux formes d'art préconisées, là, ça et l'art plastique, ça va aller. Dans une autre commission scolaire, on peut laisser ça... une liberté. Ce qui fait qu'à un moment donné on va enseigner la musique au premier cycle, au deuxième cycle on va faire de l'art dramatique puis, au troisième cycle, on va donner sur les arts plastiques, O.K.? Ce qui fait qu'à un moment donné c'est la non-continuité. Ce qui fait que, quand l'élève arrive en première secondaire, déjà là, il n'a pas les notions. Si on parle de musique, bien, les notions qu'un élève aurait apprises sur une période de six ans, sur les trois cycles du primaire, c'est dilué. Il arrive en première secondaire, donc... Écoutez, j'ai des collègues qui se retrouvent avec 28, 30 enseignants. Il y en a qui sont capables de faire des accords puis de jouer quelque chose d'intéressant à la guitare, d'autres ne sont même pas capables d'accorder. Mais il faut qu'avec tout ce beau monde là... il faut que tu fasses de la musique. Donc, c'est aléatoire.

Donc, quand ces élèves-là viennent par sortir du secondaire, un bon moment donné, bien, ils ne sont pas de niveau à arriver pour aller au conservatoire. S'ils ont une formation qui est avant... qu'ils peuvent... par des professeurs privés, ils vont pouvoir se rendre là. Mais, encore, il ne faut pas que... Quand on est rendu au secondaire, là, je pense qu'il est déjà trop tard. Il faut qu'il y ait eu un départ qui était bien avant ça.

Mme Hivon : Mais là on se comprend que c'est pour ceux qui, vraiment, prennent des cours en musique, O.K.? Donc là, vous nous dites : Déjà là, il y a un problème, c'est très inégal d'un endroit à l'autre, la qualité en souffre, ils n'arrivent pas du tout au même niveau, donc c'est très difficile de suivre. Moi, je vous demande général, il y a eu un...

M. St-Laurent (Gaétan) : Général, avec la réforme, là, il ne faut pas se le cacher, là, il y a eu des choses qui se sont passées là. Au primaire, on a eu des contrecoups, mais, au niveau secondaire, ça a été désastreux, désastreux,

parce que c'est un petit peu, là, l'amalgame de toutes sortes de choses : l'art ci, l'art ça, le sport ci, sport ça. Bien, à un bon moment donné, là...

Mme Hivon : Il manque de temps puis il manque de place pour la musique.

M. St-Laurent (Gaétan) : Oui. Ce qui fait un peu... Comme Mme Forand l'a expliqué, ce sont les coûts aussi pour la musique. Les instruments, c'est très onéreux, puis on arrive à...

Mme Forand (Maryse) : Il y a aussi un problème très, très, très simple quand on parle de temps. Le temps consacré à l'enseignement de la musique n'est pas un temps prescrit... en tout cas, là, on rentre dans le jargon des ministères, mais ce qui fait que le ministre a seulement un pouvoir de recommandation, mais ce n'est pas nécessairement suivi. Donc, on peut se ramasser dans une situation où, peut-être, dans tout son primaire, le jeune aurait eu peut-être, je ne sais pas, moi, 10 heures d'enseignement de musique. Qu'est-ce qu'on fait avec 10 heures? Tu sais, ça puis rien, ça se ressemble beaucoup.

Mme Hivon : O.K. Merci. Pour revenir vraiment à des éléments... Parce que c'est très intéressant de parler aussi... de situer tout ça dans un contexte plus global, là, mais, pour revenir plus au projet de loi comme tel, bon, je comprends que vous avez une demande formelle, qui est de dire : A l'article 15, pour la composition du conseil d'administration, on voudrait qu'il y ait deux personnes qui proviennent du milieu de l'éducation pour bien marquer l'importance de faire ces liens-là entre le milieu général de l'éducation et les conservatoires. Je comprends que vous voulez dire éducation de la musique, ou on pourrait penser éducation tout court?

M. St-Laurent (Gaétan) : Bien, je dirais éducation de la musique, là. Je vais me donner une chance, je vais dire éducation de la musique.

Mme Hivon : Vous allez plaider pour votre paroisse.

M. St-Laurent (Gaétan) : Tout à fait, oui.

Mme Hivon : Parce qu'on pourrait imaginer que ce ne serait pas mauvais qu'il y ait quelqu'un du milieu de l'éducation aussi pour qu'il ait justement cette sensibilité-là que la musique soit intégrée dans le milieu de l'éducation aussi, là. Il pourrait y avoir une perspective un peu plus large, mettons. Mais votre demande...

M. St-Laurent (Gaétan) : Mais, premier choix, je prendrais...

Mme Hivon : C'est parfait, c'est votre plan A. On marche comme ça. C'est beau.

On a eu beaucoup de groupes qui sont venus nous dire qu'il fallait aussi conserver, dans l'esprit de la formation du conseil d'administration puis quand on vient à la commission des études, les deux réalités distinctes du conservatoire, donc art dramatique d'une part et musique de l'autre.

Maintenant, il y a un changement qui est apporté, c'est-à-dire qu'on fusionnerait les deux commissions d'études en une seule avec deux sous-comités pour lesquels la position n'est pas encore connue. Est-ce que vous êtes du même avis que certains qui sont venus nous voir, qu'il faudrait maintenir les deux commissions d'études distinctes pour chacune des disciplines, ou vous ne vous êtes pas penchés spécifiquement là-dessus, ou ce n'est pas là qu'est votre combat?

Le Président (M. Kotto) : Mme Forand.

• (16 h 40) •

Mme Forand (Maryse) : Nous l'avons regardé, on avait 10 minutes, donc on ne s'y est pas attardés, mais on pencherait davantage sur deux structures distinctes. Pour le vivre en ce moment dans la réalité primaire, secondaire, quand on parle juste de la formation globale, l'enseignement des disciplines... Quelqu'un qui parle au nom de la musique, si c'est de l'art dramatique, il ne sera peut-être pas apte à aussi bien faire valoir tous les besoins spécifiques à l'apprentissage de cette discipline, tout comme je pense qu'un musicien ne serait peut-être pas la meilleure personne pour parler au nom de l'art dramatique.

Maintenant, que ce soient vraiment deux commissions distinctes ou une commission avec deux sous-commissions, appelons-les comme ça, ça pourrait aussi être ça, là. On ne s'est pas assez penchés là-dessus, mais je pense qu'il faut vraiment avoir des entités qui prennent... qui défendent les intérêts de chacune des deux disciplines.

Mme Hivon : O.K. Est-ce que, par ailleurs, pour la composition générale du conseil d'administration ou des autres comités qui sont formés, autres commissions, vous avez des suggestions, recommandations, commentaires à nous faire, outre votre demande qu'on passe d'un à deux?

O.K. Puis, si on vous disait que, par exemple, ça va demeurer un professeur seulement du... un représentant du milieu de l'éducation mais qu'on va augmenter le nombre de personnes qui viennent du milieu culturel, ou on pourrait plaider, par exemple, qu'un enseignant en musique vient du milieu culturel, parce que, dépendamment de votre chapeau... Est-ce que, pour vous, ça, ça pourrait aller, ou vous dites : Non, il faut vraiment augmenter la présence de membres clairement du milieu de l'éducation?

Le Président (M. Kotto) : Mme Forand.

Mme Forand (Maryse) : Ah oui! Il faut clairement quelqu'un du milieu de l'éducation, je pense. Quand on regarde nos besoins dans les écoles, et tout ça, qu'on serait... Donc, la FAMEQ, on est aussi dans le protocole culture-éducation, mais on est noyés, parce que c'est très vaste, hein, le milieu culturel, à un moment donné. Et la spécificité, particulièrement chez les tout-petits, quand il s'agit de partir, de faire ces premiers pas là, il faut vraiment quelqu'un qui est à ce niveau-là.

Mme Hivon : Là, je n'ai pas la loi actuelle devant moi, mais j'imagine que, dans la formation du conseil en ce moment, il y a un représentant... il y en avait deux. Est-ce qu'il y en avait deux ou il y en avait un du milieu de l'éducation? Ou il n'y en avait pas?

Mme Forand (Maryse) : Il faudrait que je retourne, là, parce que je ne veux pas dire de sottises...

Mme Hivon : Il y en a deux. C'est ça. Donc, en ce moment, il y en a deux, donc vous demandez le maintien du statu quo, en fait, pour ce qui est des représentants du milieu de l'éducation. Là, je vois que...

Mme Forand (Maryse) : Mais de s'assurer que ça soit vraiment primaire-secondaire, collégial-universitaire, pour que cet arrimage-là puisse se faire.

Mme Hivon : Donc, il y a des représentants des deux niveaux. C'est comme ça que vous le voyez, vous.

M. St-Laurent (Gaétan) : Oui.

Mme Hivon : Parfait. Et puis, donc, pas de demande particulière par rapport à la formation, à d'autres égards, du conseil ou des commissions? Par ailleurs, puisque, cette loi-là, on ne l'ouvre pas souvent, est-ce qu'il y a d'autres éléments, peut-être, qui ne vont pas nécessairement dans la loi, ou peut-être qu'ils pourraient aller dans la loi, ou... des éléments que vous pensez sur lesquels on devrait se pencher, sur le fonctionnement, de manière globale, du conservatoire? Vous êtes des observateurs privilégiés un peu de l'évolution des conservatoires. Est-ce que vous avez des commentaires plus généraux à nous faire pour la bonne marche, le bon fonctionnement... évidemment, pas dans le menu détail, mais en termes de gouvernance ou termes de... Comme vous nous dites : Je n'ai jamais entendu parler du conseil d'orientation, les étudiants nous ont dit que les comités ne se réunissaient à peu près jamais, donc on se rend compte qu'il y a des petits dysfonctionnements, mais est-ce qu'il y a des éléments qui seraient pertinents de porter à notre attention?

Le Président (M. Kotto) : M. St-Laurent.

M. St-Laurent (Gaétan) : Oui et non, mais je pense que je l'ai dit d'emblée tout à l'heure, là, il faut vraiment que le conservatoire ouvre ses portes et vraiment, là, qu'on donne accès à cette masse d'information là, de par les enseignants, de par les élèves qui y sont, mais en même temps qu'on sorte aussi des conservatoires.

Mme Hivon : Qu'il y ait un meilleur échange avec les communautés.

M. St-Laurent (Gaétan) : Ah! tout à fait. Écoutez, j'ai étudié là, moi, puis j'ai souffert de ce vase clos, parce que j'ai étudié au conservatoire et après ça à l'université. J'ai vu les deux, c'était deux mondes. Il est important, là, qu'on décloisonne puis qu'on aille voir ailleurs.

Ce qu'il se passe dans les cours à l'heure actuelle, si je prends un peu Rimouski, je sais qu'il se fait beaucoup de choses par rapport au numérique. Il y a une ouverture qui est là, là, que je pense qui est très intéressante pour les jeunes. Mais il y a une réalité qui est là aussi, je pense que c'est... Il faut leur donner de l'information, mais de l'information pertinente, parce qu'après on fait quoi, là, lorsqu'on a un premier prix de conservatoire? Qu'est-ce qu'on fait avec ça, là? On va où?

Mme Hivon : C'est comme si — juste pour bien comprendre — tout était dirigé vers, bon, une carrière dans un orchestre symphonique selon le moule un peu prédéterminé, mais évidemment ce n'est pas le lot de tout le monde. Donc, vous dites : Il faut avoir plus de liens aussi avec le...

M. St-Laurent (Gaétan) : Parce qu'on s'entend bien que, dans un orchestre symphonique, il y a un timbalier. Si on en forme huit, là, il y en a sept qui vont faire d'autre chose. Ça fait que, quelque part, il y a une réalité qui est là, là, puis il faut en tenir compte, là, de cette réalité-là, là. C'est que, les jeunes qui sortent des conservatoires, bien, il faut qu'ils soient prêts à faire autre chose aussi, puis l'enseignement, c'est une porte de sortie intéressante, je crois, mais, pour certains, décevante, mais, pour d'autres, intéressante.

Le Président (M. Kotto) : Merci, M. St-Laurent. La parole est à la députée d'Iberville.

Mme Samson : Merci, M. le Président. Madame monsieur, bonjour. Mon Dieu que vous nous faites nous ennuyer de l'ancien temps, au siècle dernier, quand, en début d'année, soeur Marie-Médiatrice nous disait : Toi, cette année, tu es sur le xylophone, toi, tu es sur la guitare, toi, tu es sur le piano. Puis ce n'était pas compliqué, puis on le faisait.

Une voix : Pas sûr que j'aurais aimé ça, moi.

Mme Samson : Non. Bien, moi, je peux vous dire que j'ai été très longtemps... On m'avait donné la responsabilité du triangle. Ça prend du bon timing, mais ça ne calme pas une enfant hyperactive. On n'intervient pas beaucoup.

Là, je veux comprendre le conseil d'administration. Le projet de loi, à l'heure actuelle, prévoit qu'il y ait une personne en provenance du milieu de l'éducation. Votre revendication, est-ce que c'est que cette personne-là provienne du primaire, secondaire ou si vous voulez qu'on rajoute deux personnes en plus de celle-là, dont une du primaire et du secondaire?

Mme Forand (Maryse) : En fait, c'est : on rajoute une personne. Il y a une personne du milieu de l'éducation qui serait primaire, secondaire et une autre collégiale, universitaire. Ce sont deux réalités tout à fait différentes.

Mme Samson : On rajoute une personne.

Mme Forand (Maryse) : Oui. Ce serait l'ajout d'une personne.

Mme Samson : Dans l'espoir que la personne qui représente le milieu primaire, secondaire sensibilise davantage le conseil d'administration à l'importance d'une intervention plus tôt que tard dans la vie des jeunes. Est-ce que j'ai bien compris?

Mme Forand (Maryse) : L'arrimage, comme disait la table ronde, l'arrimage, c'est très, très, très important, et ça, ça rayonne.

Mme Samson : Donc, je comprends ce bout-là. C'est parce que, dans votre document, vous dites : «Dont un provenant du niveau primaire, secondaire». Donc, on en déduit que le deuxième, qui est déjà dans le projet de loi, il est du secondaire, collégial.

Mme Forand (Maryse) : Oui, collégial, universitaire.

Mme Samson : Collégial, universitaire. Puis on n'enlève pas un représentant du corps professoral du conservatoire, là. O.K. Ça fait bien des professeurs, ça, là. Il faudrait refaire mon calcul, là. Bien, je comprends que c'est un conservatoire, mais ça fait bien du monde, là. Parce que, dans un monde idéal, vous, vous souhaiteriez que tout ça soit mieux intégré dès le primaire.

M. St-Laurent (Gaétan) : Pour que les gens se parlent. C'est ça qui est important, que les gens discutent entre eux puis que les gens puissent arriver à une synergie intéressante, mais dans le but que le conservatoire et les écoles primaires, secondaires, collégiales puissent faire un ensemble pour arriver à...

Mme Samson : Oui, mais j'essaie de comprendre ça, là. Là, je comprends votre ambition, mais en même temps vous reconnaîtrez que ça varie d'une commission scolaire à l'autre, donc ça va varier d'un conservatoire à l'autre. Et les enfants, ils ont des choix de quatre disciplines à l'école. Et est-ce que vous pensez que le fait que les gens se parlent, là... Si ce n'est pas sanctionné par le ministère de l'Éducation, est-ce que ça peut marcher ou si, rendu là, là... Puis, si je me fie à la description que vous faites, là, de l'effondrement des programmes au niveau secondaire puis la précarité au niveau primaire, est-ce que, le fait que les gens se parlent, vous puissiez... en tout cas, que votre objectif, qui est bien louable, puisse être atteint ou si ça va être plus que ça que ça va prendre?

Le Président (M. Kotto) : Mme Forand.

• (16 h 50) •

Mme Forand (Maryse) : Si les gens se parlent, s'il y a un rayonnement, un enracinement dans la communauté, ça va contribuer à l'essor de la musique. Il ne faut jamais perdre de vue que le premier... appelons-le client, que le premier intéressé, ça demeure, encore aujourd'hui, le parent. Si la musique rayonne... Et on pourrait faire le parallèle avec les disciplines sportives, tu sais? C'est beaucoup moins présent. Si notre institution... Et ce sont des phares. Les musiciens du conservatoire peuvent créer le rêve, faire voir ce qui peut se faire de beau, et tout ça. Et, s'il y a un enracinement communautaire dans la communauté, c'est certain que ça touche des parents, ça va influencer tout le cours de musique. Ça commence là. Ça va influencer les parents qui sont au conseil d'orientation des écoles primaires, secondaires, ça va influencer des directions d'école. Ça influence tout le monde, ça va influencer même des collègues enseignants qui vont voir que, oui, il se fait des belles choses.

Puis la musique ne peut pas juste être un élément de distraction, tu sais? On n'a pas de misère, dans les écoles, là, quand il s'agit d'avoir le groupe de musique qui va accompagner les jeux de fin d'année puis qui va faire... mais on n'est pas prêts à donner des outils. Donc, je pense qu'on a besoin justement d'une institution comme les conservatoires pour faire valoir tout ce qui se fait en musique.

Mme Samson : O.K., je vous remercie. Une question sur votre organisation. Vous avez... vous organisez un colloque annuel et vous avez publié quelque chose. Si je vais sur votre site Internet, est-ce que je vais le trouver, ce document-là?

M. St-Laurent (Gaétan) : Non, madame, vous n'êtes pas membre.

Mme Forand (Maryse) : Je vais vous le faire parvenir. Mais je vais le faire parvenir, si vous voulez, à l'attention... parce que c'est vraiment... C'est un document qui fait tout le lien avec les grands sommets de la musique qui ont eu lieu dans les années 88, et on repart de là pour constater un petit peu le gâchis. Mais il y a quand même...

Le Président (M. Kotto) : Si vous voulez nous faire parvenir le document, vous l'enverrez au secrétariat, qui le transmettra aux membres de la commission. Merci.

Mme Forand (Maryse) : Parfait, c'est noté.

Mme Samson : Toujours votre organisation, vous représentez les musiciens éducateurs auprès des instances gouvernementales concernées... et défendre leurs intérêts auprès des organismes professionnels et syndicaux. Donnez-moi un exemple d'activité liée à ça.

Mme Forand (Maryse) : Ça varie entre quatre et cinq reprises par année. On a une réunion au ministère de l'Éducation, la Direction de la jeunesse, formation générale de la jeunesse. Donc, on travaille et on a collaboré très étroitement quand il s'est agi d'implanter la nouvelle réforme, la réforme de 2005. Donc, il y a ça.

Mme Samson : ...à titre d'exemple où vous tentez d'influencer les décideurs pour que la musique occupe cette place-là dès la plus tendre enfance, le début de l'éducation.

Mme Forand (Maryse) : Oui, faire valoir l'importance de la continuité dans l'enseignement, faire valoir les besoins spécifiques. Il y a eu beaucoup de changements de ministre de l'Éducation, donc on a recommencé souvent, mais on n'a pas eu de résultat.

Mme Samson : Pas de résultat encore.

Mme Forand (Maryse) : Non.

Mme Samson : Ça fait le tour de mes questions pour moi, M. le Président.

Le Président (M. Kotto) : Bien. Alors, je vous remercie pour votre contribution aux travaux de la commission, Mme Forand et M. St-Laurent.

Mémoire déposé

Mais, avant de conclure ces auditions, je procède au dépôt du mémoire d'un organisme qui n'a pas été entendu lors des auditions publiques. Il s'agit du mémoire de la Guilde des musiciens et musiciennes du Québec. Alors, je vous remercie, je réitère mes remerciements...

Une voix : ...

Le Président (M. Kotto) : Absolument! Absolument! Alors, je considère que la commission a accompli son mandat et, ce faisant, j'ajourne les travaux au lundi 21 septembre 2015, à 13 heures, où cette commission poursuivra un autre mandat. Merci.

(Fin de la séance à 16 h 55)